Les Indiens du Canada

Canada

86-05734/

Les Indiens du Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Publié avec l'autorisation de
l'hon. Bill McKnight, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 1986.

QS-6026-000-FF-A1
N° de catalogue:R32-76 1986F
ISBN 0-662-93758-9

This publication is also available in
English under the title:
The Canadian Indian

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada

Photo de la page de titre : E.S. Curtis,
Archives publiques Canada

Photo de la page de couverture :
E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Table des matières

5 Introduction

7 Peuples et cultures

7 Les origines tribales
8 Les langues
9 Les régions culturelles
11 Les Indiens des bois
16 Les Indiens du sud-est de l'Ontario
23 Les Indiens des plaines
31 Les Indiens du plateau
37 Les Indiens de la côte du Pacifique
47 Les Indiens des bassins des fleuves Mackenzie et Yukon

55 Les nouveaux venus

55 Les premiers contacts
56 Les missions religieuses
57 Les ravages de la maladie
58 Les luttes intertribales
58 Les conflits entre Français et Anglais
59 Les droits des Indiens
60 Le commerce de la fourrure de l'Ouest
61 Des expériences d'acculturation
62 Les traités Robinson
63 Une loi de « civilisation graduelle »
63 La résistance des Métis
64 Les grands traités
66 La rébellion du Nord-Ouest de 1885
67 Les traités et les marchés du Nord
67 La première loi sur les Indiens

94 La renaissance

94 Les audiences du Comité mixte (1946-1948)
95 La *Loi sur les Indiens* de 1951
95 Le Livre blanc de 1969
97 La maîtrise indienne de l'éducation indienne
98 La *Convention de la Baie James et du Nord québécois*
99 Les droits des Indiens sont confirmés
100 Les revendications des autochtones
101 Les revendications globales
103 Les revendications particulières
103 Le développement économique
104 Les précédents historiques des années 1980
105 Le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens
107 L'élimination de la discrimination selon le sexe

109 Répertoire des organismes autochtones
111 Bibliographie

Introduction

Les premiers habitants du Canada vinrent d'Asie par le détroit de Béring il y a plus de 25 000 ans. Lorsque les Européens découvrirent le Nouveau Monde, les Indiens avaient donc eu des milliers d'années pour développer un éventail de cultures, de sociétés et de groupes linguistiques riches et diversifiés.

Ces cultures indiennes étaient aussi variées que le paysage canadien lui-même. Dans les vastes prairies de l'intérieur, par exemple, des petits groupes de familles chassaient le bison migrateur, qui leur fournissait la viande et la peau nécessaires à leur survie. Ces peuplades avaient mis au point des habitations parfaitement adaptées à leur existence de chasseurs nomades. Le tipi — une structure de perches érigées en cône et couvertes de peaux — était facile à dresser, léger à transporter, chaud, bien aéré et assez solide pour résister à des vents puissants.

Les Indiens de la côte du Pacifique, pour leur part, avaient développé une culture très différente. La proximité de l'océan, avec ses richesses abondantes — saumons, coquillages et baleines — rendait possible l'établissement de villages permanents et donnait aux Indiens assez de loisirs pour sculpter dans le cèdre et la pierre de magnifiques objets d'art qui sont aujourd'hui admirés dans les musées du monde entier.

Tout aussi originales étaient les cultures des nomades des bois, des chasseurs du plateau intérieur de la Colombie-Britannique, des agriculteurs iroquoiens du sud de l'Ontario et des chasseurs des régions nordiques.

Toutes ces cultures avaient en commun le sentiment profond d'un lien spirituel les unissant à la terre et aux êtres vivants qu'elle supporte. Dans la religion des Indiens, les humains participaient d'un monde fait d'êtres spirituels en relations constantes. Les Indiens traitaient avec un respect religieux les esprits des animaux, des arbres et des pierres. Ils utilisaient avec soin presque tout ce qu'ils prenaient de la nature.

Avec la venue des Européens, cet équilibre délicat fut rompu. L'introduction des armes à feu et la propagation de maladies nouvelles que ce peuple amenait avec lui furent les causes d'une destruction généralisée. Pendant plusieurs décennies, la population indienne déclina et l'existence pure et simple des cultures indiennes fut menacée.

Dans les années 1940, les dirigeants indiens s'affirmèrent de nouveau. Ils cherchèrent des moyens de mettre un terme au contrôle gouvernemental qui avait miné leur culture.

A la suite de plusieurs décennies de ténacité et de patience, les Indiens ont réussi à rendre le gouvernement et l'ensemble de la population du Canada conscients du fait qu'ils constituaient jadis des nations libres et autosuffisantes.

Aujourd'hui, en cherchant une forme d'autonomie gouvernementale satisfaisante, ils veulent occuper la place qui leur revient dans la société canadienne. En même temps, ils veulent conserver la riche diversité des cultures traditionnelles qu'ils ont perpétuées au cours des milliers d'années qui ont précédé la venue des Européens sur ce continent.

Les origines tribales

La plupart des anthropologues s'accordent pour dire que les Indiens d'Amérique du Nord sont venus d'Asie, plus précisément de la Sibérie, par le détroit de Béring.

Ils sont beaucoup moins sûrs de l'époque exacte de leur migration. Il y a aujourd'hui de très nombreuses raisons de croire que l'homme était présent dans le Nouveau Monde dès le dixième millénaire avant l'ère chrétienne. Cependant, la récente découverte d'outils de pierre taillée a conduit certains historiens à repousser cette époque jusqu'au quarantième millénaire avant Jésus-Christ.

Les premiers habitants du continent, lequel était alors en grande partie recouvert de glaciers, étaient des chasseurs. Ils faisaient leurs proies du mégathérium (paresseux) et du mammouth, qui étaient tous deux beaucoup plus gros que les mammifères terrestres actuels.

Ils utilisaient des lances de bois munies de pointes de pierre, obtenues en faisant patiemment éclater les tranches d'un morceau de silex. Les préhistoriens supposent que les chasseurs frappaient l'animal de très près, probablement lorsqu'il était immobilisé dans un marais.

La chasse au gros gibier était très répandue dans les plaines et dans les forêts de l'est du Canada jusqu'au huitième millénaire avant Jésus-Christ. Dans l'extrême ouest du Canada, une culture analogue de chasseurs et de pêcheurs s'était développée et est connue sous le nom de Culture ancienne des Rocheuses.

Lorsque les glaciers commencèrent à se retirer, le réchauffement graduel du climat eut des répercussions radicales sur la faune et la flore. Le mammouth disparut. Dans les forêts entourant les lacs laissés par les glaciers en retraite, les hommes chassaient le cerf, l'ours, l'orignal et le gibier de plus petite taille.

La culture qui se développa dans cet environnement de forêts humides fut appelée l'Archaïque boréal. Elle dura jusqu'à environ 6 000 ans avant Jésus-Christ. Sa caractéristique principale était la fabrication d'outils de travail du bois, parmi lesquels se trouvaient des haches, des gouges et des doloires. Avec ces outils, les Indiens de l'Archaïque boréal pouvaient fabriquer des canots monoxyles.

Vers l'an 1000 avant Jésus-Christ, la culture appelée le Sylvicole inférieur prit forme dans l'est de l'Amérique du Nord. Les peuplades étaient devenues plus stables et des cultures distinctes commençaient à se cristalliser. La poterie et les sépultures cérémonielles firent progressivement leur apparition dans les cultures des tribus préhistoriques du Canada.

Les langues

La communication était essentielle à l'intérieur de chacune de ces nouvelles cultures. Grâce à un langage commun, les membres d'une culture donnée pouvaient partager leurs expériences et leurs visions du monde. Ainsi, pendant des milliers d'années, les différentes tribus indiennes du Canada développèrent des langues distinctes, qui exprimaient chacune un genre de vie particulier.

Les anthropologues et les linguistes ont classé les langues indiennes du Canada en plusieurs familles linguistiques. Chacune de ces familles se compose de langues particulières, qui descendent toutes directement d'une « langue originelle » commune. Ce classement des différentes langues indiennes en familles distinctes est le résultat de la patiente et laborieuse comparaison des sons, des mots et des significations particulières à chaque langue.

Les dix familles linguistiques des Indiens du Canada sont : l'algonquienne, l'iroquoienne, la siouenne, l'athapascane, la kootenayenne, la salishenne, la wakashenne, la tsimshenne, la haida et la tlingite. Ces dix familles regroupent en tout plus de 50 langues distinctes qui se sont développées au Canada.

Familles linguistiques

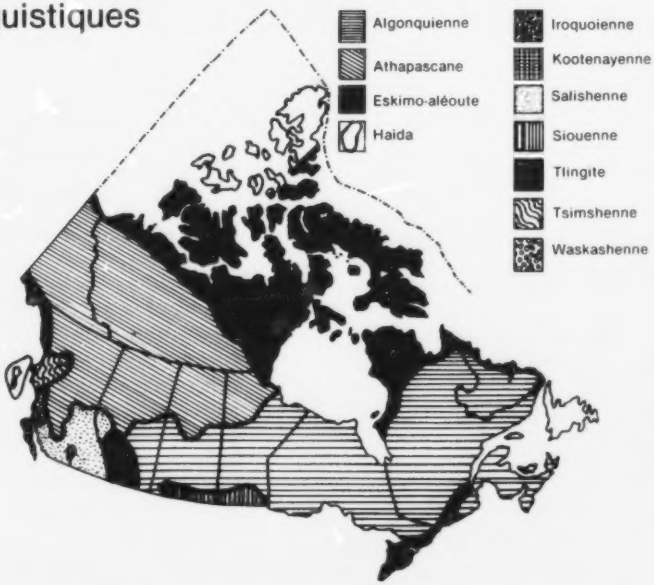

Cependant, hier comme aujourd'hui, les Indiens appartenant à la même famille linguistique ne sont pas nécessairement de la même culture. Les Pieds-Noirs des plaines et les Micmacs des Maritimes, par exemple, sont tous deux de famille algonquienne mais ont toujours été de cultures radicalement différentes.

De même, les Indiens d'une même culture ne font pas nécessairement partie d'une famille linguistique commune. Cela est particulièrement vrai sur la côte du Pacifique où les Indiens des familles salishenne, wakashenne, tsimshienne et haida partagent la même culture.

Au début du siècle, les différentes tribus de la côte du Pacifique commerçaient énormément entre elles, de sorte qu'il leur fut nécessaire d'adopter une sorte de langage commercial commun. Elles développèrent ainsi une forme simplifiée du *chinook*, langue indigène de l'État du Washington, aux États-Unis.

En plus des quatre familles linguistiques de la côte du Pacifique, il y avait sur le plateau intérieur de la Colombie-Britannique trois autres familles, la kootenayenne, l'athapaskane et la tlingite. Cela signifie que sept des dix familles linguistiques indiennes du Canada se trouvaient à l'ouest de la limite séparant l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les linguistes supposent que cette grande diversité de langues est due à la configuration de la Colombie-Britannique. Les montagnes de l'intérieur, les fjords profondément découpés, le chapelet d'îles côtières, tout tendait à isoler les divers groupes tribaux les uns des autres.

Tout comme les Indiens de la côte du Pacifique, les Indiens des plaines avaient une culture commune et, pourtant, ils parlaient des langues appartenant à trois familles différentes, la siouenne, l'algonquienne et l'athapascane. Les vaillants cavaliers des plaines voyageaient tellement que leurs différentes tribus étaient fréquemment appelées à entrer en contact les unes avec les autres. Afin de pouvoir communiquer, elles développèrent un langage gestuel complexe qui comprend environ 800 signes.

Les régions culturelles

Une région culturelle est une zone géographique occupée par un certain nombre de tribus de même culture. Cependant, ces tribus peuvent parler des langues de familles linguistiques différentes.

On s'accorde généralement pour reconnaître l'existence de six cultures régionales indiennes au Canada, chacune d'entre elles étant largement conditionnée par son milieu géographique.

Avant l'arrivée des Européens, les Indiens du Canada pourvoyaient à tous leurs besoins matériels et spirituels grâce à la nature environnante. Le milieu naturel et les formes de vie qui s'y développaient leur fournissaient les matériaux

et les produits nécessaires à l'habillement, au logement et à l'alimentation.

La culture indienne la plus orientale du Canada était celle des Indiens des bois. Ils vivaient dans un environnement de dense forêt boréale, limité au nord par la taïga. L'orignal, le cerf, l'ours, le castor et le caribou fournissaient aux Indiens les éléments indispensables à l'alimentation et à l'habillement. Ces derniers variaient leur régime alimentaire grâce aux poissons d'eau douce, aux oiseaux aquatiques, aux coquillages et à la morue qu'ils trouvaient en abondance sur la côte de l'Atlantique. Les Indiens des bois vivaient dans un climat de températures extrêmes, avec des hivers longs et froids, et des étés courts et chauds. Dans un climat aussi difficile, la culture des plantes à longues racines était une entreprise ardue, sinon impossible.

Par contre, la région culturelle la plus au sud du Canada était l'une des zones les plus fertiles du pays. Les Iroquoiens vivaient sur une terre généreuse et sillonnée de rivières et de ruisseaux. Cette région vallonnée était bordée au nord par des forêts où le cerf, le castor et l'ours avaient élu domicile. La grande caractéristique de cette région était son climat tempéré. Avec une saison de végétation de cent quarante jours en moyenne, les Iroquoiens avaient amplement le temps de planter et de faire pousser le maïs, les haricots et les courges.

La région culturelle des Indiens des plaines était une vaste prairie, interrompue par des collines ou des rivières. Les Prairies renfermaient une faune très abondante, en dépit de leur aspect apparemment désertique. On y trouvait des chevaux et des antilopes, par troupeaux entiers, ainsi que le plus grand des mammifères terrestres de l'Amérique du Nord, le bison.

Entre les Prairies et la côte du Pacifique, se trouvait la région culturelle des Indiens du plateau. C'était une terre de contrastes, allant du semi-désert du sud aux montagnes élevées et densément boisées du Nord. Le saumon abondait à l'embouchure des fleuves Fraser et Columbia et de la rivière Thompson, et on trouvait sur le plateau une multitude d'espèces de mammifères terrestres, allant de la chèvre et du mouton des montagnes au caribou, en passant par l'orignal, le cerf et l'ours.

Les Indiens de la région culturelle de la côte du Pacifique trouvaient une source de nourriture abondante dans la mer, avec ses saumons, ses coquillages et ses baleines. Terre de climat doux et de pluies abondantes, la côte du Pacifique était couverte de forêts denses où régnait le gigantesque cèdre rouge.

Les Indiens des vallées des fleuves Mackenzie et Yukon avaient une vie beaucoup plus difficile. Leur région était faite de forêts obscures et de cette terre inculte et trempée que l'on appelle *muskeg*. Les animaux

migrateurs, comme le caribou et l'orignal, y étaient beaucoup plus rares et dispersés que dans les forêts de l'Est, et les hivers longs et rigoureux rendaient plus difficile encore la survie des petites communautés de ces régions.

Les Indiens des bois

Les principales tribus

Les Indiens des bois étaient divisés en huit tribus principales, parlant toutes des langues de la famille algonquienne. Les Béothuks, aujourd'hui disparus, vivaient à Terre-Neuve, et les Micmacs en Nouvelle-Écosse, dans l'est du Nouveau-Brunswick, à Gaspé, au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'ouest du Nouveau-Brunswick et la partie du Québec qui le touche étaient peuplés par les Malécites.

Les Montagnais et les Naskapis vivaient dans ce qui est aujourd'hui le Québec et le Labrador. Les Montagnais occupaient les régions extrêmement boisées de la côte nord du Saint-Laurent, jusqu'à Sept-Îles. Les terres des Naskapis, sorte de toundra, s'étendaient très loin jusque dans le nord-est du Québec.

Les Saulteux (appelés également Ojibways) peuplaient un vaste territoire qui englobait la partie nord des lacs Huron et Supérieur, à partir de la baie Georgienne jusqu'à la limite des Prairies, et qui s'étendait au nord jusqu'aux sources des rivières qui coulent vers la baie d'Hudson. Les Algonquins vivaient dans la vallée de l'Outaouais.

Au nord et à l'ouest des Saulteux, les Cris occupaient aussi une région immense. Ils vivaient sur la côte sud-ouest de la baie d'Hudson, presque jusqu'à Churchill. Leur territoire était limité à l'est par le lac Mistassini et s'étendait à l'ouest jusqu'à la limite des Prairies.

L'organisation sociale

La plupart des tribus des bois étaient divisées en plusieurs bandes, chacune ayant son propre territoire de chasse et étant politiquement indépendante des autres. Composées d'un certain nombre de familles apparentées, les bandes comptaient rarement plus de 400 membres. Chaque bande avait un chef, qui s'était généralement mérité ce titre par son courage, sa force de caractère ou ses qualités de chasseur. En principe, tous les membres de la bande étaient égaux entre eux de sorte que le chef avait peu de privilèges, quand il en avait.

Certaines tribus, en particulier les Micmacs et les Saulteux, se divisaient en plusieurs clans qui pratiquaient l'exogamie. Chaque clan arborant un symbole en propre, les Micmacs en décoraient leurs vêtements, leurs canots, leurs chaussures et autres possessions. Les Saulteux se divisaient en plus de 20 clans, dont chacun portait le nom de la créature sensée l'avoir créé. Ils pensaient que l'orignal, le lynx, l'ours, le loup et la grue, entre

autres, étaient des animaux qui avaient fondé leurs clans.

Les Indiens des bois, chasseurs et piégeurs, avaient une connaissance approfondie des habitats et des mouvements saisonniers des animaux, des poissons et des oiseaux aquatiques. Les bandes suivaient leurs migrations, se déplaçant d'un terrain de chasse à l'autre dès que les prises se faisaient moins abondantes. Toutes les régions n'étaient pas aussi giboyeuses. Dans le nord de l'Ontario et du Québec, les animaux étaient si rares que même les meilleurs chasseurs étaient parfois menacés de famine.

En prévision des temps difficiles, pendant les mois d'été, chaque bande faisait soigneusement sécher la viande, le poisson et les baies qu'elle pouvait entreposer dans des caches secrètes.

Les modes de transport

La mobilité étant essentielle aux Indiens des bois, ils développèrent des modes de transport adaptés à leur environnement et pour lesquels ils fabriquèrent des articles légers et facilement transportables.

Le canot d'écorce de bouleau était une embarcation légère, élancée et durable, conçue pour naviguer sur les rivières et les lacs nombreux. Il pouvait répondre aux divers besoins d'un groupe de chasseurs. Chez les Saulteux, par exemple, le canot servait à faire la cueillette du riz sauvage qui poussait dans les eaux peu profondes des étangs de la région du lac des Bois. Les feuilles d'écorce de bouleau constituaient le revêtement de ces canots solidement bâtis. Elles étaient cousues les unes aux autres et montées sur une armature de bois à l'aide de filaments de racines d'épinette blanche fendues et pelées, et qu'on avait fait tremper. Les joints étaient rendus étanches par l'application de résine de sapin chauffée et de graisse. Transportés aisément lors des portages, les canots pouvaient être réparés avec des matériaux trouvés dans la forêt.

Pendant l'hiver, alors que les rivières et les lacs étaient gelés, les canots étaient mis en lieu sûr. On utilisait alors les toboggans pour le transport du matériel. Des raquettes étaient utilisées pour la chasse et les déplacements divers. La forme des raquettes variait d'une tribu à l'autre. Les Cris préféraient la « patte d'ours », une large raquette de forme ovale. Les Micmacs utilisaient deux types de raquettes, toutes deux avec un bout carré. On utilisait les plus grandes de ces raquettes dans la neige poudreuse, alors que le type plus léger convenait à merveille dans la neige givrée.

Le collier de charge était un autre instrument de transport important. Il s'agissait d'une large lanière de cuir que le porteur passait sur son front, les deux extrémités de la lanière étant attachées à la charge qui reposait confortablement sur le dos du porteur.

Des sacs doublés de mousse étaient utilisés pour porter les bébés. Les mères micmaques et saulteuses assujettissaient, au moyen de lanières, ces sacs dans des berceaux de bois de telle manière que le bébé se trouvait tenu en position verticale, ses pieds reposant sur une planchette posée au fond.

Les habitations

Toutes les tribus avaient des habitations qu'elles pouvaient transporter facilement ou dresser rapidement, en utilisant les matériaux disponibles sur place. Les wigwams consistaient pour l'essentiel en un ensemble de pieux recouverts d'écorce, de nattes de paille tressée ou de peaux de caribou. Une ouverture aménagée dans la partie supérieure assurait l'aération.

La plupart des tribus préféraient les wigwams coniques qu'elles pouvaient dresser en une heure. Cependant, les Saulteux et les Cris utilisaient parfois des wigwams de forme arrondie.

A l'intérieur du wigwam, les objets étaient placés sur le pourtour, juste sous les pieux. Le sol était recouvert de branches de sapin qui constituaient un isolant contre le sol humide. Ces branches étaient elles-mêmes recouvertes de nattes de paille et de fourrures.

En hiver, pour isoler davantage du froid, les Cris de l'Est creusaient parfois dans le sol un trou de dix centimètres de sorte que la surface habitable se trouvait au-dessous du niveau du gel.

Les Indiens des bois ne transportaient que la couverture de leurs habitations, car ils étaient certains de trouver les pieux nécessaires sur les lieux de leur prochain campement. Ils étaient donc en mesure de lever le camp et de s'en aller en quelques minutes.

L'utilisation de l'écorce

Les Indiens des bois faisaient un usage multiple de l'écorce légère et durable qu'ils avaient à portée de la main, en particulier celle du bouleau. Ils faisaient cuire leur nourriture dans des récipients d'écorce remplis d'eau dans lesquels ils jetaient des pierres chauffées. L'écorce était utilisée pour fabriquer toutes sortes de récipients parmi lesquels des boîtes, des paniers, des corbeilles, des assiettes et des cuillères. Les femmes faisaient parfois des dessins artistiques sur l'écorce en les marquant avec régularité de leurs dents.

L'écorce de bouleau pouvait aussi servir à l'occasion de manteau imperméable, ou encore des messages et des indications de direction inscrits sur des morceaux d'écorce servaient à guider les voyageurs. Les bons chasseurs attiraient les orignaux à l'aide d'appeaux faits d'écorce de bouleau.

Les techniques de chasse et de piégeage

L'hiver était difficile, mais il avait ses avantages. Dans la neige profonde, les traces d'un orignal étaient repérables, ce qui facilitait la tâche des chasseurs. Munis de leurs raquettes légères, les chasseurs pouvaient rattraper un animal immobilisé dans la neige profonde.

La méthode de chasse consistait surtout à traquer les animaux d'affût en affût pour les abattre finalement à l'aide de lances, d'arcs et de flèches. On utilisait aussi des collets et des pièges pour capturer les animaux. L'un des pièges les plus courants était l'assommoir; lorsque l'animal essayait de saisir l'appât, il actionnait un mécanisme qui faisait tomber sur lui une lourde bûche qui le tuait sur le coup. Le collet, technique le plus souvent utilisée pour des petits animaux comme le lapin, était généralement fait de lacets qui capturaient l'animal par le cou ou la patte. Les collets étaient faits de tendons d'animaux, appelés babiche, ou d'une lanière de cuir.

Des palissades étaient souvent construites dans les bois le long des pistes empruntées par les orignaux ou les cerfs. Des pièges étaient placés aux endroits stratégiques le long de la palissade. Les Naskapis suspendaient des collets le long des pistes naturelles et artificielles par où les caribous devaient passer. Lorsque les andouillers de ces derniers se prenaient dans les collets, il devenait facile de les tuer à coup de lances et de flèches.

A l'exception des Cris, presque tous les Indiens des bois pratiquaient la pêche. Souvent ils plaçaient des fascines dans le lit des cours d'eau pour constituer un barrage destiné à retenir les poissons tout en laissant couler l'eau. Ces fascines étaient généralement faites de treillis de bois et de buissons.

Les vêtements

La plupart des vêtements étaient faits en peau d'original, de cerf ou de caribou. Les vêtements les plus courants étaient les tuniques, les jambières, les mocassins et les pagnes pour les hommes. Les femmes étaient habillées à peu près de la même manière, mais leurs tuniques descendaient jusqu'aux genoux ou aux chevilles. En hiver, des capes de fourrure, généralement faites de peaux de lapins cousues, protégeaient du froid. Les tuques et les gants étaient faits de fourrure de rat musqué, de castor et d'autres animaux à fourrure. Peut-être sous l'influence des Inuit de la Côte, les Naskapis ajoutaient à leurs manteaux des capuchons pour l'hiver.

Les Saulteux teintaient leurs vêtements de colorants rouge, jaune, bleu et vert fabriqués avec des fleurs, des racines ou des baies sauvages. Les gants des chasseurs et les mocassins des femmes étaient décorés de motifs en

piquants de porcs-épics et en poils d'orignal.

Les femmes s'occupaient du travail des peaux : elles les épilaient soigneusement, les nettoyaient de tout résidu de chair, les faisaient tremper et les étiraient. Les peaux étaient souvent tannées à la fumée. Les femmes utilisaient des couteaux de pierre pour tailler les peaux, des poinçons pour percer les trous, et des aiguilles d'os pour coudre les peaux entre elles à l'aide de tendons provenant du dos ou des pattes du caribou, de l'original ou du cerf. La fabrication de la babiche, sorte de corde de cuir remarquablement solide, était une autre des tâches imparties aux femmes. La babiche était utilisée pour attacher les charges diverses, pour corder les raquettes et pour lacer les berceaux.

Les femmes vaquaient également à d'autres tâches essentielles; elles ramassaient le bois à brûler, faisaient la cuisine et fabriquaient les filets de pêche.

Les croyances et les cérémonies

Une bonne partie des croyances religieuses des Indiens des bois étaient liées à leurs habitudes de chasse. L'ours, par exemple, était particulièrement respecté. Avant de tuer un ours, un chasseur lui parlait ou lui chantait une chanson pour l'assurer que sa mort était nécessaire à la survie de sa famille. En signe de respect, les crânes d'ours et de castors étaient soigneusement nettoyés et placés sur un poteau ou dans un arbre, hors de la portée des chiens.

On croyait que certaines pratiques pouvaient renforcer la relation entre les chasseurs et les esprits des animaux. Les Naskapis, par exemple, avaient une fête rituelle appelée *Mokoshan*, au cours de laquelle ils mangeaient de la moelle de caribou. Les chasseurs emportaient avec eux des amulettes pouvant leur porter chance. Certaines de ces amulettes étaient des becs d'oiseaux, des griffes d'animaux, des crânes de belettes ou, comme chez les Cris de l'Est, la tête séchée et décorée de la première oie de l'année.

Pendant leur adolescence, les jeunes hommes partaient en quête d'une vision, pour trouver un esprit gardien qui les aiderait toute leur vie à la chasse et à d'autres activités.

Les Indiens accordaient beaucoup d'importance aux visions et aux rêves : rêver à des rayons de soleil frappant le sol était particulièrement de bon augure pour un chasseur.

Le *djasakid* était une sorte de chamane qui présidait à la cérémonie de la « tente qui bouge », dans le but d'aider à trouver des objets perdus ou des personnes disparues et de prédire où l'on pourrait trouver du gibier. Après le coucher du soleil, le *djasakid* était placé pieds et poings liés dans une petite cabane circulaire. Il chantait, et la tente se mettait à remuer. Il

envoyait alors les esprits à la recherche des caribous et des orignaux, et racontait avec une voix différente de la sienne ce qu'il avait vu.

Le chamane opérait généralement des guérisons en plaçant un tube sur le corps du patient et en aspirant le mal. Il s'y connaissait également, tout comme de nombreuses femmes, en plantes médicinales.

Les Saulteux avaient un petit groupe de guérisseurs d'élite connu sous le nom de *Medewiwin* ou Société des grands guérisseurs. Ce groupe organisait de complexes cérémonies de guérison. Les hommes et les femmes de cette société se soumettaient à un rituel de purification qui consistait à entrer dans une sorte de sauna où les vapeurs brûlantes de plantes odoriférantes purifiaient leur corps et leur esprit. La Société comportait quatre degrés, et même pour être admis au premier degré, il fallait traverser une longue période d'instruction sur l'art de ramasser les herbes, de diagnostiquer les maladies et de guérir les malades.

Les Indiens des bois croyaient qu'en chantant, en jouant du tambour et en faisant un usage rituel du tabac, il était possible de renforcer son manitou, l'esprit omniprésent qui anime les êtres humains et la nature.

Le tambour, le plus important des instruments de musique des Indiens des bois, revêtait la forme du tambourin ou du tambour à deux têtes. Ils avaient également un petit tambour à eau en forme de baril qui émettait une note pouvant se répercuter sur une très longue distance.

Les Indiens du sud-est de l'Ontario

Les principales tribus

Il y avait neuf tribus iroquoiennes, qui parlaient toutes des langues appartenant à la même famille. Les Hurons vivaient entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Au sud et à l'ouest se trouvaient leurs alliés, les Pétuns (appelés également Tabacs).

Un peu plus au sud, dans la péninsule du Niagara, vivaient les Neutres, alors que les Eriés avaient établi leurs villages sur la côte sud du lac qui porte leur nom.

De la partie sud du lac Ontario jusque vers le haut Saint-Laurent, vivaient les Iroquois, regroupés dans une confédération de cinq nations ou tribus : les Mohawks, les Onéidas, les Onondagas, les Cayugas et les Sénécas. Après 1722, une sixième tribu, les Tuscaroras, se joignit à la confédération iroquoise.

L'organisation sociale

Agriculteurs de premier ordre, les Iroquoiens obtenaient des récoltes dont l'abondance dépassait leurs besoins. Ceci eut des conséquences importantes pour leur culture. Il leur était possible de mener une vie communautaire permanente qui contrastait fortement avec la vie nomade

des Indiens des bois. Cela donnait également aux Iroquoiens assez de stabilité et de temps libre pour se permettre d'avoir un système de gouvernement complexe fondé sur des principes démocratiques.

Le système de gouvernement des Hurons, par exemple, était tel que même le plus petit de ses éléments n'avait jamais à céder ses droits. Ce système s'est développé à partir d'une structure familiale : il y avait huit clans matrilinéaires qui pratiquaient l'exogamie et qui déterminaient les mariages, l'identité individuelle et la vie cérémonielle. Les animaux totémiques, tels que l'ours, le castor, le cerf et le loup, caractérisaient chacun de ces clans. Chaque clan était représenté dans tous les villages hurons, de sorte que les clans constituaient un lien permanent et important d'un bout à l'autre de la confédération huronne.

Chaque clan avait deux chefs : un chef de guerre et un chef civil. Le chef de guerre était choisi pour son intelligence, ses talents oratoires, sa générosité et ses capacités guerrières. Pour pouvoir représenter convenablement son clan, il devait avoir le soutien des autres dirigeants hurons. Le chef civil s'occupait de toutes les questions internes du clan et ne pouvait être destitué que par les membres de ce dernier. On ne pouvait pas l'obliger à accepter contre sa volonté une décision prise par d'autres chefs. Le conseil du village, qui rassemblait tous les chefs de clan d'un village, se réunissait tous les jours.

Les Hurons avaient un système politique constitué de trois fonctions; leur gouvernement était assuré par les conseils de village, les conseils tribaux et le conseil de la confédération. Les réunions annuelles du conseil de la confédération servaient à renforcer les liens au sein de la confédération et à coordonner les relations avec les tribus ennemies. Les décisions devaient faire l'objet d'un consensus, et les discussions se poursuivaient parfois tard dans la nuit jusqu'à ce qu'on finisse par se mettre d'accord.

Comme les Hurons, les Iroquois étaient divisés en clans matrilinéaires qui pratiquaient l'exogamie, chacun d'entre eux étant identifié par un animal totémique. En dépit de ces facteurs d'unité, il arrivait que les tribus iroquoises soient en guerre les unes contre les autres.

Selon la tradition, un prophète nommé Dekanawideh proclama la Grande Paix entre toutes les tribus iroquoises. Ses efforts aboutirent à la création d'un puissant conseil de tous les chefs des cinq tribus iroquoises. Ces 50 hommes définirent les lois de la confédération. On ignore la date exacte de la création de la « Ligue » mais on pense que ce devait être au XV^{e} siècle. Tous les chefs appelés à faire partie du conseil de la Ligue devaient souscrire à la devise : « Un coeur, un esprit, une loi ». Les décisions devaient être prises à l'unanimité. Les chefs se réunissaient lorsqu'il fallait arbitrer des problèmes entre les tribus de la confédération ou

décider de la guerre ou de la paix avec les tribus de l'extérieur.

La Ligue était symbolisée par la longue maison — l'habitation traditionnelle iroquoise — dont les Mohawks gardaient la porte est, les Sénécas la porte ouest, les Cayugas la porte sud, et les Onéidas la porte nord, alors que les Onondagas en occupaient le centre.

Lorsque l'un des 50 chefs de la Ligue mourait, la matronne du clan choisissait son successeur, en consultation avec les autres femmes du clan. Si la personne choisie ne donnait pas satisfaction, la matronne la destituait. Les Iroquois appelaient ce processus le « décornement » du chef; en d'autres termes, les andouillers qui symbolisaient sa fonction lui étaient enlevés.

Les « trois soeurs »

Les Iroquoiens cultivaient le maïs, les haricots et les courges. Ces trois plantes étaient si étroitement associées dans l'esprit des Iroquois que ces derniers les appelaient « les trois soeurs ». De fait, ces trois plantes étaient cultivées ensemble : le maïs et les haricots étant plantés côte à côte sur une même butte, de façon que les tiges de maïs puissent supporter les haricots grimpants. Les courges, plantées en même temps, poussaient sur le terrain plat entre les buttes, leurs grandes feuilles assurant une protection contre les mauvaises herbes.

Chez les Hurons, des danseurs costumés représentant les trois plantes se produisaient lors de cérémonies rituelles où l'on célébrait la fertilité de la terre et l'abondance des récoltes.

En dépit de l'abondance de la viande, du poisson et du gibier aquatique, les tribus iroquoiennes vivaient essentiellement de leurs récoltes. On a calculé que le régime alimentaire d'un Huron comprenait 65 p. 100 de maïs (environ 550 grammes par jour), 15 p. 100 de haricots, de courges et de graines de tournesol; 10 p. 100 de poisson, 5 p. 100 de viande (du cerf ou du lapin); et 5 p. 100 de produits forestiers comme des baies, des noix, du sucre d'érable et des légumes-feuilles.

Les Hurons cultivaient 15 variétés de maïs, 60 types de haricots et 6 sortes de courges.

Les méthodes de culture

Les hommes défrichaient la terre, coupant les arbres et les buissons. Les semailles, la culture et la récolte étaient l'affaire des femmes.

En utilisant des sortes de binettes faites d'andouillers d'orignal ou d'omoplates de cerf, les femmes formaient de petites buttes de terre. Elles creusaient ensuite, à l'aide d'un bâton, un trou de plusieurs centimètres de profondeur dans chaque butte, dans lequel elles déposaient les semences.

Les semences étaient choisies en fonction de la taille, du goût et de la couleur de la plante à venir, et selon que celle-ci poussait plus ou moins rapidement. On faisait généralement germer les graines de maïs dans un lit d'écorce humide.

Pendant au moins six mois de l'année, les femmes et les enfants vivaient et travaillaient aux champs, plantant en mai, sarclant et chassant les prédateurs en juin, en juillet et en août, et récoltant et faisant sécher les plantes en septembre. Les courges étaient conservées dans des caches souterraines tapissées d'écorce et recouvertes de terre, et le maïs et les haricots, dans de grands récipients d'écorce placés dans les maisons.

Les Iroquoiens ne connaissaient pas l'engrais, et le sol cultivé s'épuisait après trois ou quatre ans. Il fallait alors chercher de nouvelles terres à cultiver et, pour cette raison, une collectivité devait se déplacer tous les dix ans.

Les villages

Si on les compare aux Indiens des bois, on peut dire que les Iroquoiens avaient des villages relativement permanents. Ils construisaient leurs villages en des lieux bien asséchés et fertiles, proches d'une bonne source d'eau potable, non loin d'une forêt où ils pouvaient trouver le bois à brûler et les matériaux de construction nécessaires, et faciles à défendre contre les tribus hostiles. C'est pour cette raison qu'ils accordaient leur préférence au sommet des collines, et qu'ils tiraient partie des obstacles naturels, tels que les marais, en prévision d'attaques possibles.

Les collectivités iroquoiennes variaient entre des hameaux de 50 personnes et des villages de 1 000 habitants et plus. Les villages mohawks étaient généralement les plus petits, ceux des Hurons et des Sénécas, les plus grands. Les champs de maïs entourant les villages étaient souvent immenses. En 1677, on rapportait que les Onondagas avaient des champs de maïs qui s'étendaient sur une distance de trois kilomètres autour de la colline sur laquelle ils avaient établi leur village.

Les fortifications

Chez les Iroquoiens, c'est à la guerre que les jeunes hommes pouvaient acquérir un certain prestige. La vengeance était la principale raison de guerroyer. Une tribu, ou une confédération de tribus, attaquait ainsi l'adversaire pour venger les frères tués au cours de combats antérieurs.

C'est pourquoi tous les grands villages iroquoiens, et ceux qui étaient situés à la frontière du territoire ennemi, étaient puissamment fortifiés. En cas d'attaque, les habitants des petits villages se réfugiaient dans les places fortifiées ou se cachaient dans la forêt.

Pour se protéger des Iroquois, leurs ennemis traditionnels, les Hurons dressaient des palissades savamment conçues qui comportaient jusqu'à trois rangs serrés de pieux. D'une hauteur allant de cinq à onze mètres, ces pieux étaient souvent entrelacés de branches et de morceaux d'écorce. Lorsque les palissades étaient assez hautes, on les flanquait, à l'intérieur, de galeries à partir desquelles les défenseurs pouvaient lancer des flèches ou des pierres sur les assaillants qui tentaient d'escalader le rempart, ou verser de l'eau pour éteindre les feux allumés par ces derniers.

Les habitations

Le trait le plus caractéristique du village iroquoien était la longue maison, qui était elle-même symbolique de la famille nombreuse et élargie qu'elle abritait. Chaque longue maison appartenait à un matriclan dirigé par une matronne puissante. C'est cette dernière qui surveillait les affaires quotidiennes de la maison. La famille consistait généralement de la matronne, de son mari, de ses fils non mariés, de ses filles et de leur mari et des enfants de ces dernières. Un homme s'installait généralement dans la longue maison de sa femme lorsqu'il se mariait.

Les maisons étaient faites de deux rangées de perches parallèles qu'on inclinait vers le centre où, entremêlées à d'autres perches, elles formaient le toit. La structure ainsi érigée était recouverte de plaques d'écorce — écorce de bouleau dans le cas des Iroquois, et de cèdre dans celui des Hurons. Des trous d'aération étaient aménagés dans le toit au moyen de certaines plaques d'écorce qu'il suffisait de déplacer pour élargir l'ouverture en été et la refermer en hiver.

La dimension des longues maisons variait selon le nombre de membres du matriclan. En moyenne, une longue maison avait 10 mètres de large, 10 mètres de haut et 25 mètres de long. La maison était divisée dans le sens de la longueur par une rangée de foyers que se partageaient les familles nucléaires vivant de part et d'autre. Des lits étaient placés le long des murs, assez hauts pour ne pas être en contact avec le sol humide, et assez bas pour ne pas être atteints par la fumée.

Groupées par familles, les longues maisons étaient construites suffisamment loin les unes des autres pour éviter la propagation des incendies.

La construction d'un village iroquois n'était pas une mince affaire. Pour un village fortifié de 1 000 personnes et de 36 longues maisons, il fallait environ 20 000 pieux. Il arrivait qu'un crieur public parcourût le village pour demander de l'aide lorsque de nouvelles maisons étaient construites. Cependant, le travail de construction était fait pour l'essentiel par les membres de sexe mascu-

lin du matriclan qui s'installeraient dans la maison et l'utiliseraient.

La division du travail

Les tâches des femmes et des hommes iroquoiens étaient clairement définies. En plus d'être entièrement responsables des récoltes, les femmes ramassaient le bois à brûler, apprêtaient les peaux et confectionnaient les vêtements. C'étaient elles qui fabriquaient les ustensiles ménagers tels que les poteries, les paniers et les nattes d'osier, d'écorce et de pelure de maïs. Chargées de la cuisine, elles préparaient souvent une soupe de maïs enrichie de morceaux de poisson, de viande ou de courge. Elles moulaient les grains de maïs dans un tronc d'arbre évidé en utilisant un pilon de bois d'environ deux mètres de long.

Les Hurons construisaient des canots qui, comme ceux des Indiens des bois, étaient recouverts d'écorce. Les Iroquois, quant à eux, préféraient la terre ferme. Excellents coureurs, ils pouvaient couvrir des distances extrêmement longues en un temps remarquablement court.

Les hommes fabriquaient aussi des outils et des armes de pierre, ainsi que des cuillères, des bols, des massues et des armures de bois.

Les vêtements de daim étaient de conception relativement simple, quoique parfois rehaussés de couleurs vives et de broderies en piquants de porcs-épics. Les femmes portaient des jupes et parfois des vestes. Les hommes portaient des pagnes, auxquels ils ajoutaient de longues jambières et des chemises lorsque la température était fraîche. Hommes et femmes portaient des mocassins. Les Iroquois confectionnaient parfois des chaussures avec des pelures de maïs tressées.

Les hommes contribuaient à l'économie du groupe en construisant les maisons et les palissades, de même qu'en chassant et en pêchant. En plus des assommoirs et des collets utilisés par la plupart des tribus iroquoiennes, on employait des sarbacanes et des fléchettes pour chasser les oiseaux et le petit gibier. Pour les Hurons, la chasse au cerf était une entreprise collective. Plusieurs centaines d'hommes traquaient les animaux jusqu'à une rivière ou à un enclos construit à cette fin, où ils étaient mis à mort.

Les expéditions commerciales

Pendant l'été, les Iroquois partaient en expédition pour échanger leurs biens avec leurs alliés et avec les tribus voisines des forêts du Nord, comme les Algonquins. Les Neutres, par exemple, troquaient avec les Algonquins pour obtenir des fourrures de bonne qualité et des piquants de porcs-épics. En échange, ils leur fournissaient du maïs, du tabac, des hameçons et des *wampum* — bandes de perles

blanches et violettes faites de coquilles de dentale et qui constituaient une monnaie d'échange très appréciée.

En plus de commercer directement avec leurs alliés et avec les Indiens des bois, les Hurons monopolisaient les activités d'échange des Pétuns, pour lesquels ils agissaient comme intermédiaires dans le troc du maïs et du tabac, tout en prélevant une part pour eux-mêmes.

La guerre

A l'exception des Neutres et des Pétuns, qui menaient une existence paisible, les tribus iroquoiennes pratiquaient des incursions de pillage de la fin du printemps jusqu'au début de l'automne.

A la requête de familles qui avaient perdu des membres à la guerre, les chefs de guerre hurons organisaient des raids, allant de village en village pour expliquer leur plan et encourager les jeunes hommes à se joindre à eux.

Leurs armes principales étaient l'arc et la flèche pour le combat à distance, et la massue pour les combats rapprochés. Certaines tribus iroquoiennes usaient d'armures faites de pièces de bois attachées avec des cordes, ou de pièces de vannerie recouvertes de cuir. La plupart des guerriers transportaient avec eux un petit sac de maïs qui leur permettait de subsister pendant plusieurs semaines. Cette alimentation était enrichie par le poisson ou la viande trouvés en cours de route.

La capture de prisonniers donnait du prestige à un guerrier. Les prisonniers étaient très souvent soumis à de cruelles tortures dans le village de leurs ravisseurs, mais il est arrivé fréquemment qu'ils soient adoptés par la tribu ennemie. En général, un prisonnier était adopté par une famille qui avait perdu un guerrier à la guerre.

Les croyances et les cérémonies

Les Hurons croyaient que tout ce qui existe, y compris les objets fabriqués par l'homme, a une âme immortelle. Les âmes capables d'influencer les êtres humains étaient appelés *oki*. Parce qu'il contrôlait les saisons et les autres phénomènes naturels, l'*oki* du ciel était considéré comme le plus puissant de tous.

Les adolescents hurons partaient aussi en quête d'une vision, dans l'espoir de trouver l'esprit gardien qui leur révélerait le chant de guerre personnel qu'ils devraient entonner lorsqu'ils seraient en danger.

Les chamanes les plus importants étaient les guérisseurs. On en comptait deux sortes : les *ocatas*, qui dressaient un diagnostic et suggéraient des remèdes pour toutes sortes de maladies, et les *aretsans*, qui se spécialisaient dans l'art de conjurer les sorts jetés par les sorciers.

Les Hurons et les Iroquois avaient des sociétés de guérisseurs. La Société des faux visages, qui existait chez les Iroquois, est peut-être la plus célèbre. Les masques de bois utilisés dans les rituels étaient censés posséder une force spirituelle et représentaient toute une hiérarchie d'êtres mythiques. Chacun de ces masques grimaçants conférait des pouvoirs curatifs particuliers au membre de la Société qui le portait.

Pour les peuples iroquoiens en général, l'hiver était l'époque des rencontres et des festivals. L'*Ononharoia* — le principal festival d'hiver huron — était un cérémonial de guérison des esprits. Il était célébré au moins une fois l'an dans tous les grands villages lorsqu'une personne importante ou qu'un grand nombre de gens étaient malades ou déprimés. Pendant ces trois jours de fête, les gens faisaient irruption dans les maisons, renversaient le mobilier et cassaient les pots. Les malades se répandaient alors dans le village pour trouver les objets qui leur étaient apparus en rêve. S'ils les trouvaient, cela voulait dire qu'ils étaient guéris.

Le plus important des festivals hurons était la Fête de la mort. Elle se déroulait une fois tous les dix ans et, en général, plusieurs communautés voisines y participaient.

Pendant les dix jours que durait la fête, les morts de la communauté étaient retirés de leurs tombes individuelles et placés dans un ossuaire commun. Huit des dix jours de la fête étaient consacrés à la préparation des corps, dont le reste des chairs était enlevé et brûlé. Les présents apportés par les pleureurs de la famille étaient rassemblés et redistribués par un chef de village. La célébration de la Fête de la mort était, pour les Hurons, un geste de respect qui renforçait également l'esprit de bonne volonté entre les collectivités voisines.

Les Iroquois tenaient tous les ans de six à huit festivals reliés à l'agriculture et à la maturation des fruits et des baies. Il y avait un festival de sept jours lors des semailles du maïs, un autre lorsqu'il était vert, et un autre encore lorsqu'il était récolté. L'événement marquant de l'année cérémonielle iroquoise était le Festival du milieu de l'hiver, qui durait une semaine et dont les trois derniers jours se passaient en jeux. Pendant ce festival, on brûlait du tabac et on demandait au Créateur de favoriser les récoltes de l'année suivante.

Les Indiens des plaines

Les principales tribus

Il y avait huit grandes tribus indiennes dans les Prairies. Cinq d'entre elles, les Pieds-Noirs, les Gens-du-sang, les Piégans, les Gros-Ventres et les Cris des plaines parlaient des langues de la famille algonquienne. Les Assiniboines et les Sioux parlaient des langues de

la famille siouenne, et les Sarcis parlaient une langue athapaskane.

Les Pieds-Noirs (ou Siksikas) vivaient sur un territoire situé à l'est des Rocheuses, sur les hauts plateaux où se trouvent actuellement Edmonton et Calgary. Les Pieds-Noirs, les Gens-du-sang et les Piégans formaient une alliance puissante. Les Gens-du-sang vivaient au sud-ouest des Pieds-Noirs, au pied des Rocheuses. Les Piégans s'étaient établis au sud des Gens-du-sang, dans la région où se trouvent actuellement Lethbridge et Medicine Hat.

Avant 1800, les Gros-Ventres vivaient à l'est des Piégans. Le territoire des Cris des plaines s'étendait vers le nord jusqu'à la limite des plaines, vers le sud jusqu'au fleuve Churchill et à l'est jusqu'au territoire pied-noir.

Les Assiniboines vivaient au nord des Cris des plaines, à partir des plaines de l'Est jusqu'au pays pied-noir. Les Sioux (ou Dakotas) formaient une grande confédération dispersée dans les plaines américaines et l'Ouest canadien. Aujourd'hui, plusieurs centaines de Sioux vivent dans des réserves au Manitoba et en Saskatchewan. Ce sont les descendants des guerriers qui se réfugièrent au Canada sous la direction de Sitting Bull après le massacre de la cavalerie américaine à Little Bighorn, en 1876.

Les Sarcis, venus du nord en traversant le Petit lac des Esclaves, vivaient le long de la rive supérieure de la rivière Athabasca, au nord-ouest des Pieds-Noirs.

L'organisation sociale

Toutes les tribus des Prairies étaient composées de bandes distinctes, dont chacune avait un chef et, habituellement, plusieurs conseillers. Pendant l'été, les bandes se réunissaient pour choisir un chef tribal ou simplement reconnaître l'autorité d'un chef particulièrement influent. Lors de ces rassemblements, les bandes dressaient leurs tipis en cercle autour de la tente du conseil.

Les Indiens des plaines avaient des sociétés militaires qui remplissaient différentes fonctions, comme le maintien de l'ordre, la direction des campements et des déplacements, et l'organisation de la défense.

Les sociétés militaires des Pieds-Noirs, connues sous le nom d'*aiinikik*, ce qui signifie « les camarades », avaient chacune un ou deux dirigeants qui siégaient au conseil tribal lors des rassemblements d'été des bandes. Pour faire partie des « camarades », il fallait payer sa place. Au sein de ces sociétés hiérarchisées, les promotions étaient généralement fondées sur l'âge. Tous les quatre ans, un homme pouvait vendre son droit d'appartenance à une société à un homme plus jeune et acheter celle

d'un homme plus vieux dans la société supérieure. Cependant, chaque degré devait compter au moins quatre hommes d'un certain âge dans ses rangs de façon que les autres membres puissent bénéficier de leurs conseils et de leur expérience.

Les modes de transport

L'image du cavalier indien des plaines a enflammé l'imagination du monde entier. Mais, en fait, l'adoption du cheval par les Indiens des plaines fut relativement tardive. Ce n'est qu'aux alentours de 1730 que les Pieds-Noirs purent acquérir des chevaux.

Avant l'introduction du cheval, les Indiens des plaines se déplaçaient à pied, en suivant les migrations de bisons. Ils dépendaient à ce point du bison qu'ils levaient le camp plus fréquemment encore que les nomades Indiens des bois.

Pendant les périodes de déplacement, le principal moyen de transport des biens et possessions domestiques était le chien et le travois. Le travois, ou brancard, consistait en deux longues perches attachées, à l'une de leurs extrémités, de chaque côté d'un chien. Un carré de toile était fixé aux deux perches et les réunissait derrière le chien. Un gros chien pouvait ainsi tirer jusqu'à 35 kilogrammes de marchandise, et chaque famille en possédait généralement plusieurs.

Le caractère récent de l'introduction du cheval dans la culture des Indiens des plaines se manifeste dans les différents noms qui ont été donnés à l'animal. Ils ont généralement trait aux points communs entre le cheval et le chien. Les Pieds-Noirs appelaient le cheval « cerf-chien » en raison de sa grande taille. Pour les Sarcis, le cheval était un « sept-chiens » parce qu'il pouvait transporter plus de charge qu'un seul chien.

Les Indiens des plaines s'adaptèrent rapidement au cheval et devinrent des cavaliers émérites. Ils développèrent divers termes techniques pour les différents types de chevaux, par exemple pour ceux qui étaient utilisés pour chasser le bison ou pour tirer les travois. Moins d'un siècle après son introduction, le cheval était devenu partie intégrante de la culture des Indiens des plaines, que ce soit pour la chasse, la guerre ou le transport.

Les habitations

Comme les Indiens des bois de l'Est, les Indiens des plaines avaient besoin d'habitations transportables. Lorsqu'ils se déplaçaient, ils transportaient à la fois les couvertures de leurs habitations et les perches utilisées pour les soutenir. Les perches de leurs tipis étaient généralement faites de troncs de pin minces et longs, qui avaient d'autant plus de valeur que le bois était rare dans les Prairies.

De 12 à 20 perches, parfaitement droites et soigneusement écorcées, formaient la structure conique du tipi. Il y avait trois ou quatre pieux de fondation sur lesquels les autres reposaient. Les Pieds-Noirs, les Gens-du-sang, les Piégans et les Sarcis utilisaient quatre pieux de fondation, et les Assiniboines, les Cris et les Gros-Ventres, trois.

Lorsque les pieux de fondation étaient fermement plantés en terre, les autres perches étaient placées dans les sortes de fourches formées au sommet. La couverture du tipi était attachée à la dernière perche mise en place à l'arrière du tipi, de sorte que les deux éléments étaient montés en même temps. La couverture était alors dépliée des deux côtés jusqu'au devant et fixée à l'entrée par des chevilles. Avant l'introduction du cheval, une couverture de tipi comportait de six à huit peaux de bison cousues. Mais lorsque, grâce au cheval, les troupeaux devinrent plus accessibles, le tipi moyen fut couvert d'environ douze peaux. Pour prévenir les courants d'air autant que pour aérer l'intérieur, il y avait souvent une cloison interne en peaux, d'environ deux mètres de haut, attachée aux perches de l'armature.

Le tipi était fixé au sol par des chevilles ou lesté de pierres. Au sommet se trouvaient deux sortes de volets, attachés chacun à une perche extérieure qu'on déplaçait à volonté pour modifier l'ouverture et régler l'aération.

Le tipi n'était pas parfaitement conique, mais légèrement incliné. Il était un peu plus raide à l'arrière, et le trou d'aération s'étendait le long de la partie avant légèrement étirée. En plus d'améliorer l'aération, cette inclinaison donnait plus d'espace en hauteur à l'arrière du tipi, là où la plupart des activités se déroulaient. La partie avant du cône, plus inclinée, offrait moins de résistance au vent.

Le foyer était aménagé juste à côté du centre du tipi. La place d'honneur, réservée au chef de famille, était située à l'opposé de l'ouverture. Le mobilier consistait en calereins légers et triangulaires, faits d'osier et liés avec des cordes. Des fourrures servaient de divan pendant la journée. Des sacs de nourriture, d'outils, d'armes et de vêtements étaient suspendus à l'armature de perches.

C'étaient les femmes qui fabriquaient, dressaient et « possédaient » les tipis. Les hommes étaient surtout des chasseurs et des guerriers, mais ils fabriquaient aussi des armes, des boucliers, des outils, des tambours et des pipes.

Les femmes s'occupaient également de trancher, de sécher et de préparer la viande; elles tannaient aussi les peaux utilisées pour faire des vêtements et des sacs de cuir.

La préparation de la nourriture

Le bison fournissait une grande quantité de viande, les mâles pesant

en moyenne 700 kilogrammes, et les femelles, 450.

La viande, mangée fraîche, était rôtie à la broche ou bouillie dans un sac de peau rempli d'eau dans lequel on jetait des pierres chaudes, ce qui donnait une soupe riche et nutritive.

La viande séchée connue sous le nom de *jerky* était très répandue. La viande à sécher était prélevée sur les parties maigres de l'animal et coupée en fines tranches. Ces dernières étaient coupées à leur tour en lanières, qu'on laissait sécher au soleil sur des rateliers. Lorsqu'il était sec, le *jerky* pouvait être conservé longtemps dans des sacs de cuir mégissé appelés « parflèches ».

Le *pemmican* était préparé par les femmes qui réduisaient la viande séchée en poudre, laquelle était mélangée avec de la graisse de bison fondue. Cela faisait une nourriture très riche en protéines que les chasseurs et les guerriers utilisaient dans leurs déplacements. Elle pouvait être facilement transportée dans de petits sacs de cuir. Gardé dans des sacs de cuir étroitement cousus, le *pemmican* se conservait pendant des années.

Le processus de tannage

Les femmes des Indiens des plaines étaient expertes dans l'art du tannage, qui était un processus long et fatigant. Les femmes étaient pour une bonne part jugées à la qualité et à la quantité de peaux qu'elles préparaient.

Même le processus le plus simple — la préparation du cuir dur utilisé pour les semelles de mocassins et les parflèches — était ardu et épuisant. La peau était étendue sur le sol et soigneusement grattée pour faire disparaître toute trace de chair et de graisse. Ensuite, elle était retournée et entièrement épilée. On la laissait alors sécher et durcir.

Pour produire de la peau souple, on suivait le même processus, mais la peau séchée et durcie était enduite d'une mixture de cervelle, de graisse et de foie d'animaux. La chose était faite à la main et parfois, avec une pierre douce. Après avoir séché au soleil, la peau était trempée dans l'eau, enroulée sur elle-même et séchée à nouveau. Après un certain temps, on la déroulait pour la gratter de nouveau des deux côtés. Enfin, on la frottait et on la pétrissait pendant de longues heures jusqu'à ce qu'elle soit souple. L'ensemble du procédé s'étendait sur une semaine.

Les vêtements

Pour l'essentiel, les vêtements étaient faits de légères peaux de vache, de bison, d'antilope, d'orignal ou de cerf. Des vêtements plus épais, sur lesquels on avait laissé le long poil, étaient portés par temps froid.

Les hommes étaient généralement vêtus d'un pagne retenu par une ceinture. A cette dernière étaient attachées des lanières de cuir souple retenant de longues jambières. Un couteau et un petit sac rempli

de peinture destinée au visage pendaient parfois à la ceinture. Par temps frais, des mocassins et une chemise de peau complétaient l'habillement.

Les chemises des femmes descendaient jusqu'au-dessous des genoux, et leurs jambières étaient fixées juste au-dessus. En général, les côtés de leur tunique étaient attachés.

Les magnifiques coiffes de plumes souvent associées aux Indiens d'Amérique du Nord n'étaient portées à l'origine que par quelques chefs sioux importants. Les membres des sociétés de guerriers avaient des couvre-chefs parfois décorés de cornes de bison. Les Pieds-Noirs, qui faisaient partie de telles sociétés, portaient des couvre-chefs faits de peaux blanches de belettes tuées en hiver. Les plumes d'aigle blanches, aux extrémités noires et fines, étaient également très admirées; piquées dans la chevelure, elles rappelaient les actes de bravoure ou d'audace du porteur.

Beaucoup d'hommes portaient régulièrement des peintures faciales. Le rouge était la couleur favorite. Les Sarcis peignaient souvent toute la partie supérieure de leur visage d'ocre et de vermillon.

La chasse au bison

Les Indiens des plaines que rencontrèrent les arrivants européens entre 1830 et 1880 avaient une culture cynégétique extrêmement développée. Le bison était au centre de leurs poursuites et constituait pour eux un défi formidable : en plus de sa taille imposante, le bison avait un odorat et une ouïe particulièrement développés.

Avant l'introduction du cheval, des tribus comme les Pieds-Noirs, les Assiniboines et les Cris des plaines avaient développé des techniques de chasse efficaces. De part et d'autre des routes de migration habituelles des bisons, les chasseurs plaçaient des haies de buissons, de branchages et de pierres qui convergeaient toutes vers un point choisi dans la plaine. Ces sortes de corridors, se rétrécissant en forme d'entonnoir, dirigeaient les bisons vers un corral où les animaux étaient mis à mort. L'arme principale était l'arc et la flèche de frêne ou de saule.

Le « saut du bison » était un autre type de chasse par lequel les chasseurs tiraient partie des dénivellations abruptes du terrain. En poussant des troupeaux entiers jusqu'à un précipice, les chasseurs se procuraient de grandes quantités de viande en une seule expédition.

Dans la technique de l'« encerclement », les chasseurs attachaient leurs chevaux ensemble et encerclaient un troupeau de bisons. Alors que la plupart des chasseurs restaient à la périphérie en visant soigneusement les animaux de leurs flèches, d'autres entraient dans le gros du troupeau pour y abattre les bêtes. Au fur et à mesure que ces dernières étaient

mises à mort, les cavaliers resserraient le cercle.

Les chasses communes se déroulaient en juin, en juillet et en août, lorsque les bisons étaient gras, leur chair tendre et leur peau facile à travailler. Les chasseurs se chargeaient eux-mêmes de dépecer les animaux, et la viande était répartie selon les besoins des familles. Les malades et les vieillards avaient droit à un supplément.

Les bisons étaient utiles aux Indiens des plaines pour bien d'autres raisons que leur viande et leur peau. Leurs cornes servaient de cuillères et de coupes à boire, et leurs os de racloirs. Les tendons servaient de fils à coudre. Les longs poils étaient tressés pour faire des cordes. Les sabots étaient bouillis et transformés en une sorte de colle. Lorsque le bois était rare, les excréments séchés des bisons constituaient une bonne source de combustible, qui produisait relativement peu de fumée.

La guerre

Les Indiens des plaines avaient trois type d'activités guerrières : de petits coups pour voler des chevaux à d'autres tribus; des raids de caractère plus ou moins ludique au cours desquels les guerriers devaient prouver leur courage sans nécessairement tuer ou blesser l'adversaire; et de véritables expéditions pour obtenir vengeance ou protéger son territoire.

Avant l'arrivée des Européens, les armes utilisées étaient l'arc et la flèche, la lance, la massue et le couteau. Certains guerriers portaient des vestes protectrices faites de plusieurs couches de cuir, mais les boucliers étaient beaucoup plus courants. Ces derniers étaient de forme ronde et fabriqués avec le cuir épais de la poitrine de vieux bisons mâles. Décorés de plumes d'aigle, symboles de bravoure, les boucliers étaient souvent peints de motifs sacrés et d'images apparues en rêve aux guerriers.

A la guerre, on utilisait des signaux de fumée et des attaques surprises. Une technique semblable à celle de l'encerclement du bison était également utilisée, les cavaliers galopant autour de l'ennemi en cercles toujours plus restreints, et tirant sur lui.

Vers la fin de sa vie, l'Indien des plaines peignait souvent sur un morceau de peau de bison une série de pictogrammes relatant ses exploits guerriers.

Les croyances et les cérémonies

Les tribus indiennes des plaines avaient des croyances religieuses très semblables. On honorait les grands esprits Soleil, Oiseau-Tonnerre et *Napiwa*, le Vieil homme du crépuscule. Les Sioux appelaient ces esprits *wakan tanka* c'est-à-dire « les plus grands des êtres sacrés ».

La quête de vision de l'adolescence était une expérience spirituelle

intense pour les cavaliers guerriers des plaines. Un esprit gardien enseignait au jeune homme son chant et sa danse de guerre, ou lui indiquait quelles amulettes lui conféreraient la puissance. Nombre de symboles peints avec des pinceaux en os poreux sur les tipis et les boucliers tenaient leur origine de la vision qu'avait eu le propriétaire de ces objets.

Les « sacs de médecines » de nature religieuse que portaient les Indiens étaient des amulettes (plumes, becs d'oiseaux ou pierres de forme bizarre) enveloppées dans une peau. Chaque objet avait une signification particulière et il fallait entonner un chant spécial lorsque son propriétaire l'exposait à la lumière. Les « sacs de médecines » donnaient du prestige à leur propriétaire et on pensait qu'ils leur portaient chance et leur procuraient la santé.

Les cérémonies du calumet de paix jouaient également un grand rôle dans la religion des Indiens des plaines. Souvent taillées dans de la catlinite, une pierre rouge et tendre, les pipes étaient utilisées dans des rituels au cours desquels on soufflait de la fumée en direction des quatre points cardinaux, vers le ciel et vers la terre.

On se purifiait en prenant des bains de vapeur dans des « sueries ». Souvent, les néophytes mâchaient un morceau de sauge, une plante aromatique que l'on parsemait sur le sol pour les empêcher de s'évanouir sous l'effet de la chaleur presque insoutenable.

En plus des sociétés guerrières, il y avait également un certain nombre de sociétés de danseurs dont la fonction était sociale ou religieuse. Les danses décrivaient généralement l'orientation cynégétique ou guerrière de la culture, et étaient habituellement exécutées lors des réunions d'été de la tribu. Une certaine danse, exécutée par cinq hommes alignés, était réservée aux guerriers qui n'avaient jamais fui devant l'ennemi. Une autre danse rendait hommage à la libéralité dont certains hommes faisaient preuve en partageant la viande après la chasse.

L'une des cérémonies de danse les plus importantes était la Danse annuelle du Soleil des Pieds-Noirs. La construction de la hutte pour la Danse du Soleil commençait avec l'érection d'un poteau central auquel étaient suspendues les offrandes faites au Grand Esprit. Ce poteau était entouré d'un cercle de dix autres pieux, et l'ensemble était recouvert de branches feuillues. Quelques hommes seulement participaient à la Danse du Soleil, après avoir longuement jeûné et prié. La danse se déployait à partir du poteau central, auquel ils étaient reliés par une corde, en direction du mur circulaire, et inversement. Traditionnellement, le point culminant de la danse comportait l'automutilation puisqu'une extrémité de la corde était insérée sous la peau de la poitrine et du dos des danseurs

au moyen de tiges coupantes. Toutefois, ce genre de mortification était plus populaire chez les Sioux qui occupaient le territoire appartenant aujourd'hui aux États-Unis.

Les Indiens du plateau

Les principales tribus

Le haut-plateau de l'intérieur de la Colombie-Britannique, dont la configuration est très variée, était peuplé de six principales tribus.

La plus importante de ces tribus était celle des Salish de l'intérieur, composée de cinq groupes principaux appartenant à la famille linguistique salishenne. Les Lillooets vivaient dans la vallée de la rivière du même nom. Au sud et à l'ouest de ces derniers étaient les Thompsons, qui occupaient la vallée du fleuve Fraser, de Yale jusqu'à Lillooet. Le plus septentrional et le plus important de ces groupes était celui des Shuswaps, qui contrôlait la vallée du Fraser, de Lillooet jusqu'à Alexandria et, vers l'est, jusqu'aux Rocheuses. Au sud, vivaient les Okanagans, qui occupaient la vallée de la rivière du même nom. A l'est de ces derniers, dans les environs du lac Arrow et de la partie supérieure du fleuve Colombia, vivaient les Lakes.

Jusqu'en 1750 environ, la tribu des Kootenays vivait à l'est des Rocheuses, dans les Prairies. Repoussés vers l'ouest au-delà des montagnes par les Pieds-Noirs, ils s'installèrent dans le coin sud-est de la Colombie-Britannique actuelle. Ils appartenaient à la famille linguistique kootenayenne.

En amont de la rivière Chilcotin et aux environs du lac Anahim se trouvaient les Chilcotins, une tribu appartenant à la famille linguistique athapascane. Au nord de ces derniers vivaient les Porteurs, qui appartenaient à la même famille linguistique. Ils occupaient un territoire étendu comprenant les vallées en amont du fleuve Fraser et des rivières Blackwater, Nechako et Bulkley.

La troisième tribu de langue athapascane était celle des Tahltans, qui vivaient au nord des Porteurs et contrôlaient les terres du bassin de la haute Stikine. Au nord des Tahltans, dans la vallée de la haute Lewes, vivaient les Tagish, qui appartenaient à la famille linguistique tlingite.

La région culturelle du plateau consistait essentiellement en une grande vallée s'étendant entre les Rocheuses et la côte, et comprenant plusieurs milieux différents. La partie la plus au sud, semi-désertique, était une région de cactus, d'armoises et de serpents à sonnette. Dans la région centrale, les rivières et les chutes tumultueuses étaient grosses de saumons au printemps. Au nord, près de la chaîne des Cascades, s'étendait une terre où abondaient les orignaux, les cerfs et les caribous.

En dépit de cette diversité d'environnement, les Indiens de l'intérieur de la Colombie-Britannique utilisaient tous des méthodes de chasse, de pêche, de cuisine et de conservation semblables. Leurs habitations, par contre, différaient d'une région à l'autre. Il y avait également des différences sensibles dans l'organisation sociale des diverses tribus.

L'organisation sociale

Plusieurs tribus du plateau étaient influencées par les Indiens de la côte du Pacifique, leurs voisins. Ces influences furent renforcées par des relations commerciales bien établies.

Par exemple, en échange de peaux et de mocassins, les Porteurs obtenaient des boîtes de cèdre et des « couvertures chilkat » des Bella-Coolas et des Tsimshians de la côte. A la suite de ces échanges, ils adoptèrent également la hiérarchie sociale des tribus de la côte du Pacifique et leur population se divisa en nobles, en gens du peuple et en esclaves. Les mariages mixtes avec les Tsimshians de la rivière Skeena contribuèrent encore davantage à ce processus. De leur côté, les Chilcotins et les Tahltans adoptèrent des systèmes sociaux similaires : les Chilcotins, en raison de leur commerce de fourrures avec les Bella-Coolas de la côte, et les Tahltans, dans le cadre de leurs activités d'échange avec les Tlingits de la côte du Pacifique en Alaska.

Dans le groupe des Salish de l'intérieur, les Lillooets étaient les principaux intermédiaires dans le commerce des gens de la côte. Ils expédiaient des baies séchées, des peaux tannées et de la laine de chèvre des montagnes vers la côte. En retour, ils recevaient des coquillages et des canots monoxyles; ils adoptèrent par la même occasion la croyance en des ancêtres de clans surnaturels qui caractérisait les Indiens de la côte du Pacifique. Parmi les autres influences reçues de la côte, on compte les danses d'hiver, au cours desquelles les participants portaient des masques d'animaux, et les sociétés secrètes à caractère religieux.

En dépit des relations commerciales étroites qu'ils avaient avec la côte, les Salish de l'intérieur n'adoptèrent pas le système de division en classes sociales. Chaque petite bande de familles apparentées reconnaissait l'autorité d'un chef héréditaire. Un conseil d'anciens l'aidait, de façon officieuse, à prendre des décisions. Le territoire de chasse appartenait à l'ensemble de la bande, même si quelques familles revendiquaient des coins de pêche et de cueillette particuliers.

Les Kootenays avaient un système analogue, chaque bande étant dirigée par un chef héréditaire appuyé par un conseil d'anciens. Un chef spécial était élu pour la chasse au bison annuelle qui se déroulait au pied des Rocheuses et pour la guerre — en particulier la guerre avec les Pieds-Noirs.

Les techniques de pêche

Le saumon était l'une des principales sources d'alimentation des Indiens du plateau. Même les chasseurs tahltans du Nord se rassemblaient tous les printemps en des points précis pour attendre l'arrivée des premiers saumons. De même, les Chilcotins achetaient régulièrement du saumon aux Shuswaps. Cependant, les Kootenays faisaient exception, en retournant tous les printemps dans leur patrie originelle des Prairies pour chasser le bison.

Pendant l'été, des quantités innombrables de saumons remontaient les rivières du Pacifique jusqu'à leur lieu de frai. Les Indiens du plateau élaborèrent plusieurs techniques pour exploiter cette migration annuelle. Les Porteurs, par exemple, plaçaient des filets dans les bas-fonds des cours d'eau rapides. Une autre méthode consistait à tirer profit de l'habitude du saumon de sauter par-dessus les chutes. Des grilles d'osier à l'extrémité recourbée étaient solidement fixées au sommet des chutes de sorte que le poisson qui sautait par-dessus ces dernières tombait directement dans le panier.

Beaucoup de pêcheurs du plateau utilisaient des épuisettes pour capturer le poisson en se plaçant sur le bord rocheux d'un cours d'eau au débit rapide. Les filets étaient faits de chanvre sauvage, de fibres tressées ou de la partie intérieure de l'écorce du saule. Le harpon à deux pointes était courant, chaque pointe ayant une tête détachable.

Des milliers de saumons attrapés chaque année, quelques-uns seulement étaient mangés frais. Les autres étaient nettoyés, fumés à feu doux et entreposés pour l'hiver dans des fosses tapissées d'écorce de bouleau.

Le saumon était également bouilli, suivant la méthode des pierres chaudes. Des têtes de poissons riches en huile étaient ajoutées au bouillon et, lorsque le mélange refroidissait, on enlevait l'huile figée à la surface. Cette huile de saumon, mélangée à du poisson séché et réduit en poudre, à laquelle on ajoutait des baies d'amélanchier, constituait un pemmican de poisson nutritif et durable.

Les récipients de cuisson les plus fréquents étaient les paniers étanches en écorce d'épinette ou de cèdre. Les paniers fabriqués par les femmes thompsonnes et lillooettes, avec leurs motifs géométriques rehaussés de colorants naturels, étaient particulièrement beaux.

Les méthodes de chasse

Les principales armes de chasse étaient l'arc et la flèche, la lance et le couteau. Dans la partie sud du plateau, les arcs étaient faits de bois d'if ou de genièvre. Dans le Nord, on utilisait du bois de saule ou d'épinette. L'arc était souvent renforcé d'une enveloppe de tendons de cerf ou de peaux de serpent à sonnette. La corde elle-même était faite de tendons de cerf.

Les flèches étaient taillées dans du bois de cèdre ou d'amélanchier. Les chasseurs lillooets mordillaient le bois de leurs flèches pour en briser les fibres et prévenir ainsi leur déformation.

Beaucoup de tribus chassaient le gibier aquatique avec des filets. Les Porteurs tendaient entre deux canots un filet dans lequel ils prenaient des grèbes (oiseau aquatique ressemblant au huart).

Pour attraper les canards, les Kootenays étendaient des filets sur des perches, au-dessus des aires de repas des oiseaux.

En plus des pièges à assommoir et des collets, les Indiens du plateau utilisaient fréquemment des fosses. Ils creusaient des fosses étroites sur les pistes des cerfs, qu'ils recouvraient de branches et de feuilles. Lorsque l'animal tombait dans une fosse, il ne pouvait plus se dégager.

Les chasseurs de cerf se camouflaient eux-mêmes sous une peau de cerf et un couvre-chef fait d'une tête de cerf. Avant de partir, les chasseurs lillooets se frottaient avec des rameaux d'arbres divers pour enlever leur odeur humaine.

La cueillette

Les végétaux sauvages — en particulier les racines et les baies — constituaient une partie importante de l'alimentation des Indiens du plateau, en particulier des Salish de l'intérieur.

La racine de quamassie, un lys sauvage à large bulbe, était une des plus recherchées. Il y avait deux variétés de quamassie : une à fleur bleue, comestible, et une à fleur blanche, vénéneuse. Pour éviter toute confusion possible, les bulbes n'étaient déterrés que lorsque les lys étaient en fleur. Parmi les autres racines comestibles, on comptait l'ail du Canada, ou *lillooet*, la partie intérieure du chou puant et la berle douce, que l'on pouvait manger fraîche. Le principal outil utilisé pour déterrer les racines était fait d'une omoplate recourbée à laquelle on avait ajouté une poignée amovible en corne de mouton. Les Lillooets utilisaient également des bâtons faits d'andouillers.

La cuisson des racines, exigeant beaucoup de savoir-faire, était confiée aux femmes les plus âgées de la bande. En premier lieu, elles creusaient une petite cavité qu'elles remplissaient de pierres chauffées au rouge. Lorsque le sol entourant cette cavité devenait très chaud, les femmes retiraient les pierres et déposaient une couche de bulbes de quamassie. Venaient ensuite une couche de feuilles, puis d'autres pierres chaudes et, enfin, une couche de terre et des peaux qui servaient d'isolant. Les bulbes cuisaient ainsi durant toute la nuit et se transformaient en une sorte de matière noire et pulpeuse qui se conservait des mois après avoir été refroidie et séchée. C'est avec la même méthode que les Salish de l'intérieur cuisaient une mousse noire qu'ils trouvaient sur les troncs des sapins de Douglas.

Les femmes avaient aussi une méthode particulière de préserver les milliers de baies qu'elles cueillaient au début de l'automne. Les baies d'amélanchier, les framboises et les bleuets étaient séchés au soleil sur des rateliers de cèdre recouverts de grandes feuilles. L'addition de jus de baie permettait de solidifier les gâteaux ainsi obtenus.

L'écorce intérieure des plantes à feuilles persistantes et du peuplier était aussi une nourriture appréciée. Prélevée au printemps lorsque la sève montait, l'écorce tendre et juteuse avait un goût sucré rappelant un peu celui des oranges. L'écorce était enlevée en longues lanières à l'aide d'une sorte de racloir en os ou en andouiller. Une fois séchées, ces lanières se conservaient pendant plusieurs mois.

Les modes de transport

Les Indiens du plateau se déplaçaient très peu par la voie des eaux. Il y avait à cela plusieurs raisons, en particulier la nature des cours d'eau eux-mêmes. Le fleuve Fraser et la rivière Thompson étaient si tumultueux que les Salish de l'intérieur voyageaient surtout à pied. Néanmoins, les Indiens thompsons avaient conçu trois types de canot : les canots d'écorce de bouleau, de tronc de cèdre évidé, et de peau.

Les habitudes alimentaires des Indiens de cette région limitaient également les déplacements. Les Porteurs, par exemple, dépendaient à ce point du poisson qu'ils ne ressentaient pas le besoin de chasser en hiver, saison pendant laquelle ils consommaient leurs provisions de saumon séché. Ils n'avaient donc ni raquettes ni toboggans.

Au nord, par contre, les Tahltans devaient chasser en hiver pour survivre. Mais le bois pouvant servir à fabriquer un toboggan était rare dans leur région, il leur fallait pratiquement toujours se déplacer à pied. Cependant, ils mirent au point une sorte de toboggan fait en peaux d'orignal. De nombreuses tribus, en particulier les Kootenays, utilisaient des chiens pour transporter les charges les plus lourdes.

Les habitations

Les différences qui séparaient les tribus du plateau n'étaient nulle part aussi visibles que dans la manière dont ils construisaient leurs habitations. Ces dernières allaient des maisons souterraines des Salish de l'intérieur aux tipis classiques recouverts de peaux de bison des Kootenays.

Les maisons souterraines des Salish de l'intérieur étaient différentes des habitations de toutes les autres tribus indiennes du pays. Pour commencer, ils creusaient un grand trou circulaire dans un sol bien asséché et graveleux, généralement près d'une rivière, de façon à disposer d'eau, de poisson et d'une voie de communication. Ces fosses avaient généralement deux mètres de profondeur et de six à douze mètres de diamètre.

Après que le sol eût été recouvert de branches d'épinette, une structure conique de perches était élevée et munie d'une ouverture d'environ 1,25 mètre carré au centre pour servir à la fois de cheminée et d'entrée. Cette structure était alors recouverte de branches d'épinette, de perches supplémentaires et de la terre extraite de la fosse.

Les habitants de la maison entraient et sortaient de cette dernière par un escalier taillé dans un solide rondin incliné qui faisait saillie par l'ouverture. Les maisons étaient assez grandes pour permettre à plusieurs familles d'avoir chacune leur aire réservée au sommeil et de se regrouper autour d'un foyer central pour cuisiner ou travailler. De la nourriture séchée était cachée à l'extérieur de l'habitation dans des boîtes accrochées à des poteaux élevés ou dans des fosses profondes tapissées d'écorce.

Au cours des mois d'été, les Salish de l'intérieur s'installaient dans des huttes oblongues ou coniques recouvertes de nattes de jonc.

Plus au nord, les Porteurs construisaient des maisons d'hiver rectangulaires en planches de cèdre. Ce qui caractérisait ces maisons, c'était leur toit à pignon recouvert d'écorce d'épinette. Les pans du toit se prolongeaient jusqu'au sol, ce qui permettait de se passer de murs verticaux.

Les maisons des Tahltans étaient des sortes de doubles appentis faits de perches recouvertes d'écorce d'épinette. Parfois assez grandes pour abriter plusieurs familles, ces maisons ressemblaient à deux tentes ouvertes se faisant face.

Les vêtements

Les tribus du plateau portaient des vêtements beaucoup plus uniformes. A l'exception des Kootenays qui préféraient le cuir d'orignal, les vêtements étaient généralement faits de cuir de cerf.

Les hommes portaient une veste de daim, un pagne, des jambières et des mocassins. Quant aux femmes, elles portaient des jambières plus courtes et une chemise plus longue. En hiver, hommes et femmes étaient vêtus d'habits fourrés de peaux de lapin ou de marmotte. Ces vêtements étaient décorés de franges ou de lignes ocre rouge tracées parfois le long des coutures. Les Salish de l'intérieur portaient aussi des couvertures décoratives en laine de chèvre des montagnes.

Les croyances et les cérémonies

Chez les Salish de l'intérieur, les adolescents en quête de vision peignaient parfois sur des pierres des signes abstraits décrivant les tâches qu'ils avaient dû accomplir pendant leur retraite. Dans le cadre de leur formation aux responsabilités de la vie adulte, les jeunes filles devaient consacrer de longues heures à des travaux monotones et fatigants, comme creuser des tranchées ou arracher des aiguilles de pin.

Les Tahltans avaient des habitudes analogues. Les filles étaient enfermées pendant deux ans dans une hutte située à l'écart où elles recevaient une formation intensive au travail de femme. Les jeunes tahltans se livraient fréquemment à des jeûnes dans leur quête d'une vision. Lorsque leur esprit gardien animal leur apparaissait, ils s'en allaient tuer l'animal correspondant, dont ils conservaient la peau comme amulette.

Les Porteurs demandaient l'aide des créatures surnaturelles au cours de rêves en pratiquant différents rituels. Ils pensaient que certains hommes possédaient des dons spirituels particuliers et pouvaient entrer en contact étroit avec le monde surnaturel en se livrant à des jeûnes ou en se laissant aller à des rêves dans des endroits précis. Les pouvoirs et les chansons suggérés par leurs visions les aidaient à trouver des esprits perdus.

Toutes les tribus du plateau avaient des chamanes réputés pour leur faculté de guérir les malades et d'influencer le climat. Chez les Kootenays, les chamanes pratiquaient souvent des saignées comme moyen de guérison.

Fidèles à leurs origines, les Kootenays avaient beaucoup de croyances spirituelles en commun avec les Indiens des plaines, y compris la croyance liée aux « sacs à médecines » et à la Danse du Soleil.

En hiver, on se racontait des histoires et on dansait. Les Lillooets et les Shuswaps se livraient à des danses masquées, au cours desquelles ils faisaient revivre la possession qu'un esprit gardien avait eue d'un jeune homme ou d'une jeune femme au cours de sa quête de la vision. Les Salish de l'intérieur avaient un festival connu sous le nom de Danse des Esprits. On le célébrait lorsqu'un membre d'une bande déclarait avoir reçu un message du pays des esprits. Pendant le festival, on dansait et festoyait en suivant un rituel particulier chaque jour. Le matin était consacré aux jeûnes et à la purification rituelle, le midi à la fête et aux prières adressées au Chef des Morts, l'après-midi à la danse, et le soir à la cérémonie du calumet.

Les Indiens de la côte du Pacifique

Les principales tribus

Il y avait six grandes tribus indiennes sur la côte du Pacifique. Au nord vivaient les Haidas, qui habitaient sur les îles de la Reine-Charlotte et appartenaient à la famille linguistique appelée également haida, dont ils étaient d'ailleurs les seuls représentants.

Les Tsimshians, établis sur la côte située en face des îles de la Reine-Charlotte, étaient divisés en trois groupes, qui parlaient tous des langues appartenant à la famille linguistique tsimshenne. Les Tsimshians vivaient à l'embouchure de la rivière Skeena, les Gitskans, à l'intérieur des terres, le long de la Skeena, et les Niskas, dans le bassin de la rivière Nass.

Les tribus les plus au sud de la côte du Pacifique étaient les Nootkas et les Salish de la côte. Installés sur la côte ouest de l'île de Vancouver, les Nootkas parlaient une langue appartenant à la famille wakashenne. Les Salish de la côte se trouvaient sur la côte orientale de l'île de Vancouver et sur la partie du continent située juste en face, de l'inlet Bute jusqu'à l'embouchure du Columbia. Ils parlaient des langues appartenant à la famille salishenne.

Entre les tribus du Nord et celles du Sud, étaient établis les Kwakliutls et les Bella-Coolas. Comme les Nootkas, les Kwakliutls parlaient une langue appartenant à la famille linguistique wakashenne. Ils vivaient à l'extrémité nord de l'île de Vancouver et dans les îles avoisinantes. Les Bella-Coolas s'étaient établis sur les rives des rivières Dean et Bella-Coola et dans les fjords où débouchaient ces rivières. Ils appartenaient à la famille linguistique salishenne.

L'organisation sociale

Comparées aux autres tribus du Canada, les tribus de la côte du Pacifique avaient une structure sociale complexe. Non seulement étaient-elles divisées en trois classes sociales — nobles, gens du peuple et esclaves — mais leur aristocratie était héréditaire.

Ce système social variait d'une tribu à l'autre. Il était très développé chez les Haidas, les Tsimshians et les Kwakiutls, mais moins évident chez les Nootkas, les Salish de la côte et les Bella-Coolas.

Les tribus différaient également par la façon dont elles reconnaissaient la filiation, matrilinéaire chez les Haidas et les Tsimshians, et, indifféremment, patrilinéaire et matrilinéaire chez les autres tribus.

L'unité sociale de base était la famille « étendue », dont les membres se reconnaissaient un ancêtre commun. Chaque lignée revendiquait des territoires précis où elle pouvait pêcher, ramasser des coquillages, couper du bois ou prélever des morceaux d'écorce. Chaque famille avait également le monopole de certaines danses, de certains noms et de certains masques de cérémonie.

Chaque lignée avait son emblème représentant l'animal ou l'être surnaturel censé l'avoir créée. Parfois appelés *totem*, ces emblèmes étaient analogues aux armoiries de la noblesse européenne. Ils étaient exposés le plus souvent possible et de toutes les manières imaginables. Des totems pouvaient être peints à l'extérieur des huttes ou le long des banquettes qui servaient de lits. Ils pouvaient être tatoués sur le corps, peints sur le visage, brodés sur des vêtements cérémoniels, sculptés sur des masques, des ustensiles, des cuillères et des coffres en bois.

Le culte des emblèmes et des ancêtres surnaturels a amené les tribus de la côte du Pacifique à développer une forme d'art particulière extrêmement puissante, qui est

aujourd'hui admirée universellement et exposée dans des musées du monde entier. La perspective multiple est une des caractéristiques frappantes de cet art. Sur tous les côtés d'un coffre, par exemple, un artiste pouvait représenter le même animal de face, de profil, de dos, de dessus et de dessous, et même de l'intérieur, comme en une sorte de vision transcendante.

Le mode de représentation héraldique le plus célèbre, cependant, était le mât totémique, fait de tous les symboles superposés d'un clan. Taillées dans un cèdre rouge géant, des formes animales et humaines étaient superposées en une sorte de représentation synoptique de l'histoire du clan.

Il y avait plusieurs sortes de mâts totémiques, y compris le mât commémoratif et le mât qui servait de portique aux maisons. Lorsqu'un chef mourait, son héritier dressait un mât commémoratif pour montrer qu'il assumait les droits et privilèges de son prédécesseur. Les impressionnants piliers placés à l'entrée des maisons indiquaient à quelle lignée appartenaient les habitants de cette dernière. Ces piliers avaient à leur base une large ouverture par laquelle on pénétrait dans la maison et dont ils constituaient le portique.

Ces poteaux pouvaient également symboliser certains privilèges particuliers. Chez les Kwakiutls et les Nootkas, par exemple, un poteau mince et long, surmonté d'une figure en forme d'oiseau, indiquait la maison d'un « propriétaire de plage ». Cette fonction revenait au chef qui avait hérité du droit d'être le premier à inviter des visiteurs importants à une fête

La hiérarchie sociale caractérisait la société de la côte du Pacifique dans son ensemble. A l'exception des esclaves, les membres de chaque classe sociale remplissaient une série de fonctions allant de la plus basse à la plus élevée. Chez les Kwakiutls, par exemple, cette stricte hiérarchie déterminait l'ordre dans lequel on s'asseyait lors des fêtes.

Dans tous les clans, le personnage principal était le chef, qui était généralement le plus vieux de tous ceux qui, dans le groupe, descendaient en ligne directe de l'ancêtre commun. Il devait veiller à ce que les besoins matériels de tous les membres du clan soient satisfaits.

Le plus lointain parent du chef occupait, dans le clan, la position la plus inférieure. Il avait néanmoins certains privilèges, parmi lesquels le droit de participer à des fêtes cérémonielles et d'utiliser certains noms appartenant au groupe.

Même chez les Kwakiutls, les Haidas et les Tsimshians, où la hiérarchie sociale était la plus stricte, il était possible de changer de classe sociale. Un homme du peuple de basse classe qui se distinguait dans la fabrication de canots ou la sculpture de masques pouvait parfois obtenir des privilèges de classes supérieures si son travail était

reconnu par le chef. Cependant, une personne tombée en disgrâce ne pouvait recevoir que le minimum de privilèges et d'avantages économiques auxquels elle avait droit. Chez les Salish de la côte et les Bella-Coolas, ce genre de « déplacement des élites » était fréquent, tout dépendant des capacités de chacun.

Il existait donc des différences de rang entre les nobles et les gens du peuple, mais aussi entre les clans eux-mêmes. Le chef du clan le plus puissant et le plus prestigieux devenait donc le chef du village.

Dans chaque village, il y avait des esclaves appartenant aux différents clans. Les esclaves étaient généralement d'anciens prisonniers de guerre, et s'ils provenaient d'un clan riche, ils faisaient l'objet de rançons. Ceux qu'on gardait remplissaient de petites tâches, comme la collecte du bois de chauffage et la cueillette des palourdes.

La générosité de l'océan, qui fournissait saumons, coquillages, harengs, éperlans, poulpes, crabes, baleines et algues, permettait aux tribus de la côte du Pacifique de vivre en permanence dans certains endroits. Contrairement aux tribus iroquoiennes, qui émigraient littéralement tous les quinze ans, les Indiens de la côte du Pacifique habitaient généralement des villages permanents.

Beaucoup de ces villages ont été habités pendant quatre mille ans. Ils étaient souvent situés le long de baies ou de détroits, où ils étaient protégés des vagues de l'océan. Ils comptaient de 10 à 30 habitations, et de 200 à 700 habitants.

Les techniques de pêche et de chasse

Pour la pêche, toutes les tribus utilisaient des épuisettes faites de fibres végétales attachées à un cadre de bois. On les utilisait pour le saumon et le petit poisson comme le hareng et l'éperlan. Les Salish de la côte, les Tsimshians de la côte et les Haidas utilisaient des filets maillants. C'étaient de grands filets, avec des mailles spéciales dans lesquelles les poissons prenaient leurs branchies lorsqu'ils essayaient de se dégager.

On utilisait également des sortes de pièges immergés faits de rangées de pieux. D'une façon générale, les pieux formaient une sorte de corridor se rétrécissant à une de ses extrémités, où le pêcheur pouvait capturer le poisson avec un filet.

Le harpon était un autre article de pêche au saumon très utilisé. Il consistait en une tête d'os barbelé détachable reliée par une petite corde à une tige de bois. Les Kwakiutls et les Nootkas fabriquaient des harpons à deux têtes barbelées; les tribus du Nord utilisaient le harpon à une pointe.

En général, les pêcheurs utilisaient des hameçons d'os appâtés pour capturer le saumon en eau salée avant la saison du frai, et la morue et le flétan en tout temps. Les

Haidas, les Tsimshians et les Kwakiutls fabriquaient des hameçons à flétan de bois dur en forme de « V », avec une branche plus courte que l'autre, à laquelle on attachait un os barbelé.

C'étaient habituellement les femmes qui cueillaient les coquillages : palourdes, moules, oreilles de mer, huîtres et bigorneaux. Elles n'avaient pour tout instrument qu'un bâton de bois dur taillé pour détacher ou déterrer les coquillages récalcitrants.

Certains poissons étaient mangés frais (grillés à la flamme ou au charbon), mais la plus grande partie du saumon pêché était séchée en fumoir et gardée en réserve. Les tribus consommaient également les baies abondantes de leur région, qui étaient mangées sitôt cueillies ou mélangées à de l'huile et entreposées.

L'huile avait d'ailleurs une place importante dans l'alimentation des Indiens de la côte du Pacifique. C'était un condiment qui non seulement rendait le poisson séché plus savoureux, mais encore compensait en calorie, dans une certaine mesure, la basse teneur en amidon des produits alimentaires de la côte.

L'eulakane était une source d'huile très recherchée. Genre de flétan de douze centimètres de long, l'eulakane était si graisseux que, une fois séché, lorsqu'on le plaçait verticalement et qu'on l'allumait, il brûlait d'un bout à l'autre comme une bougie. C'est pourquoi on l'appelait également le poisson-chandelle. On le trouvait dans la rivière Nass pendant environ six semaines à partir du milieu du mois de mars. Désireux de faire l'échange de l'huile précieuse, les Indiens des autres tribus se rendaient dans la zone de pêche à cette époque et participaient en tant que spectateurs.

La pêche à l'eulakane était l'apanage des Tsimishians et des Niskas, qui prenaient le poisson au filet maillant et avec de longues épuisettes en forme d'entonnoir. La production de l'huile comme telle prenait environ trois semaines. On laissait d'abord le poisson se décomposer quelques jours dans des coffres de bois. Lorsque l'huile commençait à apparaître à la surface de la masse en décomposition, des pierres chaudes étaient posées dessus pour hâter le processus d'extraction. Traditionnellement, les femmes extrayaient l'huile en pressant les poissons en putréfaction contre leur poitrine nue et en la laissant couler dans des sacs faits d'intestins de mammifères marins.

Les Tsimshians et les Niskas avaient un abondant surplus d'huile, qu'ils échangeaient avec des tribus situées parfois jusque dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Aujourd'hui, les routes empruntées par eux sont toujours connues sous le nom de « pistes de la graisse ».

La chasse aux mammifères marins

Les Tsimshians, les Haidas et les Nootkas chassaient le phoque et la

loutre de mer. Armés de harpons, les chasseurs s'aventuraient sur l'océan dans de longs canots faits de troncs d'arbre évidés. Cependant, le plus spectaculaire de tout, c'était la chasse à la baleine pratiquée par les Nootkas.

Avant même le début de la saison de la chasse à la baleine, au mois de mai, des rituels étaient observés en préparation de la chasse. La responsabilité en incombait au chef du village et à sa femme.

Le rite de purification exigeait du couple qu'il se retire dans une sorte de chapelle consacrée à la chasse à la baleine où il se plongeait dans un bassin d'eau froide. Pendant que sa femme nageait en imitant les mouvements d'une baleine, le chef se frottait la peau jusqu'au sang avec des rameaux d'if.

Après le départ de son mari pour la chasse, la femme retournait à la maison où elle s'allongeait sans bouger, sans boire ni manger, jusqu'au retour des chasseurs. Elle espérait que sa passivité entraînerait la docilité de la baleine elle-même.

Les baleinières étaient assez larges pour accueillir un équipage de huit hommes. Le harponneur se tenait juste derrière la proue relevée. Il portait un harpon de quatre mètres de long en bois d'if, dont la tête amovible consistait en une coquille de moule cimentée avec de la gomme d'épinette entre deux barbes d'andouiller. La tête du harpon était attachée à une sorte de filin en tendon de baleine, lui-même relié à une corde de racines d'épinette tressées. A cette corde étaient attachées, à intervalles réguliers, quatre peaux de phoques gonflées.

Lorsque l'équipage repérait une baleine, il tentait de s'approcher silencieusement de l'animal par son côté arrière gauche. Le harpon était trop lourd pour être lancé, et le canot devait rattraper l'animal. Se dressant sur le bossoir, le harponneur prenait le temps de bien viser et plongeait son harpon dans le coeur de la baleine.

Il fallait plusieurs jours pour ramener la baleine au bord, surtout si cette dernière avait entraîné les chasseurs loin du rivage pendant sa lutte. La capture d'une baleine donnait lieu à une grande fête à laquelle d'autres chefs étaient invités. Le blanc de la baleine était réparti proportionnellement au rang de chaque invité, et on faisait l'éloge du chef et de sa famille.

Le canot monoxyle

Les Indiens de la côte du Pacifique se déplaçaient presque uniquement par voie d'eau, au moyen de canots monoxyles en cèdre rouge.

Les canots utilisés par les Haidas, les Tsimshians, les Kwakiutls et les Bella-Coolas avaient une proue et une poupe saillantes et surélevées qui empêchaient les vagues d'inonder le canot. Les armoiries du propriétaire ornaient souvent la poupe et la proue du canot.

La taille des canots variait selon leur fonction. Un petit canot de chasse utilisé par un ou deux hommes, par exemple, n'avait pas plus de cinq mètres de long. Les Haidas faisaient des canots qui comptaient parmi les plus grands. Ils avaient plus de 16 mètres de long et deux mètres et demi de large, et pouvaient transporter 40 hommes et deux tonnes métriques de marchandise. Le savoir-faire des fabriquants de canots haidas était très admiré. Aussi leurs canots étaient-ils un objet d'échange convoité lors des grandes assemblées des tribus de la côte et de l'intérieur à l'occasion de la pêche à l'eulakane sur la rivière Nass, chaque printemps.

Les canots des Nootkas et des Salish de la côte se caractérisaient par une proue très élancée et une poupe carrée et verticale. Les côtés du canot étaient gracieusement incurvés de façon à empêcher les vagues d'inonder l'embarcation.

Le travail du bois

Les Indiens de la côte du Pacifique étaient d'excellents menuisiers, en dépit de leur choix d'outils assez limité. Ils travaillaient surtout le cèdre tendre, à la fibre droite, qui se fendait facilement en planches. Le cèdre servait à bien des usages. On en faisait des canots, des maisons, des coffres, des objets cérémoniels de toutes sortes, y compris des masques et des mâts totémiques. Avec son écorce intérieure, on fabriquait une grande variété de vêtements, de même que des oreillers, des nappes, des napperons et des paniers.

Les principaux instruments de travail du bois des tribus de la côte du Pacifique étaient le doloire et le ciseau (faits de pierre, de coquillage ou de corne de cerf), le coin de bois dur et le maillet de pierre. Il y avait deux sortes de doloires : un de type lourd, avec un long manche, pour le gros travail, et un de type plus petit, avec une poignée en forme de « D », pour la finition.

Les tribus de la côte du Pacifique considéraient la fabrication des canots comme un art sacré. La fabrication d'un canot prenait de trois à quatre semaines et exigeait un rituel précis, comportant la récitation de prières et l'abstinence sexuelle des artisans.

La coque du canot était « étirée » transversalement grâce à une méthode d'assouplissement à la vapeur. De l'eau était versée dans la cavité du canot, que l'on portait à ébullition en y jetant des pierres chaudes. Des bois d'écartement étaient alors mis en place pour ouvrir la coque et la maintenir pendant que le canot durcissait en se refroidissant. La surface extérieure était polie à l'aide de grès fin et de peau de requin. L'extérieur du canot était peint en noir, et l'intérieur, en rouge.

Les habitations

Les maisons des Indiens de la côte du Pacifique étaient souvent aussi massives que les cèdres avec les-

quels elles étaient construites. L'une des plus vastes habitations dont on ait gardé la trace appartenait aux Salish de la côte. Elle avait plus de 160 mètres de long et 20 mètres de large.

Quelle que soit leur dimension, les habitations étaient de structure fondamentalement identique pour toutes les tribus : une charpente de rondins couverts de planches placées verticalement ou horizontalement.

Les Haidas, les Tsimshians et les Kwakiutls du Nord construisaient d'immenses maisons rectangulaires avec des toits à pignon. Les murs extérieurs étaient généralement faits de planches verticales glissées dans la fente d'un madrier de fondation. De solides piliers dressés à l'avant et à l'arrière de la maison soutenaient des pannes faîtières qui portaient les planches du toit, placées de façon à se chevaucher. La porte, donnant sur la mer, consistait souvent en une ouverture ronde ou ovale pratiquée dans le pilier central. Chez les Haidas en particulier, les piliers de la porte et des coins étaient décorés des emblèmes sculptés de la maison, alors que les murs extérieurs portaient des peintures glorifiant les ancêtres fondateurs.

Les Nootkas, les Bella-Coolas et les Salish migraient d'un site de pêche à un autre où ils avaient déjà aménagé des habitations. Ils construisaient leurs maisons de telle manière que le mur extérieur de planches horizontales constituait une sorte d'applique facilement détachable. Lors de chaque déplacement, les planches du toit et des murs étaient emportées puis fixées à la charpente de la nouvelle habitation avec des rameaux flexibles.

L'aménagement intérieur des maisons variait d'une tribu à l'autre. Comme les maisons étaient très spacieuses, elles pouvaient abriter plusieurs familles, chacune disposant de son aire d'habitation et de son foyer. Les plus grandes des maisons des Salish étaient divisées en sections cloisonnées individuelles. Les Haidas construisaient des plates-formes de bois sur deux ou trois niveaux, sur lesquelles ils dormaient. Le long des murs intérieurs de leurs maisons, les Kwakiutls, les Bella-Coolas et les Nootkas avaient des étagères élevées sur lesquelles on pouvait dormir ou ranger des objets.

La plupart du temps, les gens s'asseyaient à même le sol sur des nattes d'écorce de cèdre. On entreposait les vêtements, les masques cérémoniels, l'huile d'eulakane et le blanc de baleine dans des coffres de bois. Certains étaient si soigneusement fabriqués qu'ils étaient étanches et pouvaient servir de récipients de cuisson. Chez les tribus du Nord, comme les Haidas, les coffres étaient plus carrés et plus trapus que ceux des Nootkas et des Kwakiutls. Les Haidas sculptaient les emblèmes de leur clan sur toutes les faces de la boîte. Les coffrets étroits et profonds des Nootkas et des Kwakiutls étaient

décorés de motifs de dents de loutre.

Les plats étaient généralement des sortes de baquets creusés dans des blocs d'aulne, un bois qui n'altère pas le goût de la nourriture. Les cuillères étaient faites de bois et de cornes de chèvre de montagne.

Les vêtements

Lorsque la température le permettait, les hommes étaient nus. Les femmes tsimshianes portaient des jupes de daim, et les femmes des autres tribus, des jupes d'écorce de cèdre mise en lambeaux pour en faire une sorte de fibre douce. Ni les hommes ni les femmes n'avaient de chaussures. Quand il pleuvait, les gens de la côte portaient des capuches d'écorce tressée et des chapeaux à larges bords faits en racines de sapin tissées. Les chapeaux des Tsimshians étaient décorés de motifs effrayants, et ceux des Nootkas, de scènes de chasse à la baleine.

Les Kwakiutls et les Nootkas fabriquaient également de longues robes de fibres d'écorce de cèdre jaune caractéristiques. Certaines de ces robes contenaient également de la laine de chèvre des montagnes, et les plus précieuses d'entre elles avaient des bordures de fourrure de loutre. La « couverture chilkat » était un autre vêtement extrêmement apprécié et un objet d'échange recherché par toutes les tribus de la côte. Tissées par les Indiens chilkats de l'Alaska, ces couvertures aux longues franges étaient richement colorées et brodées et se portaient lors des cérémonies.

Les croyances et les cérémonies

Les tribus de la côte du Pacifique croyaient fermement en l'interaction du monde animal et du monde humain. Nombre de masques à transformation utilisés dans leurs cérémonies religieuses traduisaient cette croyance. Fabriqués avec ingéniosité, ces masques s'ouvraient et se fermaient pour laisser voir un visage humain ou une tête animale selon que certaines cordes étaient tirées. Les emblèmes des clans comprenaient souvent un animal. Les Bella-Coolas et les Kwakiutls pensaient que leurs ancêtres étaient descendus des cieux sous une forme animale et avec des masques.

Toutes les tribus croyaient que les saumons étaient des créatures surnaturelles vivant au fond des eaux avec une forme humaine. Au moment de la saison de la pêche, les « hommes-saumons » qui occupaient les profondeurs de l'océan se transformaient en poissons et se sacrifiaient pour les hommes. Cette croyance a donné naissance à bien des rituels, y compris la cérémonie d'accueil du premier saumon de l'année, au cours de laquelle un chef de haut rang faisait un discours et des offrandes. Le respect qu'on avait pour les saumons était tel que chacune de leurs arêtes étaient remises à l'eau de façon que les « hommes-saumons » puissent pleinement ressusciter.

Les esprits gardiens qui apparaissaient aux jeunes hommes pendant leur quête de vision prenaient souvent une forme animale. Certaines activités étaient placées sous l'égide d'un esprit. Par exemple, le pic-vert était l'esprit gardien des fabricants de canots; le saumon, celui des pêcheurs; le loup, celui des chasseurs, et le serpent mythique, celui des chamanes.

Les chamanes de la côte du Pacifique pratiquaient différents rituels de guérison. Les chamanes haidas aux longues chevelures utilisaient un tube taillé dans l'os pour souffler au loin la maladie et attraper l'âme perdue. Dans leur quête des âmes égarées, des groupes entiers de chamanes salish mimaient les voyages accomplis par des canots mythiques. Les chamanes nootkas plongeaient dans la mer pour se battre contre les esprits de l'océan qui avaient volé les âmes.

Le goût des peuples de la côte pour les cérémonies atteignait son paroxysme pendant l'hiver, alors qu'on croyait que les esprits revenaient parmi les vivants. Les provisions faites pendant l'été grâce à l'abondance des produits de la mer permettaient de consacrer les cinq mois d'hiver à la fête, à la danse et au théâtre.

Les cérémonies hivernales étaient souvent organisées par des sociétés secrètes dont les membres avaient subi des rites d'initiation difficiles pour se mériter la protection d'esprits gardiens puissants. En général, seuls des gens de haute classe sociale pouvaient appartenir à ces sociétés et prendre part aux activités théâtrales au cours desquelles était décrite la prise de possession de l'initié par un esprit. Ces rituels étaient très développés chez les Kwakiutls, qui avaient trois sociétés secrètes distinctes la Société des chamanes, la société de « Ceux qui sont revenus du ciel » et la société Nutlam.

Les Kwakiutls, ou « les ressuscités » représentaient des drames au cours desquels l'on tirait pleinement parti des pouvoirs suggestifs de la lueur du feu et où l'on produisait les effets et illusions les plus divers. De superbes masques à transformation permettaient aux acteurs de changer de personnage devant leur auditoire, alors que des trappes aménagées dans le plancher leur permettaient de s'éclipser rapidement. Des acteurs projetaient leur voix par des tubes creux cachés sous le plancher. Des marionnettes suspendues à des cordes, traversaient la scène, que parcouraient des crabes de bois montés sur roues.

Le *potlatch* était une cérémonie commune à toutes les tribus de la côte du Pacifique. Un chef de clan ou de tribu invitait des dignitaires étrangers à cette fête où se combinaient banquets, danses et présents.

On pense que le terme *potlatch* est un dérivé du mot nootka *pachitle*, qui signifie « donner ». Le *potlatch* arrivait à son point culminant lorsque l'hôte donnait des présents à ses invités, la valeur de chaque

présent correspondant au rang social de l'invité. Plus un chef faisait de présents, plus grand était son prestige. Canots, esclaves, plats sculptés, huile d'eulakane, tout y passait.

Lorsque les invités de haut rang retournaient la faveur, en organisant leur propre *potlatch*, on s'attendait qu'ils soient encore plus généreux, sous peine de perdre la face. Un chef qui s'appauvrissait ainsi au cours d'un somptueux *potlatch* pouvait espérer récupérer ses biens, et même davantage, au *potlatch* suivant auquel il serait invité.

Mais la distribution de biens matériels n'était qu'un des aspects de la cérémonie du *potlatch*. La principale raison de la tenue d'un *potlatch* était d'affirmer publiquement que quelqu'un avait changé de statut social. Un chef pouvait ainsi organiser un *potlatch* lorsque sa fille parvenait à maturité, ou lorsqu'un de ses héritiers se voyait conférer un de ses titres héréditaires. Le droit d'interpréter les danses et les chants légués par les ancêtres surnaturels devait être affirmé concrètement devant une assemblée. Le *potlatch* était ainsi une composante essentielle de la vie sociale des tribus de la côte du Pacifique.

Les Indiens des bassins des fleuves Mackenzie et Yukon

Les principales tribus

Il y avait neuf grandes tribus indiennes dans les environs des fleuves Mackenzie et Yukon. Toutes parlaient des langues appartenant à la famille linguistique athapascane.

Les Tchippewayans vivaient sur le territoire qui s'étend du nord du fleuve Churchill jusqu'au Grand lac des Esclaves, ce qui était le territoire le plus vaste de toutes les tribus. Au sud et à l'ouest se trouvaient les Castors, dans le bassin de la rivière de la Paix.

Les Esclaves (ou Liards) avaient élu domicile dans la région qui va de l'ouest du Grand lac des Esclaves jusqu'au fleuve Mackenzie. La région aux lacs nombreux qui s'étend de l'est du Grand lac des Esclaves jusqu'à la côte orientale du Grand lac de l'Ours était le territoire des Couteaux-Jaunes. Au sud-ouest de ces derniers se trouvaient les Flancs-de-Chien, sur les terres séparant les deux grands lacs du Nord.

A l'ouest et au nord-ouest du Grand lac de l'Ours vivaient les Lièvres. A l'ouest de ces derniers habitaient les Kutchins qui occupaient les bassins des rivières Pelly et Porcupine, c'est-à-dire une bonne partie de ce qui est aujourd'hui le Yukon. Les Hans et les Tutchonis vivaient dans le sud du Yukon.

Plus au sud, dans le pays montagneux qui s'étend à l'ouest du Mackenzie, étaient établis les Kaskas et les Montagnais. La tribu la plus méridionale de toutes était celle des Sékanis, qui s'était fixée sur le versant oriental des Rocheuses,

dans ce qui est aujourd'hui le nord de l'Alberta.

L'organisation sociale

Ces tribus du Nord occupaient une vaste région : plus d'un quart de la masse continentale du Canada. Pourtant, le gibier était si rare que ces tribus étaient presque constamment en mouvement, à la poursuite des populations dispersées d'animaux migrateurs.

Les hivers étaient plus longs et plus durs que ceux que subissaient les tribus du Sud, où les forêts étaient plus denses et les arbres plus massifs. Au nord de la limite des arbres s'étendait la toundra, balayée par les vents, qui n'offrait aucune protection contre les éléments et où il n'y avait pas de source de combustible facilement accessible.

Les Indiens de ces régions étant essentiellement occupés à survivre, leur organisation sociale était simple. Les tribus étaient divisées en plusieurs bandes indépendantes, chacune d'elles étant composée de différents groupes de familles qui travaillaient ensemble. Chaque bande avait un territoire de chasse distinct, dont les limites étaient définies par la tradition et l'usage. Chaque famille et chaque groupe local utilisait la partie du territoire de la bande qui lui revenait.

La fonction de chef de bande n'était pas rigoureusement établie. On choisissait un chef selon les besoins. Ainsi, pour une chasse au caribou, le meilleur chasseur était choisi comme chef. Pour la guerre, le plus courageux assumait cette responsabilité. En temps de crise, par exemple, de maladie ou de famine, les gens se tournaient vers le chamane.

La chasse

Dans la région du bassin du Mackenzie, les animaux les plus recherchés en fait de gros gibier étaient l'orignal, le caribou des bois, le caribou de la toundra et la chèvre de montagne. Chacune de ces espèces avait un habitat particulier.

Il y avait beaucoup d'orignaux, dans le pays marécageux et boisé des Esclaves. Le caribou, cependant, migrait chaque été des forêts des Flancs-de-Chien vers la toundra du Nord. Les Flancs-de-Chien les suivaient jusqu'à la lisière de la toundra et retournaient à leur forêt ancestrale pour attendre le retour des animaux.

On trouvait des caribous des bois et des chèvres de montagne dans le territoire occupé par les Kaskas, à l'ouest du Mackenzie. Dans le territoire des Lièvres, cependant, la faune était rare. Le lièvre, dont on a tiré leur nom, était leur aliment de base, qui pouvait s'accompagner d'autre petit gibier ou de poisson.

Les tribus du Nord usaient de techniques semblables à celles des Indiens des bois pour chasser l'orignal. Les Esclaves, par exemple, attiraient les caribous avec des appeaux d'écorce. Une autre ruse consistait à frotter un morceau

d'andouiller contre un tronc d'arbre, à la manière des orignaux mâles. Lorsqu'un orignal surgissait pour chasser l'intrus de son territoire, le chasseur l'abattait de ses flèches.

On chassait aussi l'orignal lorsque la neige était profonde et recouverte d'une croûte de glace. Le chasseur, portant des raquettes, pouvait se déplacer facilement sur la surface gelée. L'animal, par contre, s'enfonçant à chaque pas, s'épuisait peu à peu, et le chasseur le rattrapait facilement. Ce dernier emmenait souvent des chiens avec lui pour tenir l'animal aux abois pendant qu'il se préparait à tirer.

L'instrument le plus communément utilisé pour capturer le gibier était un simple collet fait de tendons tressés. Les chasseurs du Nord, tels les Kutchins, construisaient des palissades de pieux pour diriger les animaux vers les collets tendus pour les faire prisonniers.

Certaines tribus, comme les Tchippewayans et les Couteaux-Jaunes, suivaient les caribous dans leur migration annuelle des bois vers la toundra. Pendant ces migrations, les chasseurs s'arrangeaient pour encercler les animaux et les diriger vers des lacs ou des cours d'eau où les bêtes, qui nageaient lentement, étaient abattues à coup de lance par des chasseurs montés dans des canots. Au sud de la ligne des arbres, on utilisait souvent les corraux, ou enclos, pour piéger les caribous. Hommes, femmes et enfants, tous collaboraient pour repousser les animaux vers le long corridor de pieux et de broussaille qui allait se rétrécissant vers l'entrée du corral. Une fois pris, les animaux désorientés étaient abattus à coups de flèches et de lances. Les Kutchins, en particulier, construisaient ce genre de corral avec beaucoup de soins. Comme leurs terres recouvraient du pergélisol, il leur était difficile de dresser des clôtures. Ces dernières étaient donc entretenues année après année et léguées de père en fils.

Vers la fin de l'hiver, lorsque la neige était profonde, les caribous étaient abattus par des chasseurs chaussés de raquettes. Le piégeage était cependant le mode de chasse le plus utilisé en hiver. Parfois, on attachait des collets à un petit piquet que l'animal traînait avec lui jusqu'à ce qu'il soit pris dans les arbres. L'animal pouvait alors être abattu facilement.

Des méthodes semblables étaient utilisées pour chasser le bison des bois, qui errait dans les terres situées à l'ouest du Grand lac des Esclaves et dans les vallées des affluents du sud de la rivière Liard. Le bison des bois était également traqué jusqu'à des tourbières où il était abattu.

La chèvre de montagne n'était pas une proie facile, car elle avait élu domicile sur des hauteurs presque inaccessibles. Les chasseurs devaient donc monter plus haut qu'elle et redescendre en sa direction. On tuait l'ours surtout au début de l'hiver, lorsqu'il était en hibernation et que sa chair était la

plus savoureuse. Le rat musqué et le castor étaient généralement pris au collet ou au filet près de l'entrée de leurs tanières.

En hiver, la congélation réglait le problème de la conservation de la viande. La seule difficulté était de protéger les cachettes des ravages du carcajou. La plupart des tribus cachaient leur stock de viande dans des arbres élevés dont la base avait été écorcée, ce qui empêchait les animaux d'y grimper.

En été, la viande était coupée en fines lanières et séchée au soleil. Certaines de ces lanières étaient réduites en poudre, mélangée à de la graisse et conservée dans des sacs, comme le *pemmican* des Indiens des plaines.

La pêche

La pêche était aussi un élément important de l'économie des peuples du Nord. Les Esclaves vivant le long du Mackenzie pêchaient de grandes quantités de poisson. Mais on ne pouvait pas en dire autant des Lièvres. Les Kutchins avaient des lieux de pêche saisonnière le long du Mackenzie, et les Kaskas des montagnes, bien qu'ils préféraient la viande, pêchaient parfois dans les torrents des montagnes lorsque le gibier se faisait rare.

Pendant la débâcle du printemps, beaucoup de chasseurs se déplaçaient vers les petits lacs situés loin du Mackenzie devenu boueux. Les Flancs-de-Chien, par exemple, campaient sur les rives du lac La Martre ou le long d'un chapelet de grands lacs situés en bordure du Bouclier canadien. En été, lorsque le niveau du Mackenzie descendait, ils retournaient à leurs lieux de pêche traditionnels.

Le fil qui servait à confectionner les filets et les lignes de pêche était tiré de l'écorce intérieure du saule. En été, les filets étaient complétés de flotteurs et lestés de pierres, et, en hiver, placés sous la glace. Les ciseaux à glace étaient des outils précieux faits de pointes aiguisées d'andouiller d'orignal plantées sur de longues perches. Ces perches étaient plus larges à leur extrémité inférieure de façon que chaque poussée ait davantage de poids. La tribu des Couteaux-Jaunes faisait des têtes de ciseaux en cuivre qu'elle échangeait avec les Flancs-de-Chien et les Lièvres.

Les hameçons étaient faits de bois, d'os, d'andouillers et de griffes. Des mâchoires de gros poissons et des os d'oie bien aiguisés étaient aussi très efficaces lorsqu'on les appâtait avec des verrons.

La pêche au harpon était pratiquée en hiver au moyen de trous percés dans la glace. Des bâtons de bouleau appointés servaient de lances. Les Kutchins avaient des gaffes doubles analogues à celles des Inuit. Les pointes des lances des Esclaves étaient faites d'os aiguisés et barbelés de dents de castor.

Les armes

On utilisait dans la région des arcs

et des flèches de types très variés. Près du Grand lac de l'Ours, les Lièvres, les Couteaux-Jaunes et les Flancs-de-Chien utilisaient des arcs de saule séché, d'environ un mètre et demi de long. Les flèches, de la grosseur du petit doigt, étaient empennées à une extrémité et pourvues à l'autre d'une pointe d'os ou de pierre aiguisée, ou encore de cuivre. Des flèches épointées étaient utilisées pour assommer des oiseaux comme le lagopède ou le tétras. L'arc des Kutchins ressemblait à celui des Inuit. Il était fait de trois pièces de bois fixées ensemble et solidement assujetties par une lanière de cuir enroulée. Un chasseur expérimenté pouvait tirer avec précision jusqu'à 30 mètres de distance.

Les vêtements

Pour l'essentiel, les vêtements étaient faits de peaux de caribou, d'orignal et de cerf. On se servait surtout de peau d'orignal, mais les Kaskas lui substituaient souvent celle de la chèvre de montagne. Les Tchippewayans et les Kutchins préféraient la peau de caribou. Il fallait environ dix peaux pour confectionner la tenue complète d'un homme : chemise, pagne, jambières, mocassins, cape, capuchon et gants.

En général, les hommes portaient des chemises amples qui descendaient jusqu'aux genoux et étaient décorées de plusieurs rangées de franges. Les chemises de peau de cerf des Tchippewayans, cependant, se portaient comme des ponchos, parfois avec une longue pointe à l'avant et à l'arrière. Les chemises de peau de caribou des Kutchins étaient taillées comme celles de leurs voisins, les Inuit. Ces chemises avaient un capuchon, une taille courte et de longs pans à l'avant et à l'arrière.

Lors des rencontres importantes, les Athapascans portaient des chemises taillées en « V », des jambières et des mocassins rehaussés de piquants de porc-épic ou de broderies de poil d'orignal. La plupart des porte-parole athapascans venus de l'est de l'Alaska se distinguaient également en ce que leurs mocassins étaient attachés à leurs jambières.

Le costume de la femme était à peu près le même, si ce n'est que la chemise était plus longue. Les femmes kutchines élargissaient parfois le dos de leur chemise de façon à pouvoir porter leur bébé sur leur dos nu, bien au chaud.

Les femmes apprêtaient les peaux de caribou et d'orignal de deux manières, selon qu'elles devaient être utilisées en hiver ou en été. Pour l'hiver, on laissait la fourrure sur les chemises, les jambières et les manteaux. Le poil de caribou est creux et constitue un excellent isolant. Les femmes appréciaient particulièrement les peaux des animaux capturés en automne. En cette saison, les blessures causées par les moustiques se sont cicatrisées et l'épaisse fourrure d'hiver a poussé.

Pour les vêtements d'été, la peau était épilée, et la cervelle de cer-

tains animaux utilisée comme agent de tannage. On utilisait parfois un processus de tannage à la fumée, alors qu'on fumait la peau, des deux côtés, sur un feu doux.

Les femmes utilisaient des tendons d'orignal ou de caribou comme fil à coudre. Elles fabriquaient également de la babiche (lanière de cuir) pour usages multiples. On utilisait la babiche pour tirer les toboggans, traîner des charges diverses, ou comme corde à raquettes. Les cordes de babiche faisaient des collets assez solides pour retenir un ours.

Les habitations

Les tribus du Nord, menant une existence nomade, avaient des logements de conception simple et faciles à monter. Il s'agissait généralement de tentes de peaux, dont les poteaux de support et la couverture pouvaient être transportés d'un endroit à l'autre. Les Sékanis, par exemple, construisaient des huttes coniques faites de perches recouvertes d'écorce d'épinette, ou de simples appentis couverts d'écorce, de peaux et de broussaille.

En été, les Esclaves vivaient dans des huttes coniques recouvertes de broussaille ou d'écorce d'épinette. Ces abris familiaux étaient généralement dressés deux par deux, l'un en face de l'autre, de façon qu'ils aient une entrée et un foyer communs au centre. L'habitation hivernale des Esclaves était une cabane de rondins basse et longue. Pour en améliorer l'isolement, ils tapissaient les murs de mousse et recouvraient le toit de branches d'épinette.

Les Kutchins ne se déplaçaient pas beaucoup en hiver, de sorte qu'ils pouvaient construire des habitations plus durables. Leurs maisons avaient la forme d'un dôme percé d'un trou au sommet pour l'évacuation de la fumée. Pour accroître l'isolation, ils utilisaient deux épaisseurs de fourrure et plaquaient de la neige contre la paroi extérieure. Ceux qui chassaient le caribou en hiver utilisaient des tentes de forme hémisphérique constituées d'une double épaisseur de peaux. Ces tentes étaient faciles à transporter et à ériger.

La cuisine était faite selon la méthode des pierres chauffées jetées dans des récipients remplis d'eau. Ces récipients étaient faits d'écorce de bouleau ou de racines de saule ou d'épinette soigneusement tressées. L'écorce de bouleau servait aussi à fabriquer des récipients pour boire et pour transporter l'eau. Les cornes d'animaux servaient à faire des cuillères, et l'écorce prélevée sur place, à faire des assiettes.

Les modes de transport

Les canots utilisés pour les déplacements d'été étaient construits au printemps lorsque la sève montait dans les arbres et que l'écorce s'arrachait facilement en larges pièces. Le matériau préféré était l'écorce de bouleau, mais le bouleau n'était pas aussi répandu dans les régions du Nord que dans les

forêts de l'Est. Néanmoins, de nombreux Athapascans réussissaient à construire de longs et élégants canots en utilisant de la résine d'épinette pour sceller les joints entre les morceaux d'écorce.

Dans les régions plus au sud, l'écorce d'épinette, arrachée en un seul morceau du plus gros arbre disponible, servait à fabriquer les canots les plus grands. Les deux extrémités de la pièce d'écorce étaient cousues ensemble avec du fil de racines d'épinette. La résine d'épinette était utilisée pour rendre les coutures étanches. Tant pour les canots d'écorce de bouleau que d'épinette, une membrure faite de pièces de bois en forme de « U » était fixée au fond de la coque pour la renforcer. Le centre du canot était alors étiré avec des barres transversales en bois de bouleau. Les tribus du Mackenzie utilisaient parfois de larges canots couverts de peaux d'orignal.

Les canots des Esclaves avaient une étrave surélevée qui pouvait couper dans les vagues lorsque la mer était grosse. Les Athapascans de l'Est et de l'Ouest, les Lièvres et les Flancs-de-Chien pontaient l'avant de leurs canots pour les empêcher de prendre l'eau. Quelques tribus pontaient également l'arrière de leurs canots.

En hiver, les chasseurs et leurs familles traînaient leurs biens dans des toboggans. Ces derniers étaient faits de pièces de bouleau vert passées à la vapeur et recourbées à une extrémité avant de sécher. Les pièces de bois étaient fixées côte à côte et l'extrémité incurvée formait l'avant du toboggan. Les Kutchins du Nord construisaient des traîneaux à patins semblables à ceux des Inuit. Faits de bois lourd, les deux patins étaient reliés par des barres transversales et renforcés d'os ou de boue gelée afin de les rendre plus glissants.

Comme il y avait de la neige de la fin du mois de septembre au début du mois de mai, toutes les tribus utilisaient des raquettes. Les raquettes utilisées dans le Nord avaient quelques particularités. Elles étaient plus étroites et plus longues que celles des forêts de l'Est et pouvaient mesurer jusqu'à deux mètres de long. Elles étaient généralement faites d'une pièce de bois de bouleau recourbée de façon à donner un avant arrondi et une queue pointue. Plusieurs étaient faites de deux pièces de bois reliées à l'extrémité avant avec de la babiche. Cette partie avant était légèrement relevée pour que la raquette ne se prenne pas dans la neige. Le babiche était souvent lacée selon un motif hexagonal très serré. Chez les Athapascans de l'Est, les raquettes étaient ornées de motifs nombreux, réalisés à l'aide de peinture ou de coquillages. Les tribus de l'Ouest inséraient souvent des amulettes dans le laçage des raquettes pour protéger celui qui les portait des esprits malveillants.

Les croyances et les cérémonies

Toutes les tribus du Nord croyaient

en l'existence d'esprits gardiens qui les protégeaient au cours des périodes difficiles. Les Sékanis croyaient, par exemple, que l'esprit gardien entrevu par un jeune homme au cours de sa quête de vision ne lui viendrait en aide que lorsqu'il en aurait besoin. S'il avait de la chance, il pourrait obtenir, au cours de sa vie, les faveurs d'autres esprits gardiens qui le protégeraient en tout temps. Ces individus fortunés devenaient généralement des chamanes.

Chez les Indiens du Nord, les chamanes avaient de grands pouvoirs. Chez les Lièvres et les Kutchins, ils pouvaient s'élever dans les airs pour communiquer plus facilement avec les esprits. Tous les chamanes étaient capables d'obtenir l'aide d'esprits animaux bénéfiques pour guérir les malades. Chez les Esclaves, on essayait d'extraire le mal au moyen de massages ou de succions. Les chamanes pouvaient également prédire le temps qu'il ferait et où se trouvait le gibier. Les chasseurs malchanceux recouraient aux services des chamanes dans l'espoir qu'il se produise un revirement de fortune.

Les Kutchins utilisaient des omoplates d'animaux pour déterminer si la chasse serait fructueuse. Les cendres d'une flèche brûlée étaient placées sur une omoplate d'orignal, elle-même mise sur le feu. Le voyant, très souvent une vieille femme, observait les cendres incandescentes à l'abri d'une couverture. Si elle pouvait sentir une odeur de viande grillée, cela voulait dire que la chasse serait fructueuse. Le motif dessiné par le feu sur l'os indiquait le chemin que devaient suivre les chasseurs.

Comme les Indiens des bois, toutes les tribus observaient des rituels précis pour chasser, dépecer les animaux, et pour utiliser leurs os. L'ours, en particulier, était traité avec grand respect. Les tribus athapascanes situées le plus à l'ouest accordaient une place particulière au lynx, au loup et au carcajou dans leurs cérémonies.

Ces tribus observaient certains rites, en particulier après avoir tué des animaux comme l'ours et la loutre. Lors des festivals du solstice d'hiver, on festoyait, chantait, dansait, jouait du tambour, et on rivalisait de force dans des jeux comme la lutte à main plate. Les Lièvres avaient deux cérémonies régulières : une fête à l'occasion de chaque nouvelle lune et une fête commémorative des morts qui se déroulait un an après l'inhumation. Toutes les tribus du Yukon tenaient un festin cérémonial en l'honneur du défunt, habituellement lors du premier anniversaire de son décès.

Les Esclaves et les Tchippewayans croyaient que les esprits des morts faisaient un long voyage sur un lac dans un canot de pierre. Si le mort avait été une bonne personne, le canot se rendait sur une île enchantée où abondaient le gibier et le bois à brûler. Mais si le mort avait été une mauvaise personne, le canot coulait et l'esprit passait l'éternité dans l'eau glacée.

Les premiers contacts

Les premiers Européens avec lesquels les Indiens d'Amérique du Nord entrèrent en contact étaient les marins vikings. Les entreprises de colonisation des Vikings n'avaient jamais été très poussées, mais ces derniers parvinrent néanmoins à s'installer à l'Anse-aux-Meadows, à la pointe nord-est de Terre-Neuve, aux alentours de l'an 1000. Se limitant aux régions nordiques, les Vikings renoncèrent à leur tentative de colonisation du Groenland au début du XV^{e} siècle.

Ce n'est qu'après le voyage de Christophe Colomb, en 1492, que les Européens revinrent sur les côtes de l'Amérique du Nord. Attirés par le pullulement des morues dans les Grands Bancs de Terre-Neuve, des pêcheurs basques, bretons, espagnols, portuguais, français, irlandais et anglais venaient pêcher tous les étés dans les eaux des Maritimes, et salaient à sec leurs prises sur les côtes voisines.

Ces visites étaient devenues si courantes que lorsque Jacques Cartier entra dans la baie des Chaleurs, en 1534, il fut accueilli par des Micmacs exhibant des peaux de castor sur des perches, invitant les Français à descendre et à faire du troc. Cartier répondit en faisant tirer deux coups de canon par-dessus la tête des Indiens. Nullement intimidés, ces derniers envoyèrent une délégation de 300 personnes le lendemain et le troc commença. Des couteaux, des perles et des hachettes furent échangés contre des fourrures.

Au cours de ce même voyage, Cartier rencontra des pêcheurs iroquois en aval du village de Stadacona, situé à l'emplacement actuel de la ville de Québec. Il captura les deux fils du chef et, promettant de revenir l'année suivante, ramena les deux jeunes gens avec lui en France.

L'année suivante, les fils du chef pilotèrent Cartier dans le Saint-Laurent jusqu'à Stadacona. Cartier se rendit jusqu'au village iroquois d'Hochelaga, là où se trouve aujourd'hui Montréal. Il y fit la lecture de l'Évangile aux Indiens.

De retour à Stadacona, Cartier et son équipage construisirent un petit fort; ils furent les premiers Européens à passer un hiver entier en Amérique du Nord. Mais la dureté du climat devait bientôt prélever sa rançon de vies humaines, et 25 des hommes de Cartier périrent du scorbut durant l'hiver. En mars, cependant, les Iroquois donnèrent à Cartier une potion faite de frondes de cèdre rouge qui rétablit les survivants.

En dépit du fait que les Indiens l'avaient aidé, Cartier captura leur chef, Donnacona, les deux fils de ce dernier et sept autres Iroquois. Il promit de revenir le printemps suivant, mais on ne le revit que six ans plus tard. La plupart des Indiens qu'il avait enlevés étaient morts. Cette tragédie suscita la méfiance et la colère des Indiens, qui s'opposèrent constamment aux efforts déployés par Cartier pour établir une petite colonie. Incapables de mettre un terme au harcèlement

permanent dont ils étaient victimes, Cartier et ses hommes rentrèrent en France en 1542.

Malgré le retrait de Cartier et de ses colons, les pêcheurs européens continuaient de fréquenter la côte est. En plus de pêcher, ils faisaient le commerce de la fourrure avec les Indiens des bois des Maritimes.

La mode des chapeaux de castor qui avait alors cours en France créa une forte demande pour ce genre de produit, et, en 1581, une cargaison de fourrures de castor du Nouveau Monde pouvait atteindre un prix très élevé à Paris. Des aventuriers français se rendirent en Amérique du Nord à la recherche des précieuses peaux de castor.

Avec l'expansion du commerce de la fourrure, les chasseurs de langue algonquienne prirent conscience des avantages des produits de fabrication européenne. Le fer des Français était plus solide que l'os et l'andouiller; le mousquet était plus efficace que l'arc et la flèche. De plus, les Indiens passaient davantage de temps à chercher des fourrures, délaissant leurs activités traditionnelles de subsistance. C'est ainsi que les conserves et les biscuits européens furent substitués à la viande, au poisson et aux baies sauvages qui composaient jusqu'alors le régime alimentaire des Indiens.

Le commerce de la fourrure eut d'autres répercussions sur le mode de vie et les activités économiques traditionnelles. Avec les armes efficaces obtenues des Européens, les chasseurs indiens eurent tôt fait de réduire considérablement les populations animales de la côte est. Comme il fallait chercher les fourrures toujours plus loin, les bandes se trouvèrent obligées de s'aventurer dans le territoire d'autres tribus. Ces intrusions donnèrent une nouvelle dimension aux guerres intertribales, en particulier en raison du caractère meurtrier des armes dont les Indiens disposaient maintenant.

Lorsque Champlain remonta le Saint-Laurent en 1603, il rencontra des Algonquins, des Montagnais et des Malécites impatients de faire du commerce.

En 1608, Champlain en était arrivé à la conclusion que le Saint-Laurent était la clé de ce pays riche en fourrures, et c'est ainsi qu'il fonda la ville de Québec. Avec l'établissement de cette colonie, les contacts entre Européens et autochtones du Canada devinrent permanents.

L'installation à demeure des Européens entraîna inévitablement des changements pour les cultures autochtones. Aucun aspect de la vie des Indiens ne fut exempt d'influences européennes. Même les croyances spirituelles des Indiens furent lentement sapées.

Les missions religieuses

Les missionnaires jésuites suivirent Champlain dans le Nouveau Monde,

où ils s'installèrent chez diverses tribus, faisant des convertis et notant leurs expériences et leurs impressions. Les jésuites compilaient ces données dans des rapports qu'ils envoyaient régulièrement à leurs supérieurs en France. Réunis maintenant en 73 volumes, les *Relations des Jésuites* sont une source de renseignements très précieuse sur l'histoire des autochtones du Canada à cette époque.

En plus de convertir les Indiens, les jésuites et les sulpiciens entreprirent également de tous les assimiler à la culture française. Le plan visait à sortir les enfants de leur milieu familial et à les éduquer dans des pensionnats, en France ou dans l'un ou l'autre des nouveaux établissements de la colonie. Cependant, ce plan n'eut pas grand succès, et tous les élèves indiens retournèrent par la suite à leur peuple.

Les Ursulines firent des tentatives analogues avec les petites filles indiennes, mais elles abandonnèrent également leur projet lorsqu'elles s'aperçurent que leur nouvel environnement rendait les jeunes indiennes malades et déprimées.

Vers la fin du XVII^{e} siècle et jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle, les jésuites réussirent cependant à créer des villages chrétiens parmi les Indiens. Les réserves actuelles de Kahnawake, de St-Régis et de Lorette, au Québec, tirent leur origine du système tutélaire des missions jésuites.

Les ravages de la maladie

L'influence spirituelle et matérielle des Européens fut favorisée par les conséquences dévastatrices des maladies. Le caractère insalubre des navires européens et la nourriture avariée qu'on y trouvait accéléraient la propagation de maladies contagieuses parmi les passagers. Les explorateurs, les marchands, les colons et les missionnaires amenèrent avec eux toute une série de maladies contre lesquelles les Indiens n'étaient pas immunisés.

A la fin du XVI^{e} siècle, de nombreuses communautés indiennes avaient été détruites par la maladie. Certains historiens ont calculé qu'en deux cents ans, la population indienne avait diminué dans une proportion pouvant s'élever jusqu'à 95 p. 100. La typhoïde, la diphtérie, la grippe, la peste, la rougeole, la tuberculose, les maladies vénériennes et la scarlatine firent des milliers de victimes. La variole était particulièrement virulente chez les Montagnais et, en 1640, elle avait fait diminuer de moitié la population huronne du sud de l'Ontario.

Devant l'horreur des maladies nouvelles, les chamanes indiens restaient impuissants. Les traitements traditionnels, comme les séances de « suerie », ne servaient souvent qu'à répandre plus encore la contagion. Les missionnaires français en profitèrent pour exploiter l'échec des chamanes, souligner leur impuissance et les tourner en ridi-

cule, et pour saper un peu plus les fondements spirituels de la culture indienne.

Les luttes intertribales

Le commerce de la fourrure raviva les vieilles hostilités entre les Hurons et les Iroquois. Le goût de la vengeance fit place au désir de dominer les territoires de piégeage si lucratifs, pour faire davantage de commerce avec les Européens. Grâce aux relations commerciales qu'ils avaient depuis longtemps avec les Algonquins de la rivière des Outaouais, les Hurons parvinrent à monopoliser le commerce de la fourrure avec les Français. Ils devinrent très puissants et influents.

Vers 1630, les cinq tribus de la confédération iroquoise n'étaient pas en aussi bonne posture puisqu'elles avaient épuisé à peu près toutes les ressources d'animaux à fourrure de leur territoire. Elles se tournèrent alors avec envie vers les terres plus productives des Hurons.

Cruellement éprouvés par les épidémies de variole des années 1637 à 1641, les Hurons avaient perdu une bonne partie de leurs chefs les plus expérimentés, ce qui les rendit vulnérables aux attaques des Iroquois. En 1644, les Iroquois capturèrent trois flottilles de canots transportant des fourrures vers les Français. Une attaque lancée peu après, en mars 1649, aboutit à la destruction pure et simple de la nation huronne. De nombreux Hurons s'enfuirent vers l'ouest, où ils furent assimilés par d'autres tribus. La puissance huronne était révolue à jamais.

Les Iroquois ne se contentèrent pas de détruire la nation huronne. Six mois plus tard, ils se lançaient à l'assaut de la nation des Pétuns, et, en 1650, ils dispersèrent les Neutres et expulsèrent de la vallée de l'Outaouais tous les Algonquins qui s'y trouvaient.

Les Iroquois ne s'en prirent pas qu'aux autres tribus indiennes. Leur haine pour les Français remontait à l'année 1609, lorsque Champlain, avec l'aide des Algonquins et de leurs alliés hurons, avait mis en déroute 200 de leurs guerriers. Cet incident devait avoir des répercussions pendant près de cent ans. Le harcèlement continuel dont les Iroquois affligeaient les colonies françaises de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec n'en fut pas le seul exemple.

Les conflits entre Français et Anglais

Pendant plus de cent cinquante ans, les Français et les Anglais se battirent pour le contrôle des terres et du commerce au Canada. Les « coureurs des bois » français, qui étaient souvent métis, pénétrèrent dans le nord de l'Ontario jusqu'aux Grands Lacs et au-delà, à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en fourrures.

En 1670, le roi d'Angleterre donna à la Compagnie de la Baie d'Hudson le contrôle de toutes les terres bai-

gnées par la grande baie dont la Compagnie tirait son nom. Dès lors, la lutte entre les deux nations pour le contrôle des fourrures des Indiens devint féroce.

Les commerçants des deux puissances pénétrèrent plus avant dans le continent, renouvelant partout le scénario tragique qui s'était déroulé sur la côte est du Canada et le long du Saint-Laurent. Les Indiens, attirés par le commerce, devenaient de plus en plus dépendants des produits manufacturés, alors que les armes à feu et la maladie décimaient les populations humaines et animales. Les rivalités entre les tribus furent portées au paroxysme. Les Cris et les Assiniboines, par exemple, se déplacèrent peu à peu vers l'ouest et vers le nord à la recherche de fourrures, bousculant les autres tribus sur leur passage.

Lorsque Montréal capitula devant les forces britanniques, en 1760, et que prit fin la puissance française dans le Nouveau Monde, les articles de la Capitulation stipulaient que les anciens alliés indiens des Français ne devaient pas être punis ni dérangés dans la possession de leurs terres.

Trois ans plus tard, dans la *Proclamation royale* qui définissait les frontières de la nouvelle province de Québec et des colonies américaines, les droits des Indiens furent définis encore plus clairement. La Proclamation faisait état de l'immense territoire s'étendant du Mississippi aux Appalaches comme d'un « territoire indien ». L'achat et la colonisation de ces terres furent strictement interdits à moins d'autorisation spéciale de la Couronne.

Pendant la Révolution américaine, et plus tard pendant la Guerre de 1812, les Britanniques sollicitèrent l'aide des Indiens contre les Américains. Les forces indiennes, commandées par des hommes comme Joseph Brant (Thayendanega) et Tecumseh jouèrent un rôle important dans la défense militaire du Canada.

Les droits des Indiens

Après la Révolution américaine, la *Proclamation royale* de 1763 cessa de régir les relations entre les Indiens et les Américains. Cependant, au Canada, la Proclamation avait établi le cadre de la future colonisation des terres des Indiens. Par la suite, on avait adopté le principe selon lequel les populations autochtones avaient le droit d'utiliser et d'occuper les terres qui étaient dévolues à la Couronne. Il était donc impossible à des non-autochtones de s'installer sur ces terres tant que les Indiens n'auraient pas cédé leurs droits au cours des négociations avec la Couronne.

Entre 1763 et 1800, 24 traités furent signés avec différents groupes indiens, la plupart portant sur les rives fertiles du nord du lac Ontario. Les Indiens concernés n'étaient pas à l'origine de ces traités ni ne jouèrent un grand rôle dans la façon dont ils furent libellés. Le but du processus était tout simplement

d'affranchir les terres du titre de propriété indienne dont l'existence était sous-entendue dans la *Proclamation royale*.

Au début, on paya ces cessions de terres par des versements définitifs en argent liquide. Par la suite, cependant, la Couronne décida d'instaurer des réserves et de prévoir des annuités et d'autres avantages pour les Indiens qui cédaient leurs titres de propriété foncière.

L'opinion qui prévalait chez les Européens était que les chasseurs et cueilleurs indiens n'avaient pas mis leurs terres en valeur comme ils l'auraient pu. Certains colons croyaient même que les Indiens ne cultivant pas leurs terres, ils n'y accordaient aucune importance.

Le commerce de la fourrure de l'Ouest

Dans l'Est canadien, la chasse et le piégeage intensifs avaient eu des conséquences dramatiques. Repoussés par la colonisation, les Indiens se trouvaient refoulés dans des régions nordiques où le gros gibier était rare, quand il y en avait. En 1820, l'orignal avait disparu du nord de l'Ontario, pour ne réapparaître qu'en 1890. Un groupe de Saulteux émigra vers les Prairies pour survivre. Ceux qui restèrent en Ontario devaient vivre de petit gibier comme la martre, le rat musqué et le lièvre.

Dans l'Ouest, où le gibier était toujours abondant, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest se livraient une rude concurrence pour obtenir l'appui des Indiens. Les deux compagnies établirent dans les Prairies un chapelet de postes de traite qui, en 1786, s'étendait jusqu'au Grand lac des Esclaves. Chaque poste était approvisionné en produits manufacturés, en armes à feu et en alcool — autant de choses qui accroissaient la dépendance des Indiens par rapport aux commerçants.

Les maladies suivaient les commerçants dans leur progression vers l'ouest. En 1781, la variole réduisit du tiers le nombre des Indiens des plaines.

A mesure que la frontière canadienne progressait vers l'ouest, le massacre des bisons prenait de l'ampleur. Souvent, on laissait les carcasses pourrir sur place en se contentant de prendre les peaux. Vers la fin des années 1880, les grands troupeaux des plaines avaient considérablement diminué.

Sur la côte du Pacifique, les Indiens recevaient la visite de commerçants américains, espagnols et britanniques depuis 1770. Le commerce des peaux de loutre de mer fut tout d'abord extrêmement profitable aux Européens qui venaient de découvrir en Chine un bon marché pour les fourrures. Bientôt, cependant, les Indiens de la côte apprirent à monopoliser ce commerce en concentrant en un point la production de toute la région. Ayant établi leur monopole, ils purent faire monter

les prix, et diminuer sensiblement la marge de profit des commerçants.

A l'origine, les Indiens ne voulaient faire que le commerce des objets de métal mais, par la suite, ils se mirent à échanger des produits textiles européens, en particulier des couvertures, ainsi que du rhum et des armes à feu. L'introduction des armes à feu aggrava les guerres intertribales, pendant que la variole et les maladies vénériennes décimaient des populations entières.

Ironie du sort, le commerce européen s'avéra tout d'abord positif pour les cultures de la côte du Pacifique. Vivant déjà dans des sociétés orientées vers les manifestations de la richesse et les cérémonies, les Indiens de cette région se mirent à étaler leurs nouvelles richesses au cours d'activités cérémonielles de plus en plus élaborées, comme les *potlatch*. Afin de mettre leurs richesses en valeur, les chefs eurent besoin de nouveaux objets cérémoniels comme les habits, les masques et les coffres sculptés. La production artistique prit un nouvel essor, en particulier la sculpture sur bois, car les artistes indiens appréciaient grandement les outils de métal européens.

Avec l'afflux des colons, les Indiens furent refoulés et se rabattirent sur l'agriculture. Cette pratique détruisit un grand nombre de zones traditionnelles de cueillette. Les champs de *quamassie* de la région de Fort Victoria, par exemple, furent abîmés par les charrues.

Les missionnaires introduisirent des schémas de conversion, d'assimilation et d'acculturation. William Duncan, un missionnaire anglican, bâtit une communauté entière, Metlakatla, dont le but était de transformer de petits groupes d'Indiens en citoyens industrieux sur le modèle européen.

Des expériences d'acculturation

On fait généralement remonter à 1830 le système moderne d'administration des questions liées aux Indiens, au Canada. A partir de cette date, les Indiens furent confinés dans des réserves, sous la garde du gouvernement.

Après la Guerre de 1812, les Britanniques ne craignaient plus d'invasion. Il n'était donc plus nécessaire d'avoir les Indiens pour alliés. La responsabilité de l'administration des Indiens passa donc des militaires aux civils. Le but ultime poursuivi par cette nouvelle administration civile était l'assimilation des bandes indiennes dispersées en les regroupant en communautés.

Différentes méthodes d'assimilation furent envisagées. Certains croyaient que les Indiens devaient être placés parmi les colons qu'ils finiraient pas imiter. D'autres estimaient qu'on devait les isoler dans des réserves avec des enseignants, des agents du gouvernement et des missionnaires à titre d'instructeurs.

Une tentative d'assimilation fut faite à Coldwater, près du lac Simcoe. Un groupe de Saulteux fut rassemblé dans la réserve de Coldwater pour y apprendre des techniques d'agriculture, mais ce fut un échec retentissant. Les raisons en étaient, entre autres, le manque de compréhension des autorités pour la culture et les valeurs des Indiens, et la concurrence que se faisaient les missionnaires de différentes confessions religieuses. De plus, les chasseurs et pêcheurs saulteux considéraient l'agriculture comme un travail avilissant. Leur culture ne leur permettait pas de voir l'utilité de travaux comme la construction de routes.

En 1836, une expérience différente fut tentée. Sir Francis Bond Head, lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, en vint à la conclusion que toutes les tentatives d'assimilation étaient vaines. Il prit donc des arrangements pour qu'un groupe d'Indiens soit isolé aussi loin que possible des Européens. Il choisit l'île Manitoulin, dans le lac Huron. Cependant, très peu d'Indiens acceptèrent d'y être installés. Quelques années plus tard, le gouvernement persuadait les Indiens de céder leurs droits sur la moitié des terres de l'île pour que des cultivateurs européens puissent s'y installer.

Au cours des années 1840, différentes commissions royales se penchèrent sur la situation des Indiens du Canada. Ces derniers continuaient de perdre leurs terres qui étaient envahies par les squatters, les bûcherons et les braconniers. Pour lutter contre cet envahissement, la Commission royale de 1844 recommanda d'apporter plusieurs améliorations à l'administration des terres des Indiens.

En 1850, on décida de prendre des mesures plus radicales pour protéger les terres des Indiens. On adopta des lois à cette fin dans le Bas-Canada (Québec) et dans le Haut-Canada (Ontario). Dans le Bas-Canada, toutes les terres et les propriétés des Indiens furent dévolues à un commissaire chargé des terres de la Couronne, et 93 000 hectares furent mis de côté, ce qui permit par la suite la création de neuf nouvelles réserves. Dans le Haut-Canada, une loi interdit de traiter avec les Indiens au sujet de leurs terres, de pénétrer dans ces terres, de s'en emparer ou de s'y installer sous quelque prétexte que ce soit.

Les traités Robinson

En 1850, on se pencha sur le cas des régions du Nord qui étaient toujours occupées par des bandes de chasseurs indiens. La raison en était qu'on venait de découvrir des ressources minières le long des côtes des lacs Supérieur et Huron. Un commissaire, W. B. Robinson, fut chargé de négocier avec les Saulteux la cession de leurs titres sur les terres en question.

Les traités qu'il négocia furent appelés Robinson-Huron et Robinson-Supérieur. En vertu de ces

traités, les Indiens acceptaient de céder à Sa Majesté et à ses héritiers et successeurs tous leurs droits, titres et intérêts sur la terre, en échange du versement d'annuités, de la création de 20 petites réserves situées près de leurs principaux établissements, et du droit de chasser et de pêcher dans les terres qu'ils ont cédées tant que ces terres ne seront pas vendues ou données à bail à des particuliers ou à des entreprises.

Une loi de « civilisation graduelle »

En 1857, fut adoptée une loi visant ouvertement l'assimilation des Indiens. Au coeur de cette loi se trouvait le concept d'émancipation. En renonçant à son patrimoine, un Indien de sexe masculin répondant à certaines conditions pouvait devenir citoyen à part entière. Tout Indien de sexe masculin âgé de plus de 21 ans, parlant le français ou l'anglais, ayant reçu une éducation élémentaire, réputé de bonne moralité et sans dettes, pouvait être déclaré émancipé ou « cesser d'être considéré comme étant un Indien » et donc être un citoyen au même titre que les autres. Pour favoriser cette pratique, on accordait aux Indiens émancipés un « titre de propriété absolu » sur jusqu'à 20 hectares de terre de réserve, plus leur part d'annuités versée auparavant à la bande.

Pendant la décennie qui suivit, toute une série de lois relatives aux Indiens furent adoptées. Ces lois encourageaient les Indiens à atteindre le niveau de développement social et politique de leurs voisins blancs; protégeaient leurs terres contre toute aliénation; visaient à préserver les Indiens de l'alcoolisme; et prévoyaient l'administration d'écoles indiennes et la gestion des fonds produits par les terres des Indiens. Le Canada hérita de toute cette législation lorsqu'il devint indépendant de la Grande-Bretagne, en 1867.

La résistance des Métis

Lorsque le jeune gouvernement du Canada essaya d'établir son autorité sur les terres situées à l'ouest de l'Ontario, il se heurta à l'opposition des Métis. Bien qu'ils ne fussent pas reconnus comme des Indiens au sens de la *Loi sur les Indiens*, ces descendants de coureurs des bois et d'Indiennes jouèrent un rôle majeur dans la lutte en vue de faire reconnaître les droits des autochtones. Ils contribuèrent aussi largement au développement de l'ouest du Canada. Les Métis vivaient surtout dans les Prairies. Ils avaient développé un mode de vie où se mêlaient les traditions nomades des Indiens et les moeurs sédentaires des Européens.

Les commerçants dépendaient des chasseurs de bison métis pour leur approvisionnement en fourrures. Les chasses au bison des Métis étaient des entreprises très bien organisées qui réunissaient jusqu'à 1 500 personnes, y compris les femmes et les enfants. Le *pemmi-*

can, préparé par les femmes, devint la nourriture de base de l'époque du commerce des fourrures.

Craignant l'avènement d'une société agricole et l'annihilation possible de leur culture, les Métis, sous la direction de Louis Riel, expulsèrent, en 1869, une équipe d'arpenteurs envoyés par le gouvernement du Canada pour tracer des routes à l'intention des colons. Les Métis firent savoir au futur gouverneur du territoire qu'il ne pourrait pas y entrer sans leur permission écrite.

Puis, les événements se précipitèrent. Le nouveau gouverneur fut retenu à la frontière et le comptoir de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Fort Garry, fut investi. En position de force, les Métis demandèrent au Canada la création d'un gouvernement semblable à celui des autres provinces canadiennes. Ils voulaient également que leurs propriétés et leurs privilèges soient garantis et que l'amnistie soit accordée à tous ceux d'entre eux qui avaient résisté aux autorités canadiennes.

C'est ainsi qu'en 1870, le Canada adopta l'*Acte du Manitoba*, en vertu duquel était créée la province du Manitoba dans le cadre de la Confédération canadienne. Cette loi prévoyait également que 600 000 hectares de terres de la nouvelle province seraient accordés à des familles de Métis résidants.

Malheureusement, le gouvernement métis provisoire avait auparavant exécuté un de ses prisonniers, ce qui souleva un tollé en Ontario. La loi canadienne ayant été violée, le gouvernement fédéral fut obligé d'envoyer des troupes au Manitoba avec pour mission de mettre un terme à l'insurrection. La promesse d'amnistie ne fut pas tenue et Louis Riel dut s'enfuir. Élu deux fois au Parlement canadien, il ne fut pas autorisé à y siéger.

Les grands traités

En 1871, la lointaine colonie de Colombie-Britannique accepta d'entrer dans la Confédération canadienne à condition qu'une ligne de chemin de fer la relie au reste du pays dans un délai de dix ans. A cette époque, il y avait environ 25 000 Indiens dans les Prairies. Les non-autochtones commencèrent alors à affluer sur leurs terres. Pour préparer le terrain, le Canada commença, en 1871, à acquérir des titres de propriété sur toutes les terres dont les nouveaux colons auraient besoin.

C'est dans un souci d'unité géographique que furent conclus les traités « numérotés » qui se succédèrent rapidement dans toute la zone fertile qui s'étend, au nord de la frontière américaine, entre le lac Supérieur et les Rocheuses.

Pour l'essentiel, les traités 1 à 11 contenaient des dispositions semblables. Si ce n'est pour quelques points de détail, les traités conclus dans l'Ouest prévoyaient la mise de côté de terres de réserve, des versements en espèce, l'octroi de vête-

ments tous les deux ans aux chefs et aux dirigeants indiens, un versement annuel pour l'achat de munitions et de cordes (à l'exception des Traités nos 1, 2 et 9) et une allocation de scolarité. Le Traité n° 6 est le seul qui ne prévoyait pas la prestation de soins médicaux ou une aide en cas d'épidémie ou de famine.

Le processus de conclusion des traités commença au nord-ouest du lac des Bois, au Manitoba. Il se poursuivit dans les Prairies et le Nord-Ouest, pour revenir vers le nord de l'Ontario.

En 1871, furent conclus les Traités nos 1 et 2, qui touchaient toute la jeune province du Manitoba, y compris les terres s'étendant au nord et à l'ouest de ses limites originales. En vertu du Traité n° I, les Chippaouais (Tchippewayans) et les Cris (Moskégons) cédaient une bande de terre de quelque 41 750 km². Dans le cadre du Traité n° 2, les négociateurs obtinrent des tribus chippaouaises la cession de terres agricoles et boisées au nord et à l'ouest du Manitoba. La région cédée s'étendait sur 80 250 km².

L'objectif du Traité n° 3, négocié en 1873, était d'assurer le libre passage des immigrants voyageant de l'Ontario vers le Manitoba. Souvent appelé « jonction du lac des Bois », le territoire cédé par les Saulteux et d'autres tribus dans le cadre du Traité n° 3 ouvrait la route de l'Ouest, créant les conditions propices à l'expansion de la colonisation.

Avec le Traité n° 4, connu sous le nom de « Traité Qu'Appelle », les négociateurs obtenaient, en 1874, la cession de 194 000 km² de terres cries et saulteuses. Cet immense territoire, qui devait plus tard devenir la province de la Saskatchewan, s'étendait du sud de la rivière Saskatchewan jusqu'à la frontière canado-américaine.

Grâce au Traité n° 5, dit « Traité du lac Winnipeg », négocié en 1875, on obtenait des Saulteux et des Cris de la savane (Moskégons) la cession de 260 000 km² de terres autour des lacs Winnipeg et Manitoba. Ces terres étaient nécessaires en raison de l'importance accrue de la rivière Saskatchewan en tant que voie d'accès à l'intérieur, et de la probabilité de la fondation d'une ville à l'embouchure de la rivière, aux abords du lac Winnipeg. En fait, cette voie fluviale perdit son importance lorsque le chemin de fer fut construit quelques années plus tard.

Dans le cadre du Traité n° 6, signé en 1876, les Cris des plaines, les Cris des bois et les Stoneys des plaines (Assiniboines) cédèrent leurs titres de propriété sur le reste de l'Alberta (environ 310 000 km²). Seul le chef saulteux Big Bear refusa de signer.

En 1877, le Traité n° 7 fut signé avec les Pieds-Noirs, les Gens-du-sang, les Piégans, les Sarcis et les

Stoneys (Assiniboines), et portait sur le reste de la zone fertile du sud de l'Alberta. A cette époque, la prohibition de l'alcool, imposée par la Police à cheval du Nord-Ouest, avait permis aux Pieds-Noirs de recouvrer dans une certaine mesure leur équilibre social et leur indépendance économique. C'est pourquoi leur chef, Crowfoot, refusa symboliquement les vivres que les commissaires des traités avaient l'habitude de fournir aux Indiens rassemblés pour des négociations.

La rébellion du Nord-Ouest de 1885

En dépit des efforts déployés par le gouvernement pour faciliter les choses aux colons par le biais des traités, l'opposition des Métis devait de nouveau constituer un obstacle formidable.

L'*Acte du Manitoba* de 1870 garantissait des terres aux Métis, mais il y avait loin de la promesse aux actes. De plus, le processus de subvention des terres était ralenti par la confusion qui régnait dans l'administration.

En 1884, de nombreux Métis n'avaient toujours pas de terres assurées. Avec l'arrivée des colons détenteurs de concessions foncières, des conflits éclatèrent au sujet du droit à la possession des différents lots, ce qui aggrava une situation déjà explosive. A la même époque, beaucoup d'Indiens des plaines souffraient de maladies et de malnutrition.

Les Métis rappelèrent Louis Riel, qui était maître d'école dans une mission au Montana, aux États-Unis, pour qu'il dirige leur lutte pour la justice. Riel formula une déclaration de droits en décembre 1884, qu'il envoya à Ottawa dans l'espoir que les responsables du gouvernement prendraient conscience du problème des Métis. Plusieurs mois passèrent sans que le gouvernement ne donne de réponse, et de nombreux Métis, déçus par l'échec de l'approche modérée de Riel, devinrent en faveur de mesures plus agressives.

Une petite partie seulement de la population métisse entra en rébellion. Répondant à l'appel des Métis, les chefs cris Big Bear et Poundmaker rallièrent leur peuple et s'unirent aux forces de Riel. Malheureusement, le chef Poundmaker ne put empêcher ses troupes de tuer neuf colons au lac Frog pendant l'affrontement. La bande se dirigea ensuite vers le fort Pitt, qu'elle investit en demandant de la nourriture et des vêtements.

Le gouvernement canadien réagit en envoyant 8 000 soldats dans l'Ouest, et, en deux mois, la rébellion fut écrasée. Riel fut accusé de trahison en 1885, et condamné à mort. Les chefs indiens Big Bear et Poundmaker furent emprisonnés pendant deux ans, et huit Indiens furent pendus.

Les traités et les marchés du Nord

Le processus de conclusion de traités reprit en 1899 avec le Traité n° 8. Négocié à la suite de la découverte des gisements d'or du Klondike, au Yukon, il avait pour but d'assurer le libre passage des milliers de chercheurs d'or qui arrivaient dans l'espoir de faire fortune. En tout, plus de 812 000 km² furent cédés, couvrant la moitié nord de l'Alberta, la partie sud du district du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, le nord-ouest de la Saskatchewan et la partie nord-est de la Colombie-Britannique. Les bandes indiennes du nord-est de la Colombie-Britannique avaient été incluses dans ce traité en raison de leur position géographique particulière et des relations étroites qu'elles entretenaient avec les Indiens de l'Alberta.

Si l'on excepte les cessions de terres conclues lorsque la Colombie-Britannique était encore une colonie, ce traité est le seul auquel les Indiens de la Colombie-Britannique ont participé officiellement.

Les Traités nos 9 et 10 furent signés en 1905 et 1906 respectivement. Ils touchaient le reste des régions septentrionales des provinces de l'Ouest. Dans le cadre du Traité n° 9, les Saulteux et les Cris cédaient plus de 500 000 km² de terres. En vertu du Traité n° 10, les Tchippewayans et les Cris cédaient à la Couronne un vaste territoire dans le nord de la Saskatchewan et un lopin sur le 55e parallèle, en Alberta.

La découverte de pétrole dans le Grand Nord incita le gouvernement à signer rapidement le Traité n° 11 avec les Indiens des Territoires du Nord-Ouest, en 1921. Les Esclaves, les Flancs-de-Chien, les Lièvres et les Loucheux cédèrent environ 930 000 km².

Si l'on en croit de nombreux historiens, les commissaires et les Indiens ne voyaient pas les traités de la même façon. Les deux parties avaient souvent des attentes extrêmement différentes. Les Indiens voulaient être protégés contre les colons avides de terres. Ils voulaient obtenir de vastes territoires où ils pourraient se sentir chez eux et vivre comme ils avaient coutume de le faire. Les commissaires, d'un autre côté, voyaient dans les réserves indiennes des endroits où les Indiens pourraient apprendre à devenir des agriculteurs sédentaires. Pour cette raison, et d'autres encore, les traités ont soulevé beaucoup de problèmes qui sont encore aujourd'hui non résolus.

La première loi sur les Indiens

En 1876, le Parlement du Canada adopta sa première loi sur les Indiens. En dépit des modifications qui y ont été apportées, nombre de ses dispositions sont restées inchangées jusqu'à ce jour.

Synthétisant toutes les anciennes lois sur la question et une série de

règlements plus récemment adoptés, l'*Acte des Sauvages, 1876* donnait au gouvernement de grands pouvoirs de contrôle sur les Indiens vivant dans les réserves.

C'est à cette époque que la distinction entre « Indiens inscrits » et « Indiens non inscrits » fut formulée pour la première fois (les Indiens inscrits sont ceux qui sont enregistrés par le gouvernement fédéral comme Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*; les Indiens non inscrits sont ceux qui ne sont pas enregistrés comme tels). Une femme indienne qui épousait un non-Indien, par exemple, n'était plus considérée comme étant une Indienne au sens de la Loi, et ses enfants non plus. Par contre, l'inverse n'était pas vrai, et il était possible aux femmes non indiennes qui épousait des Indiens d'acquérir le statut d'Indien. Cette injustice criante commise envers les femmes indiennes a duré pendant près de cent ans, puisque ce n'est qu'en 1985 que la *Loi sur les Indiens* fut modifiée à ce sujet.

Le contrôle exercé par le gouvernement s'étendait aux terres des réserves indiennes. La Loi interdisait explicitement la vente, l'aliénation ou la location de toute terre de réserve indienne sous réserve de cession ou de location préalable à la Couronne. Une modification de 1889 accorda au gouvernement encore davantage de contrôle sur les terres. Elle avait été conçue expressément pour permettre au gouvernement fédéral de passer outre à l'opposition des bandes à la location de leurs terres.

L'*Acte des Sauvages, 1876* prévoyait également l'élection de chefs de bandes indiennes, auxquels elle accordait des pouvoirs limités sur des questions telles que la répartition des terres dans les réserves et l'entretien des routes. En fait, ces chefs de bandes étaient des sortes d'agents du gouvernement fédéral, qui exerçaient des pouvoirs limités sous supervision fédérale. On n'avait pas tenu compte, dans l'élaboration de ce système, de la diversité des peuples et des cultures indiennes, et en particulier de ceux qui étaient habitués à une direction héréditaire.

Le concept d'émancipation était un des éléments clés de la Loi, le but ultime du gouvernement étant l'assimilation totale des Indiens. Cependant, très peu d'Indiens choisirent d'être émancipés, et une disposition, adoptée en 1880, stipulait que tous les Indiens qui obtiendraient un diplôme universitaire seraient automatiquement émancipés. Une modification de 1933 poussa le principe de l'émancipation obligatoire encore plus loin. Cette modification permettait au gouvernement d'ordonner l'émancipation des Indiens qui répondaient aux conditions exposées dans la Loi, même quand ils n'en faisaient pas la demande.

Le gouvernement essaya par d'autres moyens de maintenir les Indiens sous sa tutelle et de régir

tous les aspects de leur existence à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. C'est ainsi qu'en 1884, la Loi fut modifiée de façon à interdire la célébration des *potlatch* sous prétexte qu'il s'agissait d'une cérémonie licencieuse et pernicieuse. En vigueur jusqu'en 1951, cette disposition valut à beaucoup d'Indiens d'être mis en prison. Le gouvernement n'avait pas tenu compte du fait que les *potlatch* étaient au coeur de la vie sociale et culturelle des Indiens de la côte du Nord-Ouest.

En 1927, une autre restriction fut imposée. A la suite d'une revendication foncière des Indiens nishgas, le gouvernement adopta une modification interdisant à quiconque de lever des fonds parmi les Indiens à des fins de revendication sans le consentement écrit du Surintendant général des Affaires indiennes.

Ainsi, de différentes manières, la *Loi sur les Indiens* privait les Indiens de pouvoirs et les confinait dans une situation de dépendance.

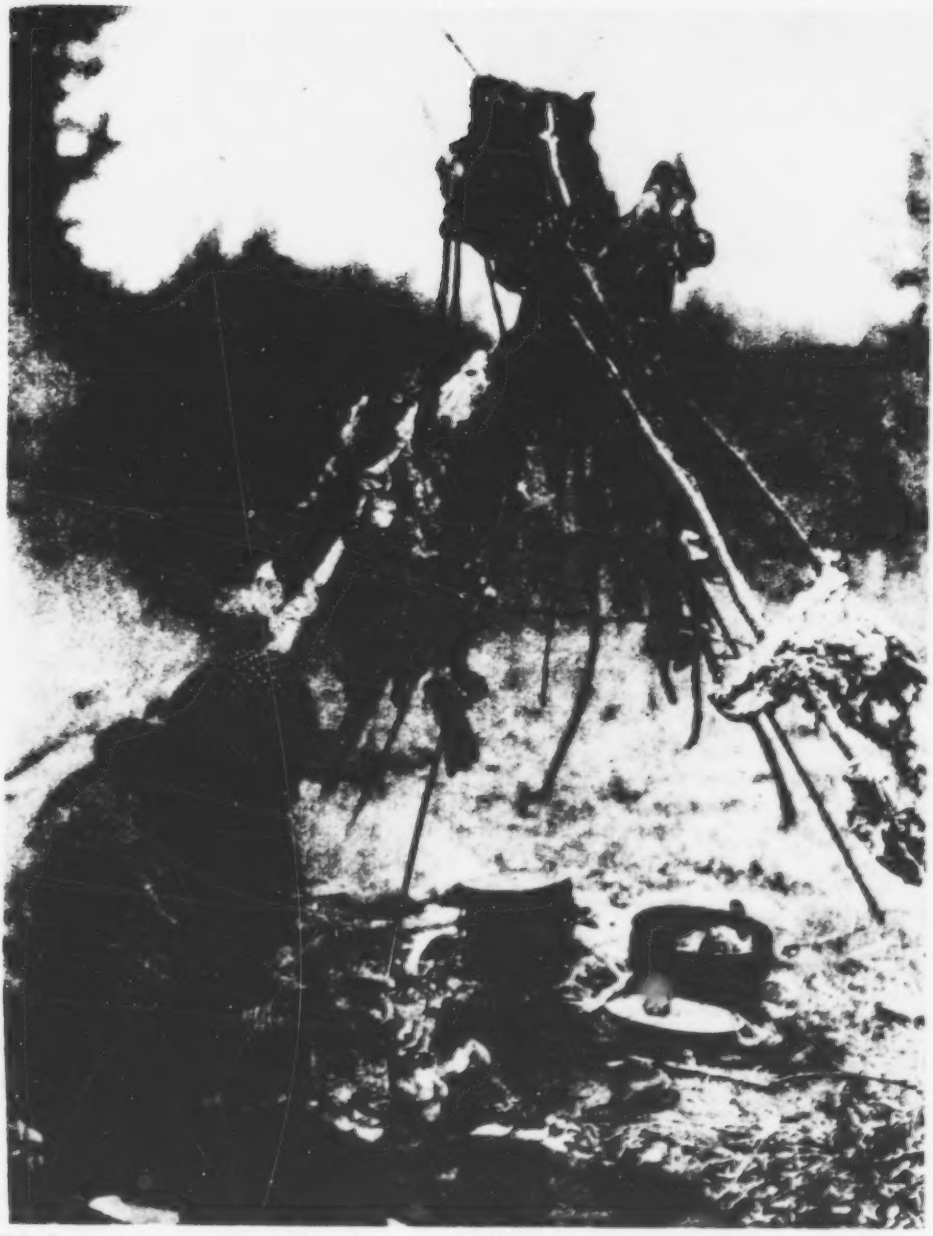

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Une cuisine sarcie. Selon la culture traditionnelle des Indiens des plaines, la femme préparait le pemmican, un mélange de viande de bison séchée et réduite en poudre, de graisse de bison fondue et de baies sauvages. Conservé dans de petits sacs en cuir cousus très serré, le pemmican demeurait comestible pendant plusieurs années.

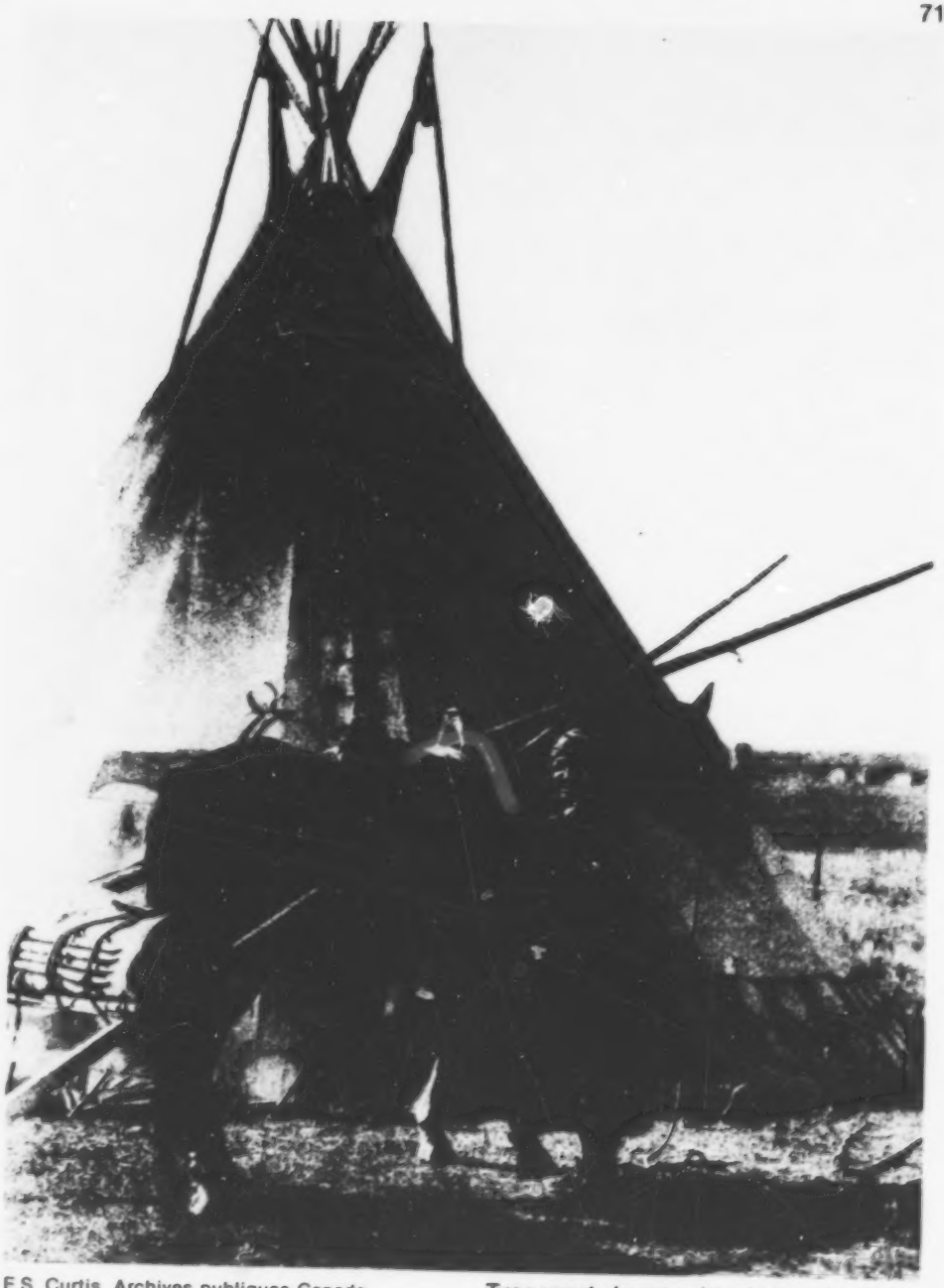

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Transport du sac de cérémonie et de la couverture du tipi d'un membre d'une société militaire pied-noir. Les sociétés militaires remplissaient différentes fonctions, parmi lesquelles la gestion de la vie dans les campements et au cours des déplacements.

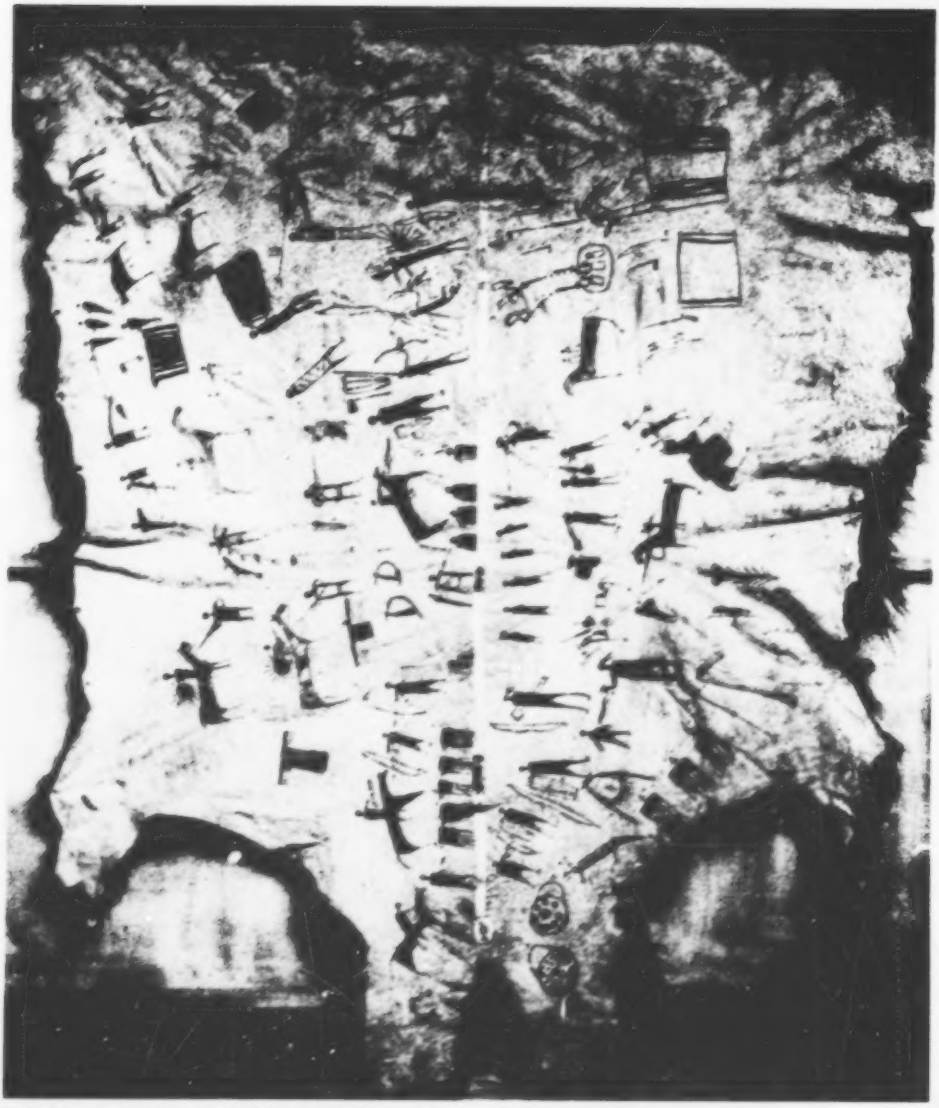

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Vêtement d'un guerrier pied-noir. Les anciens peignaient souvent une série de pictogrammes sur une peau de bison afin de faire connaître à la postérité leurs exploits de guerrier.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Un Ancien piégan. Dans les sociétés indiennes des plaines, la sagesse et l'expérience des Anciens étaient hautement estimées.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Le chef cri Poundmaker (vers 1886).

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Le chef Crowfoot, de la tribu des Pieds-Noirs, a joué un rôle prépondérant au cours des négociations du Traité n° 7 avec le gouvernement canadien. Cette photographie a été prise lorsque le Canadien Pacifique lui a remis un laisser-passer à vie.

Intérieur d'un tipi piégan. Cette photographie d'archives montre l'intérieur spacieux d'un tipi réservé aux cérémonies et où sont suspendus aux poteaux des objets et des vêtements de cérémonie, ainsi que des sacs à médecines.

Camp de pêche à Restigouche, au Nouveau-Brunswick (vers 1920).

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Chasseur appelant un original. Traditionnellement, les chasseurs des forêts imitaient le cri des originaux à l'aide d'appeaux faits d'écorce de bouleau roulée en cône.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Des femmes réparent un canot d'écorce de bouleau, à l'angle nord-ouest du lac des Bois, en Ontario (vers 1872).

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Les femmes indiennes de la côte du Pacifique mettaient de l'écorce de cèdre en lambeaux pour produire une sorte de fibre douce qu'elles tissaient par la suite pour confectionner des jupes, des robes et des capuches.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Pour chasser le phoque, les Indiens nootkas de la côte du Pacifique se servaient d'un harpon à deux pointes.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Des personnages représentant des ancêtres légendaires étaient savamment peints ou sculptés sur la poupe et la proue saillantes des canots kwakiutls de la côte du Pacifique.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Danseurs masqués kwakiutls participant à une cérémonie hivernale.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Les lignes gracieuses des canots nootkas en faisaient des navires qui tenaient bien la mer.

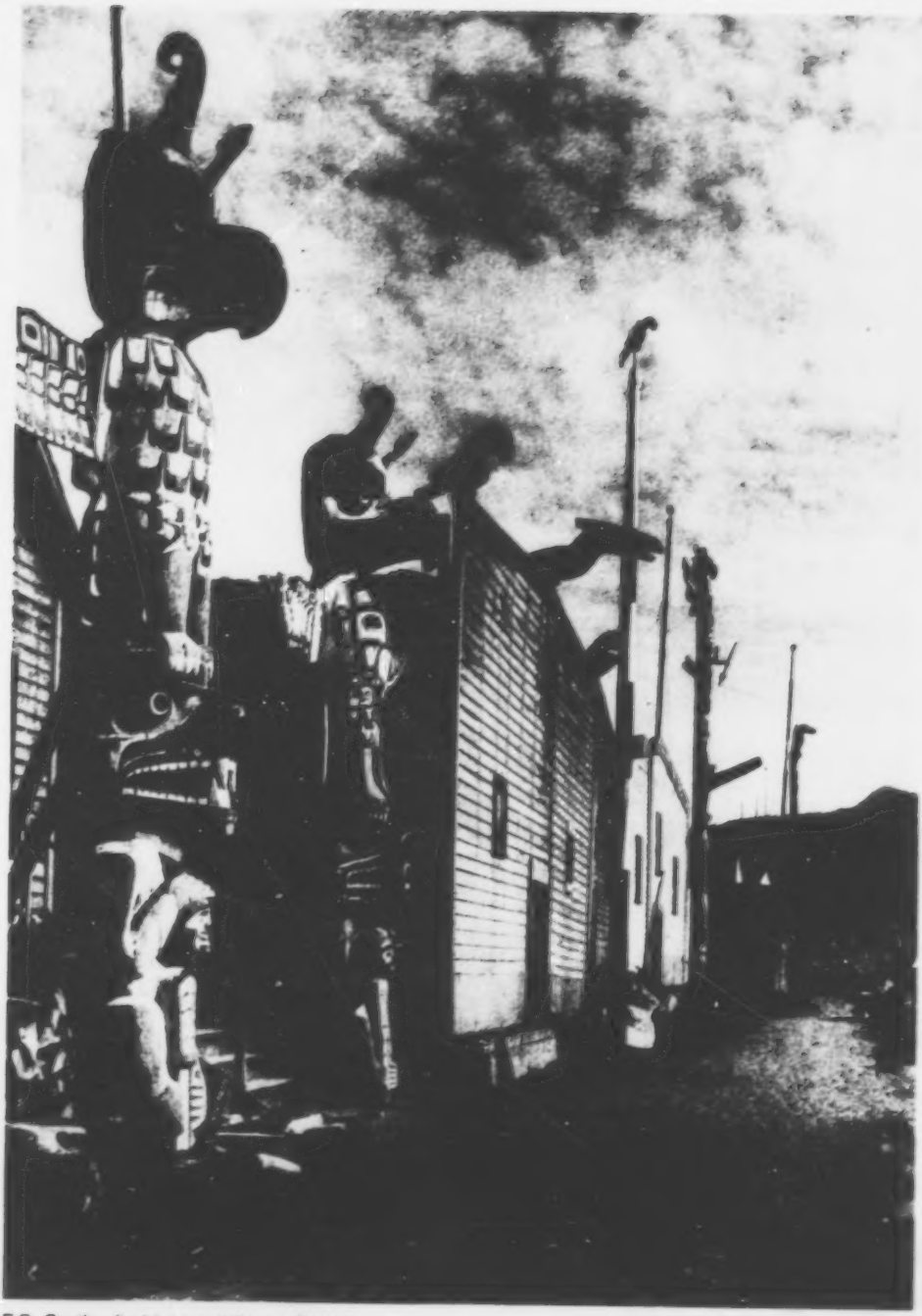

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Mâts totémiques kwakiutls à Alert Bay (vers 1910).

Photothèque du gouvernement canadien

Réplique d'une longue maison iroquoise à Brantford, en Ontario. Au premier plan, un masque grimaçant de la Société des Faux-Visages.

E.S. Curtis, Archives publiques Canada

Au début du siècle, une artiste peint des motifs haidas traditionnels sur un chapeau fait de racines d'épinette tissées.

Photothèque du gouvernement canadien

L'artiste contemporain de la Colombie-Britannique, Victor Mowatt, sculpte des motifs haidas traditionnels sur une boîte de cèdre.

Photothèque du gouvernement canadien

Indiens pêchant des crabes au large des côtes de la Colombie-Britannique.

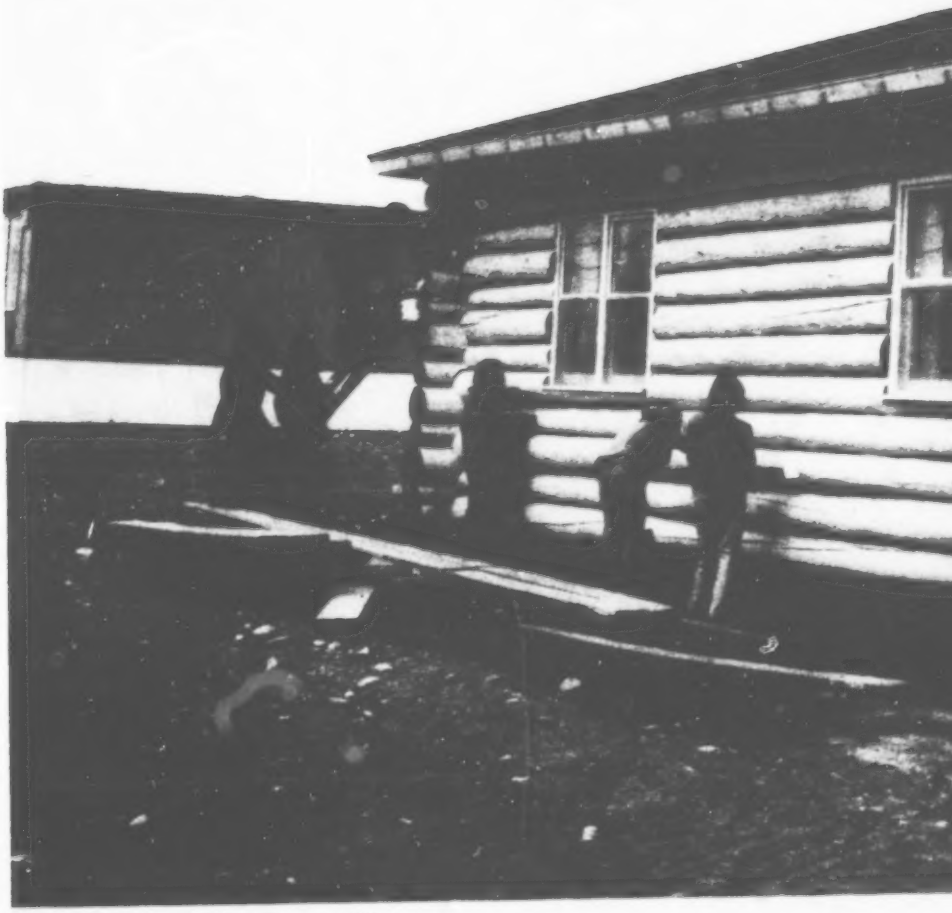

Photothèque du gouvernement canadien

Membres de la bande indienne de la réserve de Mistassini au travail dans le bureau du conseil de bande.

Photo : AINC

Plus de 75 p. 100 des bandes indiennes du Canada administrent entièrement ou en partie leur programme d'enseignement.

Photo : AINC

Un grand nombre de bandes indiennes administrent maintenant leurs propres écoles.

La conservation des langues autochtones est un principe essentiel de l'enseignement destiné aux jeunes Indiens d'aujourd'hui.

Photo : AINC

Photo : AINC

Des programmes spéciaux ont été créés pour établir un système d'enseignement moderne fondé sur les valeurs de la culture indienne traditionnelle.

Photothèque du gouvernement canadien

La question de l'autonomie gouvernementale est au coeur des nouvelles relations entre les premières nations indiennes et le gouvernement fédéral.

La renaissance

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Indiens du Canada avaient souffert de plusieurs décennies de négligence sur le plan administratif et social. Selon certains historiens, c'est pendant cette période que les Indiens sont devenus « hors caste » dans la société canadienne.

Limités dans leur action par la *Loi sur les Indiens*, ils ne pouvaient assumer la responsabilité de leurs propres affaires. De fait, jusqu'au milieu des années 1950, les agents des Indiens du gouvernement fédéral contrôlaient à peu près tous les aspects de la vie des Indiens dans les réserves, jusqu'au point d'avoir à leur délivrer des permis de sortie temporaire.

Par l'intermédiaire du système des écoles résidentielles, la politique gouvernementale d'assimilation se poursuivait. Éloignés de leur foyer, les enfants indiens n'avaient pas le droit de parler leur propre langue ni d'observer les croyances religieuses et les rituels de leurs pères.

Vers la fin des années 1940, cependant, commença une époque nouvelle pour les Indiens du Canada. Des chefs se manifestèrent et exprimèrent avec force le désir de leur peuple d'obtenir une juste égalité avec les autres Canadiens, et de conserver leur patrimoine culturel. En Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et en Ontario, les Indiens constituèrent des organismes provinciaux chargés de défendre et de promouvoir leurs intérêts.

Beaucoup de dirigeants indiens firent valoir le fait que des milliers d'Indiens s'étaient battus pour leur pays dans les deux guerres mondiales. Les Indiens étaient considérés comme assez bons pour se battre, mais ils étaient toujours traités comme des pupilles du gouvernement à leur retour au pays. Le caractère évident de cette injustice a contribué à faire prendre conscience à l'ensemble de la population de la situation désavantageuse des Indiens.

Les audiences du Comité mixte (1946-1948)

A la suite des efforts déployés par les Indiens, et compte tenu du bruit fait autour de la question, le Parlement créa, en 1946, un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier différentes révisions éventuelles de la *Loi sur les Indiens*. Au cours des trois étés qui suivirent, le Comité examina les documents et les témoignages présentés par des Indiens, des missionnaires, des maîtres d'école et des administrateurs du gouvernement fédéral.

La population canadienne apprit lors de ces audiences combien les Indiens étaient tombés au-dessous des normes de qualité de vie, de santé et d'instruction des autres citoyens du pays. La malnutrition et les maladies dues aux mauvaises conditions de logement étaient générales. Il apparut également que plus de 8 000 enfants indiens n'avaient accès à aucune forme de scolarité.

Beaucoup d'Indiens qui s'adressèrent au Comité rejetaient l'idée d'une assimilation culturelle des Indiens dans la société non autochtone. En particulier, ils critiquaient les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'émancipation.

Les Indiens contestaient également l'étendue des pouvoirs exercés par le ministère des Affaires indiennes sur les bandes. De nombreux groupes demandèrent que ces pouvoirs « étendus et discrétionnaires » soient dévolus aux chefs et aux conseillers dans les réserves, qui prendraient à leur tour les décisions relatives à l'affiliation aux bandes et géreraient les fonds et les terres des réserves.

De plus, les groupes indiens demandèrent que le gouvernement se conforme plus strictement aux dispositions des différents traités.

La *Loi sur les Indiens* de 1951

En dépit du grand nombre d'audiences qui avaient été tenues, la *Loi sur les Indiens* révisée de 1951 ne différait pas beaucoup de la précédente. La clause relative à l'émancipation involontaire fut maintenue, tout comme les dispositions régissant le statut d'Indien. La *Loi sur les Indiens* de 1951 ne modifiait donc en rien les dispositions établissant une discrimination fondée sur le sexe. Les Indiennes qui voulaient épouser des non-Indiens continuaient à perdre automatiquement leur statut d'Indienne.

La Loi subit cependant quelques changements. Les lois interdisant les *potlatch* et les autres cérémonies du même genre furent annulées. Les Indiens furent autorisés à entrer dans des bars publics et à y consommer de l'alcool. Dans l'ensemble, pourtant, les pouvoirs du gouvernement sur la vie des Indiens restaient considérables. De plus, le Parlement ne suivit pas la recommandation du Comité mixte selon laquelle une commission des revendications devait être créée pour se pencher sur les problèmes relatifs à l'exécution des traités.

Quoique la *Loi sur les Indiens* ait continué de faire obstacle au désir d'autodétermination des Indiens, leurs conditions de vie sociale et économique s'étaient améliorées de toute évidence en 1960. Avec la prestation de meilleurs services de santé dans les années 50, le nombre d'Indiens inscrits s'accrût rapidement. De plus, beaucoup plus d'enfants indiens qu'auparavant avaient accès à l'instruction, y compris l'enseignement secondaire et post-secondaire.

Cependant, les conditions de vie des Indiens étaient, en général, toujours sensiblement inférieures à celles que les autres Canadiens avaient appris à considérer comme normales.

Le Livre blanc de 1969

Pour aider davantage les Indiens à atteindre la parité avec les autres

Canadiens, le gouvernement fédéral les consulta très fréquemment en 1968 et en 1969 sur des projets de modification de la *Loi sur les Indiens*. Le Livre blanc sur la politique indienne que le gouvernement proposa alors fut cependant rejeté sans équivoque par les Indiens.

Cette politique visait en substance l'abrogation de la *Loi sur les Indiens*, afin de mettre un terme à la responsabilité que le gouvernement fédéral avait envers les Indiens et la suppression de leur statut particulier. La politique recommandait également qu'on trouve une manière équitable de mettre un terme aux traités. Le gouvernement espérait ainsi abolir ce qu'il considérait comme la cause de la séparation injustifiée des Indiens du reste de la population canadienne.

Ce que le gouvernement n'avait pas tout à fait compris, c'était l'importance que les Indiens accordaient à leur statut particulier au sein de la Confédération et aux droits que leur conféraient les traités. La *Loi sur les Indiens* s'avéra donc paradoxale pour les Indiens. D'un côté, elle constituait un mécanisme de contrôle social et d'assimilation, et de l'autre, elle confirmait leur statut particulier au Canada.

L'opposition des Indiens et de l'ensemble de la population au Livre blanc fut si véhémente que le gouvernement le retira. Ironie du sort, la nouvelle politique avait renforcé le nationalisme indien. Les dirigeants indiens de tout le pays réaffirmèrent d'une seule voix leur différence. L'Association des Indiens de l'Alberta, par exemple, intitula le document dans lequel elle présentait ses contre-propositions : *Citizens Plus*. En d'autres termes, les Indiens voulaient bénéficier de tous les avantages inhérents à la citoyenneté canadienne en plus des droits spéciaux découlant de la relation particulière qu'ils entretenaient avec la Couronne.

Le Livre blanc eut le mérite d'éclaircir la situation. Le gouvernement chercha de nouvelles manières d'aider les Indiens à bénéficier des bienfaits de la société canadienne tout en préservant et en favorisant leur patrimoine culturel particulier.

En 1969, tous les agents des Indiens furent retirés des réserves du pays, ce qui mettait un terme à la présence paternaliste du gouvernement dans les terres indiennes. A la même époque, le gouvernement commença également à financer les organismes politiques indiens. Ces organismes mettaient de plus en plus l'accent sur le besoin de faire reconnaître pleinement les droits ancestraux des Indiens et de renégocier les traités. Ils croyaient que c'était la seule manière d'améliorer leur position dans la société canadienne. C'est ainsi qu'en 1970, le gouvernement commença à financer les groupes et organismes indiens pour qu'ils fassent des recherches sur les traités et les droits ancestraux.

La maîtrise indienne de l'éducation indienne

En 1972, la Fraternité des Indiens du Canada (aujourd'hui Assemblée des Premières nations) présenta au gouvernement un document intitulé *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*. Dans ce document, la Fraternité revendiquait pour les collectivités indiennes le droit de se charger de l'éducation de leurs enfants par l'intermédiaire de leurs propres conseils scolaires. Le contrôle de l'éducation était présenté comme un facteur essentiel de renforcement de la culture indienne et de préservation du patrimoine.

Ces propositions furent adoptées par le ministère des Affaires indiennes en 1973. Peu après, le système d'éducation des Indiens fut laïcisé et les écoles résidentielles fermées. De plus, on établit des programmes spéciaux visant l'élaboration d'un système éducatif conforme aux valeurs traditionnelles de la culture indienne.

Plus de 75 p. 100 des 577 bandes indiennes du Canada administrent

---

Bandes indiennes

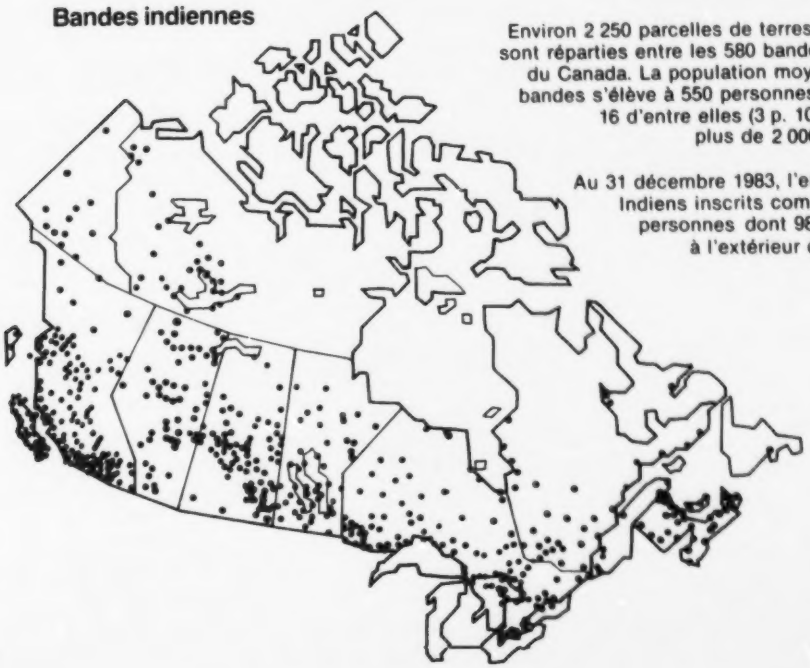

Environ 2 250 parcelles de terres de réserves sont réparties entre les 580 bandes indiennes du Canada. La population moyenne de ces bandes s'élève à 550 personnes. Seulement 16 d'entre elles (3 p. 100) comptent plus de 2 000 personnes.

Au 31 décembre 1983, l'ensemble des Indiens inscrits comptait 341 968 personnes dont 98 412 vivaient à l'extérieur des réserves.

maintenant en tout ou en partie leurs programmes d'éducation. Dans les écoles qui sont toujours administrées par le gouvernement fédéral, le pourcentage d'administrateurs et d'enseignants indiens a considérablement augmenté. De plus, les Nishgas de la Colombie-Britannique et les Cris du Nord québécois ont créé leurs propres conseils scolaires aux termes de lois provinciales. Le Conseil scolaire cri peut décider de la langue d'instruction, des programmes scolaires et des livres de classe, embaucher les professeurs et contrôler l'administration des écoles.

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois*

Les pouvoirs uniques en leur genre du Conseil scolaire cri découlent directement de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* de 1975, qui constitue la première entente conclue sur des revendications foncières autochtones dans le Canada moderne. Cette entente, et les procès qui l'ont précédée, marquèrent une très grande étape sur la voie de la reconnaissance des droits ancestraux.

C'est la réalisation d'un immense projet hydro-électrique par le gouvernement du Québec qui attira l'attention sur la question des droits ancestraux. Le plan prévoyait le détournement et le barrage de plusieurs rivières, avec pour conséquence l'inondation des terres vierges du nord du Québec où les Cris vivaient depuis un temps immémorial de la chasse et du piégeage. Dans cette région du pays, aucun traité n'avait été signé, et aucune cession de terre n'avait été négociée. Les Cris croyaient avoir conservé sur les terres un certain nombre de droits que le gouvernement du Québec ne reconnaissait pas. En conséquence, en 1972, les Cris intentèrent une poursuite en justice avec l'aide financière du gouvernement fédéral. Ils alléguèrent que leurs droits traditionnels n'avaient pas été respectés et demandèrent une injonction visant à faire interrompre tous les travaux tant que la question de leur titre autochtone n'aurait pas été réglée par voie de négociation.

Les Cris soutenaient en outre que le projet toucherait durement les zones marécageuses voisines des rivières et des lacs qui constituaient l'habitat naturel des animaux qu'ils chassaient pour vivre. Pendant six mois, les chasseurs cris et inuit plaidèrent pour leur mode de vie, dans leur propre langue, alors que leurs avocats appelaient des experts pour décrire le désastre écologique qui résulterait, selon toute probabilité, du projet.

En novembre 1973, dans un jugement sans précédent dans l'histoire juridique du Canada, la Cour supérieure du Québec se prononça en faveur des autochtones. Le juge avait conclu que la *Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec*, promulguée en 1912, enjoignait la province d'obtenir par aliénation le titre de propriété des Indiens avant d'occuper leurs terres, ce qui n'avait pas été

fait. Il déclarait également que les craintes des autochtones au sujet de leurs droits étaient justifiées.

Quoique cette décision ait été par la suite renversée par la Cour d'appel du Québec, des négociations commencèrent peu après entre les autochtones, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

Aux termes de l'entente finale, signée en novembre 1975, les Cris et les Inuit cédaient leurs titres de propriété ancestrale sur environ 981 610 km² de terres dans l'Ungava et le long de la baie James. Ils recevaient en échange 225 millions de dollars, dont le versement devait être échelonné sur vingt ans. Ils recevaient également des lopins de terres communautaires et des droits exclusifs de chasse et de piégeage sur de vastes territoires. De plus, des dispositions étaient prises pour permettre aux Cris et aux Inuit d'établir de nouveaux systèmes d'administration locale dans les terres mises à leur disposition.

Le Conseil scolaire cri est donc le produit des dispositions de la Convention relative au contrôle autochtone des services d'éducation et de santé. La Convention prévoyait également la prise d'un certain nombre de mesures de maintien de l'ordre et d'administration de la justice, de prestation d'avantages par les gouvernements fédéral et provincial, et de développement social et économique.

Les fonds revenant aux Cris aux termes de l'entente conclue sont gérés par l'Administration régionale crie. Par l'intermédiaire de cet organisme, les Cris bénéficient d'entreprises à but lucratif telles que Air Cribec et la Société de construction crie.

Ainsi que la Convention a permis de le montrer, les revendications des autochtones ne portent pas seulement sur leur mode de vie traditionnel. Les autochtones voient dans le règlement des revendications un moyen d'opérer certains changements économiques et sociaux. Ces règlements peuvent les aider à maîtriser leur avenir et à protéger leur langue et leur culture.

Les droits des Indiens sont confirmés

L'affaire de la Baie James a attiré toute l'attention des médias et du public sur la question des droits ancestraux des autochtones. Mais c'est l'affaire des Indiens nishgas de la Colombie-Britannique, et son dénouement en 1973, qui avait mis en relief la question globale des revendications des autochtones.

La Colombie-Britannique a toujours nié l'existence d'un droit de propriété ancestral sur les terres. Après des années d'efforts, les Nishgas étaient parvenus à porter la question de la reconnaissance de leur titre autochtone devant la Cour suprême du Canada. La question était de savoir s'il existait un tel titre dans la loi.

Quoique ayant rejeté le pourvoi en justice pour vice de procédure, les six juges se divisèrent à part égale sur la question de savoir si le titre autochtone était toujours en vigueur ou s'il avait été éteint. L'examen de cette décision, en août 1973, conduisit le gouvernement fédéral à annoncer son désir de négocier des revendications foncières fondées sur les titres ancestraux en vigueur.

Le but du gouvernement, en réglant ces revendications foncières, était de remplacer des droits ancestraux mal définis par des droits et avantages concrets précisés dans la loi.

Les revendications des autochtones

Dans son énoncé de politique de 1973, le gouvernement reconnaissait l'existence de deux grandes catégories de revendications : les revendications globales et les revendications particulières.

Les revendications globales sont fondées sur l'occupation et l'utilisation traditionnelles des terres. De telles revendications ont été déposées dans les régions du Canada où les titres autochtones n'ont pas fait l'objet de traités ou d'autres arrangements. Ces régions sont le Yukon, le Labrador, la plus grande partie de la Colombie-Britannique, le Nouveau-Québec et les Territoires du Nord-Ouest. Ces revendications sont qualifiées de « globales » en raison de leur vaste portée. Les revendications globales touchent des éléments aussi divers que les titres de propriété foncière, les droits de pêche et de piégeage, les indemnisations et les autres avantages sociaux et économiques.

Les revendications particulières, par ailleurs, portent sur des griefs précis que les Indiens pourraient avoir au sujet de l'application des traités. Les revendications particulières touchent également les griefs découlant de l'administration des terres des Indiens et des autres biens de ces derniers aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Depuis le début des années 70 jusqu'à la fin du mois de mars 1985, le gouvernement a fourni aux groupes autochtones environ 87,7 millions de dollars en prêts et 36,7 millions de dollars en contributions. Ces fonds ont permis aux Indiens de faire des recherches sur les traités et les droits ancestraux, et d'élaborer et de négocier leurs revendications.

En 1974, le gouvernement a également créé le Bureau des revendications des autochtones au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce bureau est responsable de la coordination de l'évaluation des revendications des groupes autochtones et doit représenter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le gouvernement fédéral dans les négociations entreprises avec les groupes dont les revendications ont été acceptées par le Ministre.

Le gouvernement a annoncé, en 1981, l'élargissement de sa politique des revendications globales de 1973

et a réaffirmé son engagement à négocier les revendications de ce type. La politique a été élargie à la suite de tous les événements qui se sont produits depuis 1973 et en raison des préoccupations exprimées au cours des ans par les groupes autochtones.

Un examen analogue de la politique des revendications particulières a été réalisé en 1981 et en 1982. La politique qui en a résulté, et qui a été annoncée en 1982, réaffirmait et renforçait l'engagement du gouvernement à s'acquitter de ses obligations légales envers les Indiens. Elle a également permis d'assouplir les critères d'acceptation des revendications et d'accroître sensiblement le montant des fonds fournis aux associations indiennes pour les recherches relatives aux revendications.

Les revendications globales

A la fin de 1985, dans le domaine des revendications globales, des négociations étaient en cours avec les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie, avec les Nishgas du nord-ouest de la Colombie-Britannique et avec le Conseil Attikamek-Montagnais du Québec. La revendication du Conseil des Indiens du Yukon est actuellement réévaluée par les deux parties.

A l'automne 1985, 15 revendications globales étaient en instance de négociation et 7 en cours d'examen. On s'attend que 13 autres soient éventuellement présentées.

Les données ci-dessous permettront de se faire une idée de la situation actuelle des revendications globales en cours de négociation.

Le Conseil des Indiens du Yukon (CIY)

Les bandes indiennes du Yukon ont présenté officiellement une proposition de règlement de leur revendication en 1973. Le Conseil des Indiens du Yukon négocie cette revendication au nom des Indiens inscrits et des Indiens non inscrits du Yukon.

Invoquant l'occupation et l'utilisation traditionnelles de presque la totalité du Yukon, le CIY demande la propriété absolue de certaines terres par les communautés autochtones, des droits exclusifs de chasse, de pêche et de piégeage sur les autres terres, et une indemnisation financière pour la perte et l'utilisation passée des terres indiennes. Il demande également une partie des bénéfices de la mise en valeur des ressources.

Au début de 1984, une entente de principe globale fut conclue par les négociateurs représentant le CIY, le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral. Cependant, cette entente de principe n'a pas été ratifiée par les membres du CIY. Les bandes du Yukon ont présenté au gouvernement différentes options de reprise des négociations.

La Nation dénée et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest

En 1976 et en 1977 respectivement, les organisations dénée et métisse des Territoires du Nord-Ouest ont présenté leur revendication au nom des descendants des autochtones qui vivaient dans la vallée du Mackenzie à l'époque où les Traités nos 8 et 11 ont été signés. Le gouvernement a accepté ces revendications, car toutes les dispositions des traités n'avaient pas été honorées. Les négociations sont dirigées actuellement par un secrétariat mixte des revendications foncières, mis sur pied en 1983 par la Nation dénée et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest.

Les deux groupes invoquent l'occupation et l'utilisation traditionnelles d'environ 1 165 000 km² de terres par les autochtones. La revendication porte également sur la question de la propriété des terres, des droits d'exploitation des ressources fauniques et d'accès aux ressources. De plus, les Dénés veulent le contrôle politique de la région faisant l'objet de leur revendication.

Le Conseil Attikamek-Montagnais (CAM)

Le Conseil Attikamek-Montagnais représente des revendicateurs indiens des régions de la côte nord du Saint-Laurent, du Saguenay et de la Mauricie, au Québec. La revendication du CAM a été jugée négociable par le gouvernement fédéral en 1979 et par le gouvernement du Québec en 1980. La revendication porte sur les terres du « corridor indien » situé entre la limite nord du territoire touché par la *Proclamation royale* de 1763 et la limite sud du territoire de la baie James. Les Montagnais réclament également certains droits sur le territoire de la baie James et le Labrador.

Des négociations tripartites ont commencé officiellement en avril 1983 et une entente a été conclue sur le processus de négociation à suivre. En novembre 1984, le CAM a fait une proposition sur un programme de gestion de la faune.

Le Conseil tribal des Nishgas

En 1976, le Conseil tribal des Nishgas a présenté au gouvernement du Canada et à celui de la Colombie-Britannique une revendication foncière portant sur environ 14 760 km² de terres situées dans la vallée de la rivière Nass. Deux facteurs ont empêché la pleine participation de la province aux négociations tripartites : la province voudrait qu'une entente fédérale-provinciale soit conclue avant les négociations, et elle s'inquiète au sujet de la position prise par les Nishgas relativement à la question du titre de propriété ancestral.

A la fin de 1985, cependant, les gouvernements fédéral et provincial essayaient toujours de régler ces problèmes dans un esprit de coopération. De plus, des progrès ont été réalisés dans la négociation de la

partie de la revendication des Nishgas relative aux pêches, c'est-à-dire la gestion des flottes et des ressources.

Les revendications particulières

Depuis 1970, plus de 280 revendications particulières ont été présentées au gouvernement fédéral. En mars 1985, 45 de ces revendications avaient été réglées. Seulement 21 revendications ont été rejetées. A la fin de 1985, on pouvait compter 65 revendications faisant l'objet de négociations, et 79 autres étaient à l'étude.

Les revendications particulières actuellement en cours d'examen portent sur des sujets aussi variés que les griefs de longue date relatifs aux pertes de terres de réserve et les allégations de fraude qui auraient été commises dans le passé par des agents du gouvernement. Le non-respect des obligations convenues dans les traités donne également matière à des revendications particulières.

L'affaire des « terres retranchées » de la Colombie-Britannique est un exemple de grief déposé dans le cadre des revendications particulières. Dans ce cas précis, 22 bandes de la Colombie-Britannique soutenaient que 13 500 hectares de terre avaient été retranchés de leurs réserves sans que le consentement des bandes indiennes concernées ait été demandé comme on l'avait promis.

En 1975, les gouvernements fédéral et provincial ont décidé de négocier un règlement avec ces bandes. En mars 1985, huit des revendications avaient été réglées.

La bande Wagmatook de la Nouvelle-Écosse offre un autre exemple de règlement de revendications particulières. En 1982, la bande reçut 1,2 million de dollars pour des terres retranchées de sa réserve près d'un siècle auparavant. Ce règlement permettra à la bande d'acheter des terres sur le marché et de se lancer dans des entreprises commerciales.

Le développement économique

Que ce soit dans le cadre des règlements des revendications ou autrement, les Indiens voient dans le développement économique communautaire une condition fondamentale de leur future autodétermination. A l'heure actuelle, beaucoup d'entreprises viables ont été créées dans les collectivités indiennes du pays.

Certaines de ces entreprises ont été aidées par le Fonds de développement économique des Indiens créé en 1970 par les Affaires indiennes et du Nord Canada. On a investi des fonds dans un grand nombre d'entreprises, parmi lesquelles des motels, des centres touristiques, des ateliers d'artisanat, ou encore dans la culture des céréales et la confection de canots ou de chaussures.

Certains de ces projets visent à préserver la culture, la langue et le mode de vie des Indiens. C'est ainsi, par exemple, que les Indiens assiniboines (Stoneys) de Morley, en Alberta, ont obtenu du Fonds de développement économique des Indiens un prêt pour créer le *Stoney Wilderness Centre*. Le Centre se propose d'enseigner aux non-autochtones la culture, la philosophie et la religion des Assiniboines. Les campeurs qui participent au programme vivent dans des tipis, dans la réserve, où on leur enseigne l'art de survivre dans la nature et où on leur raconte des légendes anciennes.

Les grands projets de mise en valeur des ressources lancés à proximité des réserves offrent d'autres possibilités d'activités économiques aux Indiens. Dans le nord-ouest de l'Alberta, par exemple, la bande des Dénés Tha a mis sur pied une compagnie de construction pour répondre aux besoins du projet de construction d'un pipeline et d'expansion du champ pétrolifère de Norman Wells. Dans le nord de l'Ontario, l'organisation indienne appelée Grand conseil du Traité n° 9 a réussi à négocier avec une société minière locale des emplois et des services de transport de la réserve au lieu de travail pour ses travailleurs.

Des possibilités différentes se sont offertes à la bande de Lax Kw'alaams, à Port Simpson, en Colombie-Britannique. En octobre 1984, la bande a conclu une entente avec la *Dome Petroleum Limited*. L'entente porte sur le projet de construction par la Dome d'une usine de gaz naturel liquéfié pour un coût d'environ 1,7 million de dollars. L'usine serait située à environ trois kilomètres de la réserve de la bande. Si le projet est réalisé, la bande touchera plusieurs millions de dollars de retombées sous la forme de ventes, d'emplois et de formation pour les membres de la bande, et d'amélioration des cours d'eau à saumon situés dans les environs. Avant de décider si elle allait accepter, la bande a commandé la réalisation d'études privées sur les répercussions socio-économiques et environnementales du projet.

Les précédents historiques des années 1980

Plusieurs événements remarquables qui se sont produits dans les années 80 ont permis aux Indiens de s'approcher plus que jamais de l'autodétermination qu'ils désirent depuis si longtemps obtenir au sein de la société canadienne. Chacune de ces percées est due pour une bonne part aux efforts persistants déployés par les Indiens eux-mêmes, en particulier au cours des quatre dernières décennies.

Ce fut d'abord la reconnaissance, dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, de l'existence des droits ancestraux et issus de traités des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada. Les dirigeants autochtones ont joué un rôle vigoureux dans les

négociations qui ont conduit à l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*, par laquelle le Canada obtenait pour la première fois une constitution officielle rédigée par son Parlement.

Le second événement historique, pour les Indiens, fut la Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les autochtones, tenue en mars 1983. Le gouvernement fédéral, des représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et neuf dirigeants de gouvernements provinciaux et autochtones du Canada ont signé un accord visant la modification de la Constitution. Ces quatre modifications étaient les suivantes : la reconnaissance constitutionnelle des droits acquis dans le cadre des ententes de règlement des revendications foncières; la garantie de la reconnaissance égale, pour les hommes et les femmes, des droits ancestraux et issus de traités; l'engagement à consulter les autochtones avant l'adoption de toute modification les concernant; et l'engagement de tenir une série de conférences sur les questions touchant les autochtones, jusqu'en 1987.

Lors des conférences tenues en 1984 et en 1985, les dirigeants autochtones et les premiers ministres ont discuté du titre de propriété ancestrale et des droits ancestraux, des terres et des ressources, et de l'autonomie gouvernementale.

Le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens

Le rapport de 1983 du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens a eu des conséquences importantes pour les Indiens et pour le gouvernement.

Le Parlement avait créé un comité spécial en décembre 1982 pour répondre aux questions qui se posaient relativement à l'administration de la *Loi sur les Indiens* et aux demandes incessantes des autochtones visant l'augmentation de leurs pouvoirs et l'amélioration de leur qualité de vie.

Le Comité accumula des informations de trois sources : les audiences publiques au cours desquelles ses membres interrogeaient des témoins; les présentations écrites qui lui étaient faites; et les projets de recherche qu'il avait commandés. Le Comité écouta autant de témoignages que possible. Des critères furent établis pour la sélection des témoins de façon que les bandes et organisations indiennes soient bien représentées. En tout, le Comité écouta plus de 567 témoins dans le cadre de 215 présentations faites lors de 60 réunions publiques tenues dans tout le pays.

Dans son rapport, le Comité mettait l'accent sur l'utilité des connaissances qu'il avait acquises au cours des audiences. Tous les Canadiens, disait-il en substance, bénéficieraient de ces informations, en ce

sens qu'ils comprendraient mieux leurs rapports avec les premières nations indiennes. Ils apprendraient que les Indiens étaient « passés de la liberté et de l'indépendance à un état de dépendance et de désorganisation sociale résultant de plusieurs siècles de contrôle gouvernemental à peu près complet ».

Au début de son rapport, le Comité spécial mettait en relief un certain nombre de données révélatrices de l'étendue de cette désorganisation sociale. Il notait qu'en dépit des améliorations apportées au cours des dix dernières années, le taux de mortalité des Indiens était toujours de deux à quatre fois plus élevé que celui des non-Indiens. Il soulignait que le taux d'enfants indiens placés dans des établissements d'aide à l'enfance était cinq fois plus élevé que la moyenne nationale. Il citait également quelques statistiques relatives à l'éducation : seulement 20 p. 100 des enfants indiens fréquentaient l'école jusqu'à la fin des études secondaires, pour un taux national de 75 p. 100.

Et pourtant, ainsi que le rapport le montrait, les Indiens faisaient face à toute une série d'obstacles bureaucratiques et juridiques qui limitaient leurs capacités à réagir à cette situation. Selon des témoins indiens qui s'exprimèrent devant le Comité, seul le contrôle par les Indiens des lois et des politiques relatives à certains secteurs clés de leur existence pourrait permettre la survie et le développement de leurs collectivités.

Les trois secteurs que les témoins indiens et le Comité lui-même considéraient comme étant d'importance cruciale étaient l'éducation, l'aide à l'enfance et la santé. En particulier, les témoins mirent l'accent sur la nécessité de fournir des services de santé préventifs et généraux. Pour prévenir les problèmes de santé, il fallait améliorer toute une série de conditions de vie. Il fallait de meilleurs systèmes d'adduction et d'évacuation des eaux. Il fallait construire des logements de qualité comparable à ceux des autres Canadiens. Il fallait mettre un terme au problème du chômage, qui se traduisait lui-même par celui de l'alcoolisme.

Le Comité spécial concluait son rapport sur 58 recommandations. La première de ces recommandations était que le gouvernement fédéral devrait établir un nouveau type de relation avec les premières nations indiennes et que l'élément essentiel de cette relation devait être l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Le Comité estimait également que le contrôle d'une solide base économique était essentiel à l'exercice de cette autonomie gouvernementale. Il recommandait que, dans le cadre du nouveau type de relation établi entre le gouvernement fédéral et les premières nations indiennes, les Indiens se voient accorder des terres et des ressources adéquates et que les revendications soient réglées. Les autres recommandations portaient sur le contrôle indien de l'effectif des bandes, sur les terres et les ressources et sur

les arrangements financiers pris avec le gouvernement.

Selon le Comité, la condition préalable à l'établissement de ce nouveau type de relation entre le gouvernement fédéral et les premières nations était la reconnaissance constitutionnelle des droits des Indiens à l'autonomie gouvernementale. Entre-temps, de nouveaux textes législatifs devraient rendre possible le transfert d'un grand nombre de pouvoirs d'autonomie gouvernementale aux bandes, aux groupes de bandes et à d'autres groupes indiens. On négocierait dans chaque cas les compétences exactes, qui comprendraient le pouvoir de légiférer dans des domaines tels que le développement social et culturel, la justice et le maintien de l'ordre.

Le gouvernement fédéral a confirmé son engagement à promouvoir l'autonomie gouvernementale des Indiens et à inscrire les termes de cette autonomie dans la Constitution. On discute actuellement de façon régulière du moyen de répondre aux préoccupations particulières des Indiens, des dirigeants provinciaux et territoriaux, et du gouvernement fédéral.

Depuis septembre 1984, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a rencontré autant d'Indiens que possible pour essayer de comprendre leurs vues sur la question de l'autonomie gouvernementale. Il est ressorti de ces rencontres que les différentes cultures et traditions indiennes du pays exigeront différentes formes d'autonomie gouvernementale.

L'élimination de la discrimination selon le sexe

En juin 1985, le Parlement a adopté une loi mettant un terme à plus de cent ans de discrimination en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Les modifications apportées à cette dernière permettront à tous les Indiens qui ont perdu leur statut en raison de certaines dispositions injustes, de le recouvrer.

Il s'agit surtout des femmes indiennes qui ont perdu leur statut et leur état de membre d'une bande à l'occasion de mariages avec des non-Indiens. De plus, quelque 8 000 Indiens qui ont été émancipés volontairement ou involontairement en vertu de la Loi, recouvreront leur statut d'Indien. Il s'agit des personnes qui ont perdu leur statut lorsqu'elles sont entrées dans les ordres, ont terminé leurs études universitaires, ont décidé de voter aux élections fédérales ou se sont engagées dans l'armée.

Le statut d'Indien sera également accordé aux descendants de la première génération des Indiens qui ont injustement perdu leur statut et leur état de membre d'une bande.

On a également tenu compte, dans l'élaboration de ces modifications, du droit des premières nations indiennes à contrôler leur propre effectif. En reconnaissance de ce droit, les descendants de la première génération des Indiens qui

recouvreront leur statut devront s'adresser aux bandes elles-mêmes pour y être admis.

Il convenait que la première personne à recouvrer son statut d'Indien en vertu de ces modifications soit Mary Two-Axe Early, qui s'était battue contre l'injustice de la loi depuis 1968. Indienne mohawk de la réserve de Kahnawake, elle avait perdu son statut lorsqu'elle avait épousé un non-Indien. Pendant des années, elle s'est consacrée à accumuler de la documentation sur le sujet et à exercer des pressions au nom de toutes les autres femmes qui se trouvaient dans la même situation.

C'est avec un dévouement et une constance analogue que les dirigeants indiens et les associations indiennes se sont efforcés d'obtenir pour les Indiens la place qui leur revient dans la société canadienne. Ce but n'est rien de moins que l'établissement d'un nouveau type de relation dans lequel il sera tenu compte de la diversité, des droits et des traditions des premières nations indiennes.

Répertoire des organismes autochtones

Associations indiennes

Assemblée des Premières nations
Édifice Atrium, bureau 300
47, rue Clarence
Ottawa (Ontario) K1N 9K1
(613) 236-0673

Alliance des nations des Prairies assujetties à des traités (Conseil régional des Prairies)
11 630, avenue Kingsway
Edmonton (Alberta) T5G 0X5
(403) 452-4330

Union des chefs de la Colombie-Britannique
440, rue Hastings ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 1L1
(604) 684-0231

Association des Indiens de l'Alberta
11630, avenue Kingsway
Edmonton (Alberta) T5G 0X5
(403) 452-4330

Fédération des Indiens de la Saskatchewan
1100, 1re Avenue est
Prince-Albert (Saskatchewan)
S6V 2A7
(306) 764-3411

Confédération des Premières nations
274, rue Garry
Winnipeg (Manitoba) R3C 1H3
(204) 994-8245

Association des Iroquois et des Indiens alliés
920, Chemin des Commissaires est
London (Ontario) N5Z 3J1
(519) 681-3551

Grand conseil du Traité n° 3
Case postale 1720
Kenora (Ontario) P9N 3X7
(807) 548-4215

Union des Indiens de l'Ontario
27, rue Queen est, 2e étage
Toronto (Ontario) M5C 1R2
(416) 366-3527

Confédération des Indiens du Québec
Case postale 443
Restigouche (Québec) G0C 2R0
(418) 788-5336

Conseil Attikamek-Montagnais
80, boulevard Bastien
Village des Hurons (Québec)
G0A 4V0
(418) 842-0277

Grand conseil des Cris
1500, Chemin Sullivan
Val-d'Or (Québec) J9P 1M1
(819) 825-3402

Union des Indiens du Nouveau-Brunswick
35, rue Dedam
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 2V2
(506) 472-6281

Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse
Case postale 961
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6J4
(902) 539-4107

Nation dénée
Boîte postale 2338
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P7
(403) 873-4081

Conseil des Indiens du Yukon
22, Chemin Nisutlin
Whitehorse (Yukon) Y1A 2S5
(403) 667-7631

Société indienne d'art et d'artisanat
du Canada
141, avenue Laurier ouest,
bureau 604
Ottawa (Ontario) K1P 5J3
(613) 232-3436

Associations autochtones

Conseil national des autochtones
du Canada
450, rue Rideau, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
(613) 238-3511

Association des Métis des
Territoires du Nord-Ouest
Case postale 1375
Yellowknife (Territoires du
Nord-Ouest) X0E 1H0
(403) 873-3505

Nations autochtones unies
1682, 7e Avenue ouest, bureau 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6J 4S6
(604) 732-1201

Association des femmes
autochtones du Canada
195-A, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1W7
(613) 236-6057

Bibliographie

Cultures traditionnelles

Assiniwi, Bernard. *Recettes typiques des Indiens*, Leméac, coll. Recettes typiques, 1972.

Densmore, Frances. *Chippewa Customs*, Minneapolis, Ross and Haines Inc., 1970.

Densmore, Frances. *How Indians Used Wild Plant for Food Medecine and Crafts*, New York, Dover Publications, 1974.

Driver, Harold. *Indians of North America*, Chicago, University of Chicago Press, 1967

Drucker, Philip. *Indians of Northwest Coast*, New York, American Museum Science Books, 1963.

Hodge, Frederick W., ed., *Manuel des Indiens du Canada*, Ottawa, J. de L. Taché, imprimeur de sa très Excellente Majesté le roi, 1915.

Jenness, Diamond. *Indians of Canada*, Ottawa, Queen's Printer, 1955.

Laubin, Reginald et Gladys. *The Indian Tipi*, Norman University of Oklahoma, 1984.

Musée national de l'Homme. *Les Athabascans, ces étrangers du Nord*, Ottawa, Musée nationaux du Canada, 1974.

Smithsonian Institution. *Handbook of the North American Indians*, Vol. 6: Subarctic, Washington, Smithsonian Institution, 1981.

Smithsonian Institution. *Handbook of the North American Indian*, Vol. 15: Northeast, Washington, Smithsonian Institution, 1978.

Speck, Frank G. *The Iroquois*, Cranbook Institute of Science, Bulletin 23, Michigan, Cranbook Press, 1971.

Trigger, Bruce G. *The Children of Aataentsic: A History of the Huron People to 1600*, Vol. 1 et 2, Montréal, London, McGill, Queen's University Press, 1974.

Woodcock, George. *Peoples of the Coast, The Indians of the Pacific Northwest*, Edmonton, Hurtig, 1977.

Histoire (de 1500 à nos jours)

Brody, Hugh. *Maps and Dreams: Indians in the British Columbia Frontier*, Vancouver, Douglas and McIntyre, 1981.

Crowe, Keith. *Histoire des autochtones du Nord canadien*, Ville LaSalle, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1979.

Innis, H.A. *The Fur Trade in Canada*, Toronto University of Toronto Press, 1976.

Martin, Calvin. *Keepers of the Games: Indian-Animal Relationships and the Fur Trade*, Berkeley, University of California Press, 1978.

Patterson, E. Palmer. *The Canadian Indian: A History Since 1500*, Toronto, Collier-MacMillan Canada, 1972.

Richardson, Boyce. *Stranger Devour the Land. A Chronicle of the Assault Upon the Last Coherent Hunting Culture in North America, the Cree Indians of Quebec*, Toronto, MacMillan of Canada, 1976.

Sealy, D. Bruce et Antoine S. Lussier. *The Métis: Canada's Forgotten People*, Winnipeg, Manitoba Metis Federation Press, 1975.

Publications du Ministère

Brown, George et Ron Maguire. *Historique des Traités avec les Indiens*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1979.

Catalogue de données statistiques du Centre de référence du Programme, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1983.

Changements apportés à la Loi sur les Indiens, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

Les revendications des autochtones du Canada. Sommaire, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1985.

Revendications globales des autochtones du Canada (carte), Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada.

L'art contemporain des Indiens et des Inuit du Canada. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1983.

Historique de la Loi sur les Indiens. Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, Centre de la recherche historique de l'étude des traités, 1985.

Rapports de recherche 1984. Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche, 1984.

Les revendications particulières au Canada, État de la question, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1984.